



بنك المغرب
BANK AL-MAGHRIB

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE CONTROLE, L'ACTIVITE ET LES RESULTATS
DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT**

EXERCICE 2010



بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب



◆ RAPPORT ANNUEL ◆
SUR LE CONTROLE, L'ACTIVITE ET LES RESULTATS
DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

EXERCICE 2010



بنك المغرب
بنك المغرب

SOMMAIRE

MOT DU GOUVERNEUR

FAITS MARQUANTS

CHIFFRES-CLES

PARTIE 1 : Environnement légal et réglementaire et activités de la supervision bancaire

Environnement légal et réglementaire

Marqué par l'adoption des approches avancées de Bâle II

Activités de la supervision bancaire et stabilité financière

Adaptation continue face à la montée des vulnérabilités

PARTIE 2

Structure, activité et résultats du système bancaire

Maintien des indicateurs de résilience

PARTIE 3

Evolution des risques bancaires

Risques globalement maîtrisés, en dépit de la hausse des créances en souffrance sur certains segments de la clientèle

ANNEXES

MOT DU GOUVERNEUR

En 2010, l'environnement économique international s'est légèrement amélioré conséquemment aux mesures exceptionnelles de soutien de l'économie et du secteur financier, prises dans le sillage de la crise financière. Parallèlement, l'économie nationale a enregistré une croissance soutenue, bien qu'en léger retrait par rapport à 2009.

Bank Al-Maghrib a continué à utiliser les instruments de réserves obligatoires et de gestion de la liquidité bancaire pour répondre aux besoins de financement de l'économie.

Dans ce contexte, le système bancaire a maintenu sa résilience, comme le montrent ses indicateurs d'activité, de résultats et prudentiels.

Ainsi, le total des concours des établissements de crédit a augmenté de 9,3%, après une hausse de 10,7% l'année précédente. Cette décélération résulte pour l'essentiel du ralentissement, à nouveau, des facilités à la promotion immobilière, alors que pour leur part, les crédits finançant l'acquisition de logements par les ménages et l'investissement continuent à enregistrer des taux de croissance à deux chiffres.

Si la qualité des portefeuilles de crédit a connu des évolutions contrastées selon les établissements de crédit, le taux moyen des créances en souffrance de ces établissements a reculé de 6 à 5,5% et celui des banques, en particulier, a baissé à 4,8%. Toutefois, le coût du risque de crédit, à l'instar de l'année précédente, a pesé sur leurs résultats notamment ceux des sociétés de crédit à la consommation.

Dans ces conditions, les banques ont réalisé, sur la base de leur activité au Maroc, un bénéfice net cumulé en hausse de 5,4% à 9,7 milliards de dirhams. Cette évolution résulte de la bonne tenue du produit net bancaire (PNB) généré par les activités d'intermédiation et de prestation de services, les revenus tirés des opérations de marché ayant marqué une croissance soutenue mais inférieure à celle de l'exercice précédent. Elle provient, également, de l'amélioration du coefficient d'exploitation qui a baissé de 1,2 point à 46,3%.

Les huit groupes bancaires, établissant leurs états financiers sur base consolidée, ont réalisé un résultat net cumulé de 10,5 milliards de dirhams, en redressement de 12 % après le léger recul de 2009. Ils tirent ainsi profit de la consolidation des différents métiers et de la diversification de leurs activités tant au plan local qu'international. La bonne orientation du PNB de ces groupes a été confortée par une progression moins importante du coût du risque comparativement à 2009 et ce, en dépit de la constitution de provisions complémentaires pour la couverture des risques liés notamment à la dégradation de l'environnement politique sur le plan régional.

Grâce à l'évolution maîtrisée des risques pondérés et la mise en réserve d'une partie des bénéfices plus importante que l'année précédente, le ratio de solvabilité moyen des banques, sur base consolidée, s'est amélioré à 12,7% contre 12% en 2009.

L'ensemble de ces éléments, s'ils confirment de nouveau la résilience du système bancaire, ne doivent pas occulter la nécessité de poursuivre les efforts entrepris en matière de gestion des risques face à la montée de certaines vulnérabilités.

En effet, la dégradation conjoncturelle à laquelle sont confrontés certains secteurs économiques pourrait se traduire par l'élévation des risques de défaillance des entreprises, qui est de nature à peser sur le coût du risque des établissements de crédit.

De plus, la solvabilité de la clientèle des particuliers s'est affaiblie, au vu du montant des défauts qui a augmenté, pour la 2^{ème} année consécutive, de manière assez marquée.

D'un autre côté, les établissements qui développent des expositions à long terme et à taux fixe, non suffisamment encadrées, peuvent être confrontés à une fragilisation de leur PNB, au cas où le renouvellement de leurs ressources s'effectue dans des conditions moins favorables.

Ces différentes vulnérabilités soulignent l'importance d'une gouvernance saine assignant aux établissements une stratégie et des objectifs bien définis. C'est à quoi nous rappelons constamment les dirigeants des établissements de crédit.

A cet égard, la Banque centrale a continué à renforcer sa surveillance des zones du secteur comportant des risques accrus et a demandé à certains établissements de renforcer la couverture de ces risques par un niveau plus élevé de fonds propres de base, de provisions et d'actifs liquides.

Dans cette même perspective, Bank Al-Maghrib a renforcé le cadre réglementaire relatif aux fonds propres par l'adoption des approches avancées de Bâle II. Ces nouvelles exigences prudentielles visent à améliorer la mesure des risques de crédit, de marché et opérationnel et à rehausser davantage l'adéquation des fonds propres.

Ces évolutions réglementaires sont de nature à mieux préparer le système bancaire au dispositif de Bâle III. Il s'agit des nouvelles normes prudentielles, édictées par le Comité de Bâle en décembre 2010, visant à renforcer les fonds propres des banques en quantité et qualité ainsi que leur niveau de liquidité, en vue de les rendre moins vulnérables aux chocs spécifiques ou macro-économiques.

Le contexte rappelle, s'il en était besoin, la nécessité de nouvelles réformes réglementaires et institutionnelles accompagnant la mise en place d'une supervision macro-prudentielle. Dans cette perspective, nous avons engagé la révision des textes régissant le statut de la Banque centrale et la loi bancaire en vue notamment d'organiser la surveillance des risques systémiques dans une vision globale de stabilité financière et d'asseoir une étroite coordination entre les autorités du secteur financier.

Sur le plan de l'inclusion financière, le renforcement de l'implantation des banques et l'adaptation de leur offre de services ont permis de relever le niveau de bancarisation de la population à environ 50%. Bank Al-Maghrib a engagé le système bancaire à consentir un nouvel effort en vue de porter ce rapport à 66 % dans les trois ans à venir.

Le secteur du micro-crédit, autre vecteur essentiel pour la lutte contre l'exclusion financière, a continué à marquer une pause suite aux fragilités apparues au cours de 2008. Dans ce contexte, Bank Al-Maghrib a assuré un suivi rigoureux des actions entreprises par les associations de micro-crédit pour assainir leurs portefeuilles et améliorer leurs pratiques de gouvernance et de contrôle interne ainsi que leur système d'information. Les perspectives de relance de leurs activités doivent nécessairement s'inscrire dans une politique saine de gestion des risques et en cohérence avec les objectifs sociaux qui leurs sont assignés.

D'un autre côté, Bank Al-Maghrib a déployé des moyens conséquents pour surveiller la mise en œuvre des récentes mesures prises pour améliorer la transparence des pratiques des établissements de crédit à l'égard de leur clientèle et réduire les coûts des services bancaires. Elle n'a pas manqué de sanctionner toutes les infractions relevées.

Le projet d'ériger la place de Casablanca en centre financier régional a enregistré des avancées notables avec l'adoption d'une loi spécifique au statut « Casablanca Finance City » et l'octroi d'avantages fiscaux aux institutions bénéficiant de ce statut. En parallèle, les principales institutions bancaires du pays ont continué à développer leur réseau à l'échelle du continent africain.

Ces réalisations, conjuguées à la finalisation en cours des autres engagements de « l'Offre Maroc », permettraient de réunir les conditions à même d'assurer l'attractivité et la compétitivité de « Casablanca Finance City ».

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2010

- 24 mars** : Tenue, au Caire, d'une réunion de l'Initiative du Monde Arabe (IMA) sur « les mécanismes de financement des petites et moyennes entreprises » et « MENA : financement régional pour les infrastructures », avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 5 avril** : Tenue d'une réunion du Comité des Etablissements de Crédit.
- 12 avril** : Visite, en Suède, d'une délégation marocaine composée des représentants du Ministère des Finances, de Bank Al-Maghrib, du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et de la Bourse des Valeurs de Casablanca pour examiner les perspectives de coopération entre les institutions et les autorités financières des deux pays.
- 6 mai** : Tenue, à Beyrouth, de la réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF), avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 31 mai** : Organisation, à Damas, par the Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), d'un forum sur « la politique de la microfinance dans le monde arabe 2010 », avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 11 juin** : Rencontre semestrielle entre le Gouverneur de Bank Al-Maghrib et le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).
- 17 juin** : Organisation par Bank Al-Maghrib d'une table ronde sur la gouvernance au sein du secteur bancaire, avec la participation de la Banque mondiale.
- 5 juillet** : Tenue d'une réunion de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier.
- 6 juillet** : Tenue d'une réunion du Conseil National du Crédit et de l'Épargne.
- 2 septembre** : Organisation, à Séoul en Corée du Sud, par le Conseil de la Stabilité Financière (FSB), d'une conférence sur la réforme financière portant sur « les perspectives des économies émergentes », avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 13 septembre** : Rencontre entre le Gouverneur de Bank Al-Maghrib et les membres de la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit (FNAM) sur « les perspectives de développement du secteur de micro-crédit ».
- 20 septembre** : Tenue, à Singapour, de la 16^{ème} Conférence Internationale des Superviseurs Bancaires (ICBS), organisée par l'Autorité Monétaire de Singapour en collaboration avec le Comité de Bâle sur « la résilience du secteur bancaire » et « un environnement financier stable pour une croissance économique soutenue », avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 28 septembre** : Organisation, à Istanbul, de la Global Economic Symposium (GES), avec la participation de Bank Al-Maghrib.
- 28 octobre** : Tenue, à Paphos à Chypre, de la 16^{ème} réunion des gouverneurs des banques centrales euro-méditerranéennes sur « l'impact de la crise financière sur les secteurs bancaires et la stabilité financière : point de vue de la région de la Méditerranée ».
- 6 décembre** : Tenue d'une réunion du Comité des Etablissements de Crédit.
- 14 décembre** : - Rencontre semestrielle du Gouverneur de Bank Al-Maghrib avec le Conseil du Groupement Professionnel des Banques du Maroc.
- Rencontre du Gouverneur de Bank Al-Maghrib avec le Conseil de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).
- 30 décembre** : Publication au bulletin officiel du dahir n°1-10-196 du 7 moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n°44-10 relative au statut de Casablanca Finance City.

CHIFFRES-CLÉS DU SYSTÈME BANCAIRE

1 - Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés : 83

- Banques : 19
- Sociétés de financement : 36
- Banques offshore : 6
- Associations de micro-crédit : 12
- Sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds : 8
- Autres établissements : 2

- Réseau :

- Au Maroc : 4.787 agences, dont 943 guichets pour Al Barid Bank, soit un guichet pour 6.600 habitants.
- A l'étranger : 19 filiales, 75 agences et succursales et 57 bureaux de représentation.
- Guichets automatiques bancaires : 4.545.

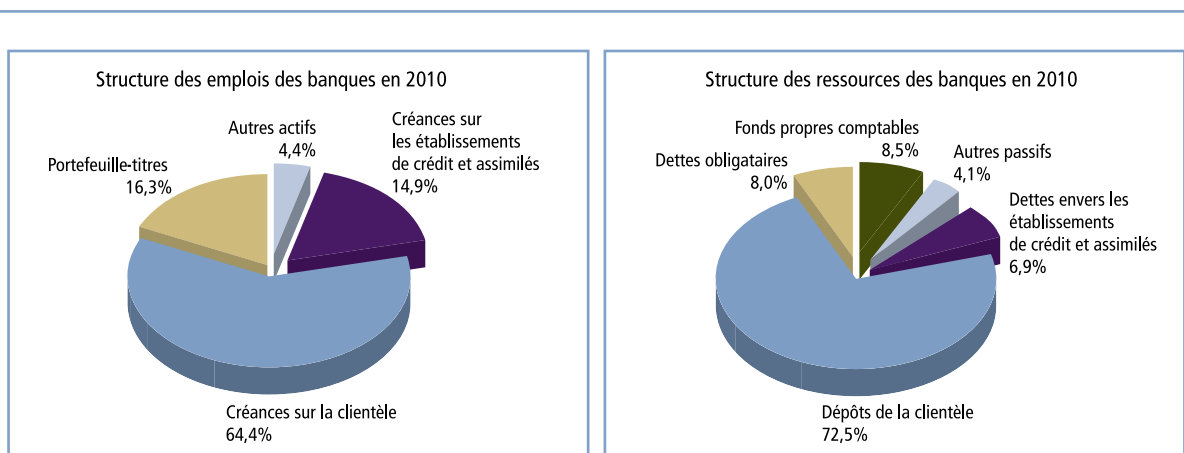
- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés : 42.000 environ.

2 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques¹

(Montants en milliards de dirhams)

	2008	2009	2010
Total bilan	764	828	859
Crédits par décaissement (nets de provisions)	499	552	601
Dépôts de la clientèle	572	601	622
Capitaux propres (hors bénéfice de l'exercice)	55	63	73
Produit net bancaire	27,2	30	32,8
Résultat brut d'exploitation	14,6	16,5	17,9
Résultat net	8,6	9,2	9,7
Rendement moyen des emplois	5,11%	5,18%	5,18%
Coût moyen des ressources	1,93%	2,05%	1,93%
Coefficient moyen d'exploitation	47,8%	47,5%	46,3%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,2%	1,2%	1,2%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	16,7%	15,2%	14,2%
Taux des créances en souffrance	6,0%	5,5%	4,8%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	75,3%	74,1%	70,1%

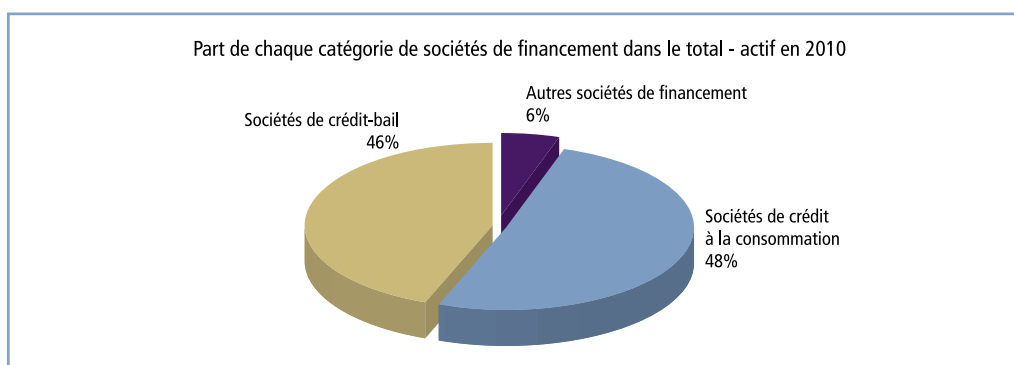
¹ Sur la base de leur activité au Maroc et hors Al Barid Bank qui n'a bénéficié du transfert effectif des services financiers de Barid Al-Maghrib qu'à partir de décembre 2010.



3 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

(Montants en milliards de dirhams)

	2008	2009	2010
Total bilan	74,3	81,2	84,6
Crédits par décaissement (nets de provisions)	67,2	73,9	78,6
Produit net bancaire	4,1	4,4	4,6
Résultat brut d'exploitation	2,6	2,8	2,9
Résultat net	1,5	1,3	1,1
Taux des créances en souffrance	9,1%	9,5%	10,0%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,9%	1,6%	1,4%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	22,4%	18,4%	14,0%



4 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

(Montants en milliards de dirhams)

	2008	2009	2010
Total bilan	6,9	6,2	5,7
Encours de crédits	5,7	4,8	4,7
Taux des créances en souffrance	5,3%	6,4%	6,2%
Résultat net	0,03	-0,12	0,03

5 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des huit groupes bancaires sur base consolidée

(Montants en milliards de dirhams)

	2008	2009	2010
Total bilan	799	878	930
Crédits par décaissement à la clientèle (nets de provisions)	498	568	625
Dépôts de la clientèle	578	621	652
Capitaux propres-Part du groupe	61	69	80
Produit net bancaire	34	38	43
Résultat brut d'exploitation	17,7	20	22
Résultat net-Part du groupe	9,4	9,3	10,5
Coefficient moyen d'exploitation	48,0%	47,6%	47,7%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,2%	1,1%	1,1%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	15,5%	13,6%	13,1%

PARTIE 1

Environnement légal et réglementaire
et activités de la supervision bancaire

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

I. ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Dans un environnement en pleine mutation, Bank Al-Maghrib s'est employée à renforcer le cadre légal et réglementaire applicable aux établissements de crédit pour l'aligner sur les standards internationaux.

A cet égard, elle a engagé le travail de révision des textes régissant le statut de la Banque centrale et la loi bancaire en vue, entre autres, d'organiser la surveillance des risques systémiques dans une vision globale de stabilité financière et d'asseoir une étroite coordination entre les régulateurs du secteur financier.

De même, elle a rehaussé le cadre réglementaire relatif aux fonds propres par l'adoption des approches avancées de Bâle II. Ces nouvelles exigences prudentielles visent à améliorer la mesure des risques de crédit, de marché et opérationnel.

Parallèlement, elle a suivi le processus de réformes réalisées dans le cadre du nouveau dispositif dit « Bâle III » et en a évalué l'impact sur le secteur bancaire marocain. Il s'agit des nouvelles normes prudentielles, édictées par le Comité de Bâle en décembre 2010, visant à renforcer les fonds propres des banques en quantité et qualité ainsi que leur niveau de liquidité, en vue de les rendre moins vulnérables aux chocs spécifiques ou macro-économiques.

Sur le plan de l'inclusion financière, Bank Al-Maghrib a poursuivi, en concertation avec la profession bancaire, ses actions visant à favoriser l'épargne bancaire et améliorer la transparence des pratiques au sein du secteur.

1 - ADOPTION DES APPROCHES AVANCÉES DE BÂLE II

Le Comité de Bâle a publié, en juin 2006, le dispositif révisé intitulé « Convergences internationales de la mesure et des normes de fonds propres » qui repose sur trois piliers : exigences minimales de fonds propres, processus de surveillance prudentielle et discipline de marché. Ce dispositif précise, au titre du premier pilier, que les établissements de crédit sont tenus d'observer des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché et opérationnel.

Pour la transposition de Bâle II, Bank Al-Maghrib a préconisé une démarche progressive. Ainsi, après l'implémentation de ce dispositif, dans son approche standard en 2007, l'année 2010 a été marquée par l'adoption du texte relatif aux modalités de couverture, par les fonds propres, des risques selon les approches avancées.

Cette évolution réglementaire a nécessité la révision, en parallèle, de la circulaire régissant les fonds propres prudentiels.

1.1 - Fonds propres prudentiels

L'application des normes comptables internationales IFRS¹, à partir de 2008, par les groupes bancaires n'a pas été sans impact sur la détermination de leurs fonds propres consolidés. Dans ce cadre, Bank Al-Maghrib avait émis des recommandations pour préciser les modalités de traitement de cet impact.

¹ International Financial Reporting Standards

La nouvelle circulaire n°7/G/2010 relative aux fonds propres des établissements de crédit, édictée le 31 décembre 2010, a intégré ces recommandations, supprimé les fonds propres surcomplémentaires et introduit d'autres traitements prudentiels, en convergence avec les normes internationales. Ces traitements concernent notamment les intérêts minoritaires, les participations dans les entreprises d'assurances et de réassurance et les pertes attendues.

Encadré n°1 : Impacts des normes IFRS sur les fonds propres consolidés

En vue de neutraliser les impacts des normes IFRS sur les fonds propres consolidés des groupes bancaires, les établissements appliquent des retraitements liés aux éléments ci-après :

- les plus ou moins values latentes ;
- les parts sociales, les certificats d'investissement et les instruments hybrides ;
- le portefeuille de négociation ;
- l'option de la juste valeur ;
- les actifs pondérés ;
- le périmètre de consolidation.

1.2 - Exigences en fonds propres selon les approches internes aux établissements de crédit pour la couverture des risques

La nouvelle circulaire n°8/G/2010 relative aux exigences en fonds propres pour la couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches internes aux établissements de crédit, a fixé le cadre à observer pour que des établissements bancaires soient autorisés à appliquer ces approches.

D'autres établissements continueront à appliquer les dispositions de la circulaire n°26/G/2006 relative aux exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnel, selon les approches standards.

Les établissements sont tenus de respecter en permanence, sur base consolidée ou sous-consolidée et/ou individuelle, un coefficient minimum de solvabilité de 10%.

1.2.1 - Exigences en fonds propres relatives au risque de crédit

La circulaire n°8/G/2010 préconise deux approches pour déterminer les exigences en fonds propres pour la couverture du risque de crédit : l'approche dite « fondation » et l'approche « avancée ». Elle définit les segments des expositions, les modalités de calcul des risques pondérés et des pertes, les règles d'atténuation des risques ainsi que les exigences minimales qualitatives et quantitatives.

Les établissements de crédit estiment, dans le cadre de l'approche dite « fondation », par leurs propres modèles, la probabilité de défaut des emprunteurs (PD). Les autres paramètres de risque, à savoir la perte en cas de défaut (LGD), l'exposition en cas de défaut et la maturité, sont fixés par Bank Al-Maghrib. Dans le cas de l'utilisation de la variante « avancée » de l'approche Notations Internes, ils devraient estimer, eux-mêmes, l'ensemble de ces paramètres.

Les établissements procèdent à une classification de leurs expositions en six groupes : souverains, établissements de crédit, entreprises, clientèle de détail, actions et autres actifs qui ne correspondent pas à des créances.

Pour ce qui est des entreprises, les critères de segmentation prudentiels ont été révisés pour tenir compte de l'évolution du tissu économique et converger, dans la mesure du possible, avec la définition nationale de la PME retenue par le Ministère du Commerce et de l'Industrie.

Encadré n°2 : Nouveaux critères de la segmentation prudentielle

Les seuils et critères prudentiels au vu desquels devrait s'effectuer la segmentation en portefeuille : Grandes Entreprises (GE), Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE) sont précisés ci-après.

La grande entreprise est l'entreprise dont le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 175 millions de dirhams.

La petite et moyenne entreprise, y compris les entrepreneurs individuels, est celle qui répond à l'une des deux conditions suivantes :

- le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 10 millions de dirhams et inférieur ou égal à 175 millions de dirhams ;
- le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams et le montant global des créances que détient l'établissement à son égard, ou sur le groupe d'intérêt auquel elle appartient, est supérieur à 2 millions de dirhams.

La très petite entreprise, y compris les entrepreneurs individuels, est celle qui répond aux deux conditions suivantes :

- le chiffre d'affaires hors taxes, ou celui du groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 10 millions de dirhams ;
- le montant global des créances que détient l'établissement à son égard, ou sur le groupe d'intérêt auquel elle appartient, est inférieur ou égal à 2 millions de dirhams.

Lorsque l'entreprise fait partie d'un groupe d'intérêt, il est pris en considération, pour la segmentation, le chiffre d'affaires sur base consolidée de ce groupe.

Les établissements sont tenus de calculer les pertes inattendues et les pertes attendues. Le montant des pertes inattendues correspond aux exigences en fonds propres qui résultent du calcul des actifs pondérés selon les formules prudentielles établies par Bank Al-Maghrib. Les pertes attendues estimées doivent être couvertes par des provisions éligibles.

Le calcul des risques de crédit pondérés peut tenir compte des techniques d'atténuation de ces risques. Les instruments éligibles à l'application de ces techniques sont constitués des sûretés réelles ainsi que des sûretés personnelles et dérivés de crédit, sous réserve des conditions fixées par Bank Al-Maghrib.

Les établissements sont tenus de respecter des exigences qualitatives et quantitatives notamment en termes de conception et de validation des outils de notation, de documentation, d'implication des organes d'Administration et de Direction dans ce processus et d'estimation des paramètres de risques.

1.2.2 - Exigences en fonds propres relatives au risque de marché

Les modalités de calcul des exigences en fonds propres, au titre du risque de marché, ont été alignées sur l'approche de modèles internes préconisée par l'accord de Bâle II ainsi que sur les nouvelles dispositions prévues dans le document publié par le Comité de Bâle en juin 2009.

L'approche de modèles internes mesure le risque de marché selon des méthodes mathématiques et statistiques de type « Value at Risk (VaR) » qui permettent d'estimer la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille, au cours d'une période de détention donnée, suite à la variation des prix de marché et en fonction d'un intervalle de confiance donné.

Suite à la crise financière internationale, le Comité de Bâle a renforcé le dispositif de mesure du risque de marché par la mise en place d'une VaR stressée qui a été retenue par la circulaire n°8/G/2010.

1.2.3 – Exigences en fonds propres relatives au risque opérationnel

Le Comité de Bâle a proposé quatre approches pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel : l'approche indicateur de base, l'approche standard, l'approche standard alternative et l'approche par mesure avancée (AMA).

Les trois premières approches ont été déjà transposées par la circulaire n°26/G/2006. Pour ce qui est de l'approche AMA, les modalités de calcul des exigences en fonds propres y afférentes sont fixées par la circulaire n°8/G/2010. Selon cette approche, le risque opérationnel est évalué suivant des méthodes quantitatives et/ou qualitatives.

Dans ce cadre, le calcul des exigences en fonds propres s'effectue à travers une approche quantitative dite, « approche de distribution des pertes » qui consiste à établir, pour chaque ligne de métier et chaque type

d'événement, deux courbes de distribution des probabilités de pertes, l'une indiquant la fréquence et l'autre la sévérité. Ces deux courbes sont ensuite combinées pour donner lieu à une courbe agrégée à laquelle une VaR opérationnelle est affectée.

Au même titre que les risques de crédit et de marché, la nouvelle circulaire requiert le respect d'un ensemble d'exigences qualitatives et quantitatives minimales par les établissements qui envisagent d'utiliser l'approche AMA.

En parallèle à l'adoption de la circulaire relative aux approches avancées de Bâle II, un travail a été engagé pour l'élaboration des notices techniques visant à préciser certaines dispositions de cette circulaire.

1.3 - Mise en place du reporting prudentiel et financier

Dans le cadre du projet engagé pour l'adoption d'un reporting prudentiel Bâle II et financier IFRS aligné sur les meilleures pratiques de communication financière, Bank Al-Maghrib a finalisé et communiqué aux banques les modèles, adaptés au secteur bancaire marocain, des états dits COREP et FINREP¹. En parallèle, elle a tenu plusieurs réunions avec celles-ci à l'effet de les accompagner dans la mise en œuvre de ce nouveau reporting, dont la date d'entrée en vigueur est prévue au cours du 2^{ème} semestre de l'année à venir.

2 - LE NOUVEAU DISPOSITIF DE BÂLE III

Le renforcement de la réglementation prudentielle applicable aux banques, notamment celle ayant trait aux fonds propres et à la liquidité, s'inscrit au premier plan du programme d'actions international, lancé depuis le déclenchement de la crise financière, sous la coordination notamment du Conseil de la Stabilité Financière et du Comité de Bâle.

En septembre 2010, le Comité de Bâle est parvenu à un accord sur un nouveau dispositif communément appelé « Bâle III ». Ce cadre harmonise la définition des fonds propres de base, révisé les exigences minimales de fonds propres et instaure, pour la première fois, des normes quantitatives de liquidité. Ce dispositif a été approuvé, en novembre 2010, par le sommet du G20 à Séoul qui a mis en avant la nécessité d'une adhésion de tous les pays, quel que soit leur niveau de développement et ce, pour la réalisation d'un double objectif : i) rendre le système financier plus solide et plus résilient en périodes de tensions et ii) assurer une croissance économique durable.

2.1 - Nouvelles normes de fonds propres

La nouvelle réglementation des fonds propres, issue de Bâle III, relève d'une perspective macro-prudentielle du fait qu'elle vise à limiter le risque systémique dans le secteur financier.

¹ COREP : Common Reporting – FINREP : Financial Reporting

2.1.1 - Amélioration de la qualité des fonds propres

Le dispositif de Bâle III devrait améliorer la qualité des fonds propres des établissements bancaires en vue de renforcer leur capacité d'absorption des pertes résultant des tensions financières et économiques.

Les nouvelles exigences de fonds propres donnent plus de poids au noyau dur (capital, réserves et bénéfices non distribués) qui constitue la composante la plus solide des fonds propres d'une banque¹.

En outre, et contrairement à Bâle II, les déductions à opérer sur les fonds propres, en plus d'être étendues à d'autres éléments, sont applicables directement à la composante du noyau dur. D'autre part, la définition du Tier 1 est revue pour inclure le noyau dur et d'autres instruments financiers éligibles sur la base de critères très stricts.

2.1.2 - Relèvement du niveau des fonds propres

L'amélioration de la qualité des fonds propres sera accompagnée par le relèvement de leur niveau, les leçons de la crise financière ayant montré la nécessité pour les banques de disposer d'une quantité accrue de capital.

L'une des principales dispositions de Bâle III est, en effet, d'augmenter les exigences minimales pour la composante noyau dur des fonds propres à 4,5%, contre 2% prévu par Bâle II. De même, le ratio minimal de fonds propres Tier 1 est porté à 6%, au lieu de 4%.

De surcroît, les banques seront tenues de disposer régulièrement d'un volant de sécurité dit «de conservation», fixé à 2,5% du noyau dur des fonds propres. Ceci leur permettrait de continuer à disposer de fonds propres nécessaires pour soutenir leur activité en période difficile. Ainsi, en temps normal, les exigences pour la composante noyau dur seront, au total, portées au moins à 7%. Les établissements qui n'ont pas constitué ce volant de sécurité seraient soumis à des limitations en matière de distribution de dividendes.

A ces nouvelles exigences viendra s'ajouter un ratio d'effet de levier² fixé à 3% du noyau dur des fonds propres, mesure devant contribuer à limiter le recours excessif à la dette au sein du système bancaire. Dans le but de permettre au Comité de Bâle de suivre l'évolution de ce nouveau ratio tout au long d'un cycle économique et d'étudier son impact sur l'activité des banques, il a été convenu de le tester durant une période préliminaire qui débutera en janvier 2013, avant sa mise en application effective en 2018.

Les banques seront tenues de disposer de fonds propres suffisants au-delà des ratios prescrits, compte tenu notamment de leur profil de risque, de leur business modèle et de la conjoncture économique.

¹ Dans le cadre de Bâle II, les fonds propres réglementaires sont constitués, pour moitié au moins, de fonds propres de base (dits Tier 1) et, pour le reste, d'autres éléments de moindre capacité d'absorption des pertes (Tier 2 et 3). De plus, les fonds propres Tier 1 sont, pour moitié, composés du noyau dur et, pour le reste, des éléments certes de grande qualité, mais pas au même niveau que le noyau dur.

² Ratio calculé par rapport aux expositions du bilan et du hors bilan non pondérées.

2.1.3 - Dimension macro-prudentielle

Le nouveau cadre de Bâle III se caractérise par sa dimension macro-prudentielle qui vise à contrer les risques systémiques susceptibles de s'étendre à l'ensemble du système financier et à l'économie. Il comporte deux volets : le premier a pour vocation de réduire la procyclicité, alors que le second consiste à prendre en considération les interconnexions et les expositions communes des établissements financiers, notamment ceux qui ont une importance systémique.

S'agissant de la procyclicité, le nouveau dispositif prévoit la constitution, outre du volant de conservation fixé à 2,5% du noyau dur des fonds propres, d'un volant qualifié de contra-cyclique qui variera, entre 0 et 2,5% de ce noyau dur, et dépendra de l'évolution du cycle économique.

Ainsi et à la discrétion de chaque autorité de régulation nationale, ce volant devra être constitué durant les périodes d'expansion rapide du crédit qui pourrait exacerber le risque systémique.

Dans cette même perspective, des travaux sont menés au niveau du Comité de Bâle et de l'IASB¹ pour élaborer une approche de provisionnement prospectif, fondée sur les pertes attendues.

Pour ce qui est de l'appréhension du risque systémique découlant des interconnexions et des expositions communes, un nouveau cadre, en cours de définition, vise à s'assurer que les nouvelles exigences de fonds propres soient calibrées, en fonction de l'importance systémique de chaque établissement financier au sein du système dans son ensemble et non seulement sur la base du risque qu'il représente à titre individuel.

Les établissements jugés systémiques devraient en principe avoir une capacité d'absorption des pertes supérieure aux normes annoncées et seraient assujettis à des exigences supplémentaires de fonds propres. Les travaux en cours, au niveau du Comité de Bâle et du Conseil de la Stabilité Financière, s'attèlent à définir des principes dans ce sens.

Parallèlement, le Comité de Bâle a émis une série de recommandations relatives à la gestion des risques liés aux expositions des activités complexes de trading et ceux sur des produits dérivés. Il a également relevé les exigences de fonds propres liées aux expositions de titrisation et a mis au point de nouvelles dispositions relatives au risque sur les contreparties centrales et à leur couverture par des fonds propres.

2.2 - Nouvelles normes de liquidité

La gestion inappropriée du risque de liquidité a constitué un autre facteur majeur de la crise financière. Aussi, le Comité de Bâle a édicté, pour la première fois, de nouvelles exigences prudentielles de nature à améliorer la résilience des banques face aux chocs de liquidité.

¹ International Accounting Standards Board

Deux ratios sont proposés dans ce cadre. Le premier est à court terme (30 jours) et vise à s'assurer qu'une banque est en mesure de faire face à un choc de liquidité (un accroissement imprévu des sorties de trésorerie) en recourant à la mobilisation des actifs liquides dont elle dispose. Le second ratio, dit ratio structurel de liquidité, devra être calculé sur un horizon d'un an. Il a pour objet de limiter le risque de transformation et d'éviter une dépendance excessive par rapport au financement interbancaire (à court terme).

Encadré n°3 : Calendrier de mise en œuvre de Bâle III

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ratio noyau dur	3,5%	4%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5%	4,5% (1)
Volant de conservation				0,625%	1,25%	1,875%	2,5%
Ratio Tier 1	4,5%	5,5%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0%	6,0% (1)
Exigences minimales de fonds propres	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0% (1)
Exigences minimales de fonds propres et volant de conservation	8,0%	8,0%	8,0%	8,625%	9,25%	9,875%	10,5%
Ratio d'effet de levier	Test et premier reporting					Migration vers pilier 1	3,0%
Ratio de liquidité à court terme			Introduction de la norme				
Ratio de liquidité à long terme						Introduction de la norme	

(1) En tenant compte du volant de conservation, le niveau du ratio noyau dur, tier one et ratio de solvabilité s'établissent respectivement à 7%, 8,5% et 10,5%.

3 - DISPOSITIF COMPTABLE

Depuis 2008, les établissements de crédit établissent leurs comptes consolidés conformément aux dispositions des normes internationales IFRS édictées par l'IASB. Ce référentiel évolutif a connu plusieurs amendements suite aux enseignements tirés de la crise financière que Bank Al-Maghrib a suivis de très près.

Encadré n°4 : Principaux amendements apportés par l'IFRS 9

Les travaux de l'IASB ont porté essentiellement sur le remplacement de la norme IAS 39 par la norme IFRS 9. Cette réforme se déroule en 3 phases. La première, qui a été réalisée en 2009, porte sur la classification et l'évaluation des actifs financiers, la deuxième, sur la dépréciation de ces actifs et la troisième, sur la comptabilité de couverture.

L'année 2010 a été consacrée à l'examen de l'exposé-sondage relatif à la deuxième étape de la réforme dans le cadre du projet de convergence entre l'IASB et le FASB¹. Ce travail a donné lieu à la publication d'un supplément à l'ED² 2009/12 « Instruments financiers : coût amorti et dépréciation ».

Les deux référentiels IFRS et les US GAAP³ préconisent actuellement une comptabilisation des pertes sur créances selon un modèle de pertes encourues qui exige la justification d'une perte pour que les actifs financiers puissent être dépréciés. Les deux régulateurs, européens et américains, ont proposé de retenir un modèle de pertes attendues, qui prévoit une approche plus prospective.

L'IASB a également publié un exposé-sondage (ED/2010/13) « Comptabilité de couverture ». La finalisation de ce projet donnera lieu à des amendements à IFRS 9 « Instruments financiers », prévus pour le 2^{ème} semestre 2011.

Au cours de 2010, le service des études comptables de la Direction de la Supervision Bancaire a examiné avec les établissements plusieurs sujets ayant trait notamment aux modalités de publication de certaines informations financières, au provisionnement des créances sur base consolidée, au périmètre de consolidation et aux opérations de titrisation des créances futures.

De même, il a engagé un travail sur la révision du recueil des schémas comptables relatifs aux opérations de marché, compte tenu du développement de nouveaux produits.

En tant que membre permanent du Conseil National de la Comptabilité, la Banque centrale a participé aux projets de réforme des normes comptables applicables aux Fonds de Placements Collectifs en Titrisation et du plan comptable des OPCVM.

4 - CADRE RÉGISSANT LES RELATIONS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AVEC LEUR CLIENTÈLE

En vue de favoriser le développement des services financiers et rehausser les exigences de transparence, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions, en concertation avec la profession bancaire, pour améliorer l'accès de la population à ces services.

1 Financial Accounting Standard Board

2 Exposure-Draft

3 United States Generally Accepted Accounting Principles

Après la définition d'une liste de 16 services bancaires devant être assurés gratuitement par les banques, l'uniformisation des clauses générales minimales devant figurer dans les conventions d'ouverture de comptes de dépôt, l'harmonisation des libellés des relevés de comptes de la clientèle et la mise en place du relevé récapitulatif des commissions qui leur sont prélevées, d'autres mesures ont été prises pour développer l'inclusion financière.

Ainsi et dans l'objectif de réduire l'utilisation de la monnaie fiduciaire et de développer davantage la bancarisation, Bank Al-Maghrib a édicté la directive relative à l'ouverture de comptes de dépôt à vue, sans versement de fonds au préalable.

En vertu de ce texte, les établissements bancaires sont tenus d'ouvrir des comptes de dépôt à vue, sans que cette ouverture ne soit conditionnée par un versement de fonds au préalable. Le titulaire de ce type de compte ne supporte aucun prélèvement de frais ou de commissions et ce, pendant une durée minimum de six mois à compter de la date de son ouverture, tant qu'il n'enregistre aucun mouvement à son crédit. Passé ce délai et si aucun mouvement n'est inscrit sur le compte, ce dernier peut être clôturé, sans préavis, par l'établissement bancaire.

Parallèlement, les banques ont convenu à ne délivrer aux personnes assujetties à la taxe professionnelle que les formules de chèques barrés d'avance et non endossables. Cette mesure est de nature à réduire l'utilisation du cash pour le règlement des transactions et à sécuriser les paiements en limitant les fraudes et autres incidents.

D'un autre côté, le Ministère des Finances a édicté de nouvelles mesures pour développer l'épargne bancaire. Il s'agit du relèvement du plafond du compte sur carnets de 300.000 à 400.000 dirhams et la mise en place de nouveaux produits défiscalisés à savoir le plan d'épargne logement, le plan d'épargne action et le plan d'épargne éducation.

Devant la recrudescence des fraudes au sein du secteur de crédit à la consommation, Bank Al-Maghrib a demandé aux sociétés de financement de renforcer la vigilance dans le traitement des dossiers de crédit. Dans ce sens, elle a élaboré en 2010, en concertation avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement, une directive, entrée en vigueur en 2011, qui fixe les mesures minimales à observer par ces sociétés lors de l'octroi des crédits et incite à instaurer un cadre d'échange, entre elles, sur les fraudes constatées.

De même, l'année 2010 a connu le démarrage effectif du dispositif de médiation au sein du secteur des sociétés de financement, qui vient ainsi compléter celui adossé au GPBM.

5 - PROJET « CASABLANCA FINANCE CITY »

Au cours de 2010, le projet d'ériger la place de Casablanca en centre financier régional a enregistré des avancées notables avec l'adoption d'une loi spécifique au statut « Casablanca Finance City », l'octroi d'avantages fiscaux aux institutions bénéficiant de ce statut et la création de Moroccan Financial Board. Cette société est chargée de la gestion de ce centre, de la promotion institutionnelle et du pilotage du projet.

Les entreprises nationales ou étrangères susceptibles de bénéficier du statut « CFC » peuvent être :

- des entreprises financières opérant dans les secteurs de la banque, de l'assurance et du courtage en assurance ;
- des sociétés de gestion d'actifs ;
- des prestataires de services professionnels qui exercent et gèrent des activités notamment d'offshoring financier, de services informatiques et de services financiers spécialisés ;
- des entreprises opérant en tant que sièges régionaux ou internationaux qui assurent le travail de coordination d'activités de services opérées dans un ou plusieurs pays.

Par ailleurs, les travaux de finalisation de « l'Offre Maroc » se sont poursuivis. Cette offre est constituée de l'ensemble des engagements devant être formalisés pour assurer les autres conditions d'attractivité de « CFC ». Ils portent sur le cadre macro-économique, le « doing business », la fluidité des personnes, la formation, la connectivité aérienne, les licences et agréments spécifiques et la régionalisation des marchés de capitaux.

II. ACTIVITES DE LA SUPERVISION BANCAIRE ET DE STABILITE FINANCIERE

Face à la montée de certaines vulnérabilités dans le secteur bancaire, Bank Al-Maghrib a continué à mettre l'accent, dans le cadre de sa mission de supervision, sur la consolidation des fonds propres et de la liquidité des établissements ainsi que sur le rehaussement de la qualité de leur gouvernance et de gestion des risques.

Parallèlement, tirant enseignement de la crise financière mondiale et au vu des interconnexions du secteur bancaire avec d'une part, les autres composantes du secteur financier et d'autre part, le secteur réel, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions visant à préserver la stabilité financière et la mise en place d'une supervision macro-prudentielle.

1 - ACTIVITÉ DE LA SUPERVISION BANCAIRE

Bank Al-Maghrib est chargée de la surveillance des établissements de crédit et organismes assimilés. A ce titre, elle délivre les agréments et les autorisations nécessaires à l'exercice par les établissements de leurs activités, assure leur contrôle prudentiel et sanctionne, le cas échéant, les manquements aux dispositions réglementaires comptables et prudentielles.

La surveillance des établissements s'effectue en application d'un cadre réglementaire et de supervision conforme aux standards internationaux et selon une approche basée sur les risques permettant de définir les priorités du contrôle prudentiel.

Cette mission est exercée par Bank Al-Maghrib dans un cadre de coopération en continuel renforcement avec les autres régulateurs du secteur financier ainsi qu'avec ses homologues étrangers.

1.1 - Agréments et approbations

Au cours de l'année 2010, les demandes d'agrément et d'autorisation soumises au Comité des établissements de crédit, composé de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances, ont concerné principalement le déploiement de certaines banques à l'étranger ainsi que l'exercice de l'activité de transfert de fonds.

Encadré n°5 : Critères d'appréciation des dossiers d'agrément bancaires

L'agrément d'exercice des activités bancaires est octroyé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. La procédure d'appréciation des demandes d'agrément est la même pour l'ensemble des postulants, quelle que soit leur nationalité.

Cette procédure consiste en une évaluation de la qualité de l'actionnariat et de la gouvernance de l'établissement et du groupe auquel elle appartient, de la compétence et de l'honorabilité de ses administrateurs et de sa direction générale, de sa stratégie et de son plan d'exploitation, de ses dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que de sa situation financière projetée, y compris ses fonds propres.

Pour ce faire, la partie demanderesse présente, outre son programme d'activités, les moyens humains, techniques, financiers et informatiques prévus, un business plan détaillé sur 3 ans, comprenant les états financiers et les principaux ratios de gestion et prudentiels prévisionnels.

Ce business plan doit être cohérent avec la stratégie envisagée par les actionnaires et montrer l'adéquation des moyens financiers compte tenu des risques y associés.

Il est en outre tenu compte, dans l'évaluation du projet, de la valeur ajoutée de celui-ci pour le système bancaire et financier en particulier et pour l'économie nationale en général.

Une fois que le dossier d'agrément est jugé complet, Bank Al-Maghrib y donne suite, après avis du Comité des établissements de crédit, dans un délai de 4 mois maximum. Toute réponse négative est justifiée.

Au titre de 2010, Bank Al-Maghrib a délivré 4 agréments pour :

- la création d'une société de financement dédiée exclusivement à la commercialisation des produits alternatifs ;
- la fusion-absorption de deux banques membres d'un groupement ;
- l'extension de l'objet social d'une banque ;
- l'exercice de l'activité de transfert de fonds par une nouvelle société.

Elle a également donné son accord préalable pour :

- la création, par une banque, d'une filiale bancaire en Guinée Equatoriale ;
- le relèvement, par une banque, à une quote-part majoritaire, de sa participation dans le capital d'un groupement bancaire panafricain ;
- la prise d'une participation, conjointement par deux banques, dans le capital d'une banque en Mauritanie ;
- l'ouverture, par deux banques, de bureaux de représentation, l'un en France et l'autre aux Etats-Unis d'Amérique.

Elle a, par ailleurs, instruit douze dossiers relatifs à l'approbation de la désignation de commissaires aux comptes pour exercer leurs missions d'audit dans des établissements de crédit. Elle a également approuvé la nomination

de 35 administrateurs et dirigeants au sein des organes d'administration et de direction de douze établissements de crédit.

1.2 - Activités de contrôle

Le contrôle exercé par Bank Al-Maghrib se fonde, à l'instar des standards en matière de supervision bancaire, sur deux approches : le contrôle sur documents, exercé de manière permanente et le contrôle sur place, effectué périodiquement à l'occasion de missions conduites au sein des établissements de crédit et organismes assimilés.

Ces deux formes de contrôle sont complémentaires. Elles sont assurées par des équipes distinctes. Toutefois, la fonction du contrôle permanent contribue de plus en plus à des contrôles sur place pour mieux prendre connaissance du fonctionnement des établissements.

Encadré n°6 : Modalités du contrôle prudentiel

Le contrôle permanent repose sur l'examen des états comptables et prudentiels ainsi que des rapports régulièrement adressés à Bank Al-Maghrib par les établissements et par leurs commissaires aux comptes. Ces données sont complétées par les informations recueillies lors des réunions tenues avec les principaux responsables de ces établissements, notamment ceux en charge des fonctions financière, de gestion des risques, d'audit interne et de conformité ainsi que lors des entretiens conduits avec leurs commissaires aux comptes.

Il s'appuie également sur les résultats des missions de contrôle sur place pour lesquels il assure un suivi permanent de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées suite à ces enquêtes.

L'ensemble de ces informations sert de base aux analyses régulières effectuées par les services du contrôle permanent en vue d'évaluer la situation financière et prudentielle des établissements, de procéder à leur notation selon le système de rating interne à Bank Al-Maghrib dit « SANEC » et d'identifier les vulnérabilités requérant des actions préventives ou correctives.

Ce système de notation se trouve au cœur de l'approche de surveillance par les risques adoptée par la Banque centrale. Il aide le contrôle permanent à jouer un rôle d'alerte en identifiant les signes précurseurs de dégradation de la situation financière d'un établissement et à apprécier les mesures pour y remédier.

De son côté, le contrôle sur place a pour vocation d'apprécier les aspects de la gestion des établissements qui ne peuvent être évalués à distance, de s'assurer de la fiabilité des informations communiquées à Bank Al-Maghrib et d'approfondir l'analyse des risques encourus par eux. Les enquêtes de contrôle sur place sont à caractère général ou thématique.

Les enquêtes à caractère général portent sur l'examen de l'ensemble des activités des établissements contrôlés. Les enquêtes thématiques traitent un aspect particulier de ces activités et peuvent couvrir plusieurs établissements à la fois.

A l'instar des années précédentes, le programme annuel de contrôle sur place de 2010 a été arrêté en tenant compte de plusieurs critères, notamment :

- les zones de risque au sein du secteur bancaire, identifiées par le contrôle permanent comme requérant des investigations sur place,
- les délais limites au-delà desquels les établissements doivent être contrôlés,
- les nouvelles normes réglementaires nécessitant une vérification sur place pour s'assurer de leur correcte mise en application.

Ainsi, en 2010, 13 missions ont été effectuées dont 7 à caractère général et 6 thématiques. Ces dernières ont porté, en ce qui concerne les banques, sur les risques de contrepartie systémiques, leurs relations avec la clientèle et le suivi des projets d'adoption des approches avancées de Bâle II. D'autres enquêtes thématiques ont été effectuées auprès des banques offshore, des sociétés de crédit à la consommation et des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds pour s'enquérir de l'état d'évolution des risques associés à leurs activités.

Le processus de contrôle et d'évaluation de la solidité des établissements, à distance et sur place, a mis l'accent, en 2010, sur les principaux facteurs des risques et les politiques de leur gestion.

La vérification des pratiques de gouvernance a été au centre de plusieurs actions de contrôle. Bank Al-Maghrib a rappelé à certains établissements la nécessité d'améliorer ces pratiques en vue d'asseoir une gestion saine des risques.

Une attention accrue a été accordée, en particulier, au suivi de la qualité du portefeuille de crédit, notamment des créances détenues sur les contreparties importantes. En plus des investigations réalisées sur le risque de crédit dans le cadre des enquêtes programmées, des visites trimestrielles, auprès des principaux établissements, ont été menées par des équipes conjointes relevant du contrôle permanent et du contrôle sur place, en vue d'évaluer l'impact du recul de l'activité de certains secteurs économiques. A cet égard, Bank Al-Maghrib a demandé aux établissements concernés de maintenir une gestion rigoureuse du risque de crédit, d'utiliser les informations du Credit bureau (centrale d'informations sur le crédit) pour évaluer la solvabilité de leurs clients et de couvrir leurs contreparties vulnérables par des provisions suffisantes.

L'année 2010 a vu également se dérouler des missions de vérification sur place auprès de certaines banques pour l'évaluation du degré de leur préparation à l'application des approches avancées de Bâle II, au titre du risque de crédit. Ces enquêtes ont donné lieu à des recommandations en vue de la conformité des systèmes de notation internes et de l'amélioration de l'environnement organisationnel et technique y afférent.

Eu égard au resserrement de la liquidité bancaire et à l'accroissement du risque de transformation, le contrôle permanent a conduit des analyses approfondies du profil de risque des principales banques. Celles-ci ont continué à renforcer leur dispositif de gestion actif-passif notamment par la conduite d'exercices de stress tests en application de la nouvelle directive édictée par Bank Al-Maghrib à ce sujet. Ces tests visent à évaluer leur degré

de résilience face à des scénarii de chocs de liquidité. Ils devraient être complétés par la mise en place de plans de crise de liquidité à actionner en cas de survenance de ces chocs. Dans ce même cadre, il a été demandé à certains établissements de veiller à détenir un niveau suffisant d'actifs liquides et disponibles et à mieux adosser les maturités de leurs ressources et emplois.

Sur le plan de la lutte contre le blanchiment de capitaux et compte tenu du démarrage de l'unité de traitement et de renseignement financier (UTRF), la surveillance permanente a mis à jour son évaluation de la conformité des dispositifs de vigilance des banques aux exigences légales et réglementaires. En parallèle, les dispositifs de vigilance des banques offshore ont fait l'objet d'une enquête transversale menée sur place. Des établissements ont été appelés à renforcer leurs dispositifs sur le plan procédural et informatique.

Pour ce qui est des plans de continuité d'activité bancaire, les intempéries survenues au Maroc en novembre 2010 ont permis de tirer tous les enseignements et d'attirer l'attention de certains établissements sur les dysfonctionnements relevés.

Grâce à la mise en réserve d'une fraction plus importante des bénéfices dégagés, les fonds propres prudentiels des banques se sont renforcés. Néanmoins, au vu de la montée de certaines vulnérabilités et dans le prolongement de sa politique prudentielle proactive, Bank Al-Maghrib a demandé à certains établissements de renforcer leurs fonds propres de base.

Compte tenu des fragilités relevées au niveau des secteurs du crédit à la consommation et du transfert de fonds, les investigations et contrôles renforcés, dont ils ont fait l'objet, ont donné lieu à l'engagement de mesures visant leur assainissement et le rehaussement des exigences réglementaires qui leur sont applicables.

Pour ce qui est du secteur du micro-crédit, la Banque centrale a continué à suivre de près le processus de restructuration engagé par les associations opérant dans ce secteur, à l'effet d'assainir leur portefeuille et d'améliorer leur dispositif de gestion des risques et de contrôle interne ainsi que leur système d'information.

En matière de protection de la clientèle, elle a déployé des moyens importants pour suivre la mise en œuvre des récentes mesures prises pour améliorer la transparence des pratiques des établissements de crédit à l'égard de leur clientèle et réduire les coûts des services bancaires.

Des sanctions ont été infligées à certains établissements pour manquements aux dispositions réglementaires.

1.3 - Coopération internationale

La récente crise a montré que la coopération entre les régulateurs financiers au plan international est indispensable à la prévention et à la résolution des crises financières.

Dans ce contexte, le développement de certaines banques marocaines, à l'échelle du continent africain, a nécessité le renforcement de la coopération entre Bank Al-Maghrib et ses homologues dans les pays d'accueil.

Bank Al-Maghrib a également échangé des informations avec les autorités des pays d'origine des groupes bancaires détenant des filiales au Maroc et participé au collège des superviseurs de l'un de ces groupes.

Encadré n°7 : Collèges des superviseurs

Les collèges des superviseurs sont des groupes de travail multilatéraux, composés des superviseurs de différentes nationalités, dont la mission fondamentale est de renforcer, de manière collective et permanente, la supervision consolidée d'un groupe bancaire international, à travers notamment des échanges d'informations et données sur le profil de risque des groupes bancaires internationaux. Le renforcement du rôle de ces collèges a été l'un des axes demandés par le G20 pour améliorer la surveillance de ces groupes bancaires.

En octobre 2010, le Comité de Bâle a émis 8 principes de bonne pratique sur les collèges des superviseurs portant sur les objectifs de ces collèges, leur structure, le partage d'informations, les canaux de communication, l'instauration d'un travail collectif, l'interaction avec le groupe bancaire concerné, la gestion des crises et la surveillance macro-prudentielle.

Ces principes visent à renforcer la coopération internationale en matière de supervision des banques internationales en s'appuyant sur un cadre opérationnel assurant un bon fonctionnement de ces collèges.

D'un autre côté, la Banque centrale a pris part à une conférence organisée par le Conseil de la Stabilité Financière à Séoul sur la réforme financière de Bâle III. Des économies émergentes, dont le Maroc, ont été invitées à donner leur point de vue sur cette réforme.

Bank Al-Maghrib a reçu des délégations de 4 banques centrales arabes et africaines dans le cadre des visites d'étude, visant à s'enquérir de son expérience en matière de supervision bancaire notamment les réglementations de Bâle II et IFRS.

Ella a reçu également, à l'instar des années précédentes, de nombreuses délégations et missions d'institutions financières internationales, d'agences de notation et de banques étrangères pour des entretiens et échanges sur des questions ayant trait au secteur bancaire et au cadre réglementaire et de supervision.

En parallèle, elle a été sollicitée par certaines institutions financières internationales pour apporter son expertise à d'autres banques centrales en matière de supervision bancaire.

Des représentants de Bank Al-Maghrib sont également intervenus dans deux séminaires, au profit de superviseurs de banques centrales de pays africains, l'un portant sur le contrôle transfrontalier et l'autre, sur les travaux menés au niveau international sur la surveillance des risques systémiques.

1.4 - Concertation avec les associations professionnelles

La Banque centrale a tenu, au cours de l'année 2010, plusieurs rencontres avec les associations professionnelles bancaires à l'effet d'examiner la mise en œuvre des feuilles de route arrêtées dans le cadre de sa démarche de concertation et d'échange sur les réformes et questions intéressant directement ou indirectement le secteur bancaire.

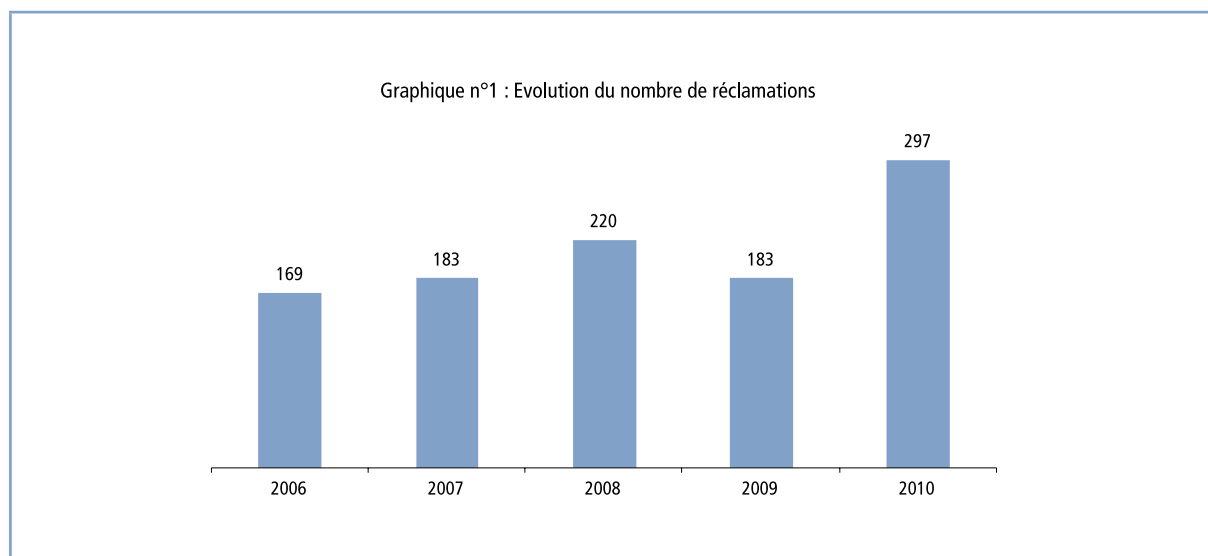
Les sujets traités avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), au cours de cette année, ont porté notamment sur le projet « Casablanca Finance City », le parachèvement de la réforme de Bâle II, la nouvelle réforme de Bâle III, les projets de réformes de la loi bancaire et du statut de Bank Al-Maghrib, l'inclusion financière, les systèmes et moyens de paiement et le Credit bureau.

Avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), les échanges se sont focalisés sur la restructuration du secteur du crédit à la consommation, l'amélioration des pratiques de gouvernance et de transparence, la lutte contre la fraude et des questions d'ordre fiscal.

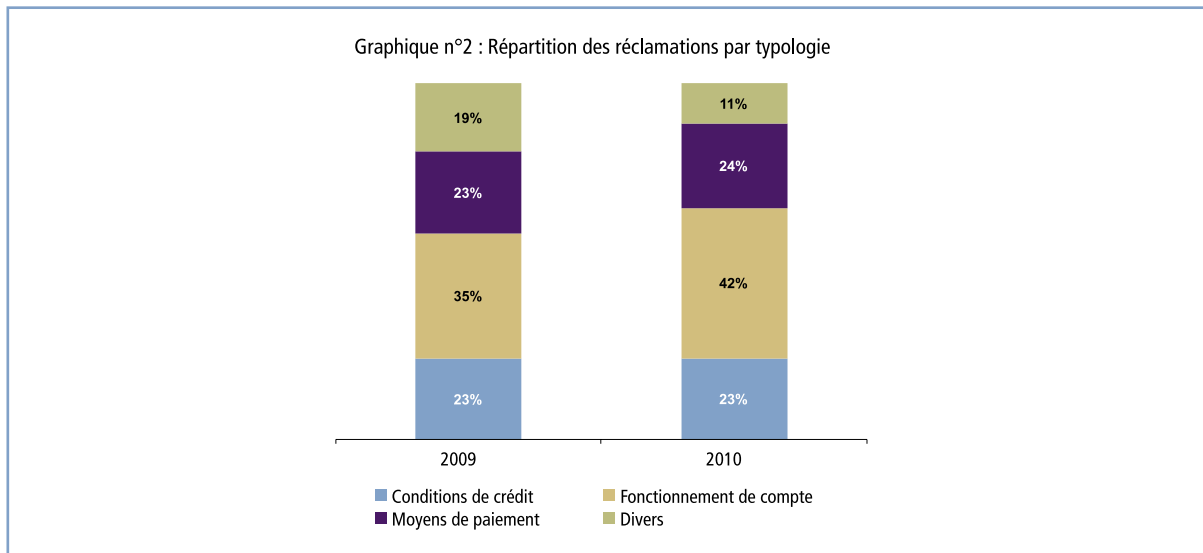
Les questions examinées avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-crédit (FNAM) ont principalement porté sur le processus de restructuration de ce secteur, à travers notamment la mise en place d'un réseau de la microfinance solidaire fédérant 7 associations, l'adoption d'un code d'éthique par la profession et son adhésion au Credit bureau.

1.5 - Traitement des réclamations et doléances

La Direction de la Supervision Bancaire a traité, au cours de 2010, 297 réclamations émanant de la clientèle des établissements de crédit contre 183 en 2009.



Ces réclamations ont porté, pour l'essentiel, sur des problèmes liés au fonctionnement des comptes bancaires et ce, dans une proportion accrue, aux moyens de paiement et aux conditions bancaires appliquées.



2 - ACTIVITÉS DE STABILITÉ FINANCIÈRE

Tirant les enseignements des évolutions récentes au plan international, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions visant à préserver la stabilité financière notamment dans le cadre de la commission de coordination des organes de supervision du secteur financier, instituée par les dispositions de l'article 81 de la loi bancaire. A cet effet, elle a continué à renforcer ses outils analytiques et veiller sur la gestion du système de garantie des dépôts.

2.1 - Commission de coordination des organes de supervision du secteur financier

En 2010, les travaux de la commission de coordination des organes de supervision du secteur financier ont porté notamment sur l'amélioration du cadre d'échange des informations et l'examen des pratiques de gouvernance dans le secteur financier. Dans ce cadre, il a été souligné la nécessité de renforcer la présence des administrateurs indépendants dans les conseils des institutions bancaires et financières et d'encadrer le cumul des mandats.

Ils ont couvert également la mise en place d'un dispositif de gestion de crises financières au Maroc. Un protocole d'accord devrait appuyer ce dispositif pour définir les mécanismes de coordination entre les autorités et les modalités d'échange d'informations et de prise de décisions.

**Encadré n°8 : Evolution des indicateurs fondamentaux de solidité financière
des banques (en %)**

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>
<u>Adéquation des fonds propres</u>			
Ratio de solvabilité	11,2	11,8	12,3
Fonds propres de base/total des risques pondérés	9,5	9,2	9,7
Créances en souffrance nettes de provisions/fonds propres	13,9	12,7	12,2
<u>Qualité des actifs</u>			
Créances en souffrance/total des crédits bruts	6,0	5,5	4,8
<u>Répartition sectorielle des crédits</u>			
Prêts au secteur primaire	6,9	6,0	6,1
Prêts au secteur du bâtiment et des travaux publics	12,5	14,1	13,3
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	15,9	15,8	16,9
Prêts au secteur de l'administration publique et collectivités locales ¹	3,7	4,3	5,0
Prêts au secteur du commerce	6,5	6,6	6,2
Prêts au secteur du tourisme	2,6	3,2	2,9
Ménages	26,5	27,6	28,1
Prêts aux autres secteurs ¹	25,4	22,4	21,5
<u>Résultat et rentabilité</u>			
Rendement moyen des actifs (ROA)	1,2	1,2	1,2
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	16,7	15,2	14,2
Marge d'intérêt/produit net bancaire (PNB)	78,1	76,7	76,3
Charges générales d'exploitation/PNB	47,8	47,5	46,3
<u>Liquidité</u>			
Actifs liquides/total des actifs	18,6	17,3	12,0
Actifs liquides/passifs à court terme	24,7	23,0	16,0
<u>Sensibilité au risque de marché</u>			
Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres	6,5	13,5	10,3

¹ Chiffres de 2008 et 2009 révisés

En parallèle, une réflexion a été engagée sur l'élargissement des compétences de la commission à la surveillance des risques systémiques et les actions pour en limiter les effets. Cette responsabilité nécessite de compléter le cadre analytique, dont dispose la Banque centrale, par de nouveaux outils permettant notamment d'approfondir la compréhension des canaux de transmission des risques et des interactions entre le secteur financier et l'économie réelle.

Encadré n° 9 : Définition du risque systémique

Le Conseil de la Stabilité Financière a défini le risque systémique comme étant « **le risque de perturbation des services financiers, dû à une défaillance de tout ou partie du système financier et susceptible d'entraîner des impacts négatifs importants pour l'économie réelle** ». Cette définition couvre toutes les composantes du système financier : les institutions, les marchés et les instruments financiers.

L'importance systémique est évaluée sur la base de trois critères : la taille, le manque de substituabilité et l'interconnexion :

- **Taille** : mesurée par rapport à l'importance, dans le système financier dans son ensemble, du volume des services financiers rendus par un ou quelques acteurs de ce système.
- **Manque de substituabilité** : l'importance systémique d'un acteur unique au sein du système financier s'accroît dans la situation où il est difficile, pour les autres acteurs du système, d'offrir les mêmes services rendus par cet acteur unique avant sa mise en faillite.
- **Interconnexion** : résulte de liens directs et indirects établis entre les différentes composantes du système financier de telle sorte qu'une faillite individuelle ou un dysfonctionnement entraîne des répercussions au niveau du système financier dans son ensemble.

2.2 - Système de garantie des dépôts

Les systèmes de garantie des dépôts poursuivent, de manière générale, un double objectif : la protection des déposants et la contribution au maintien de la stabilité financière. Ils constituent un élément clé du filet de sécurité d'un système bancaire.

Depuis la crise financière internationale, les systèmes de garantie des dépôts font l'objet d'une attention accrue de la part des instances internationales concernées, notamment le Comité de Bâle et le Conseil de la Stabilité Financière. Ainsi, le Comité de Bâle, en collaboration avec l'International Association of Deposit Insurers (IADI), a publié, au cours de 2010, la méthodologie d'évaluation du respect des 18 principes fondamentaux pour un système de garantie des dépôts efficace, édictés en juin 2009. Quant au Conseil de la Stabilité Financière, il a intégré, depuis décembre 2010, ces principes fondamentaux dans le compendium de 12 principes globaux sur la base desquels tous les pays seront évalués dans le cadre des missions d'évaluation des secteurs financiers (Financial Sector Assessment Program), conduites par le FMI et la Banque Mondiale.

Bank Al-Maghrib a engagé une réflexion pour aligner le système de garantie des dépôts en vigueur sur ces standards. Ce système, appelé le Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD), est institué par la loi bancaire de 1993. Il a pour objectif fondamental de protéger les déposants en cas d'indisponibilité de leurs fonds. Il est financé par les établissements de crédit recevant des fonds du public à travers des cotisations annuelles, calculées sur la base de la moyenne des dépôts éligibles en appliquant un taux maximum de 0,20%.

Les ressources financières cumulées du FCGD se sont élevées, au terme de l'année 2010, à 10 milliards de dirhams, dont 83% provient des contributions annuelles des établissements adhérents, le reste étant constitué de réserves. Le bénéfice net, au titre de cet exercice, s'est élevé à 260 millions de dirhams, soit une hausse de 11,6% par rapport à 2009.

3 - MOYENS ET RESSOURCES DE LA SUPERVISION BANCAIRE

L'effectif total de la Direction de la Supervision Bancaire s'est établi à 86 agents, sans changement par rapport à l'année précédente.

Les actions permanentes de formation continuent de constituer une pierre angulaire de la politique de Bank Al-Maghrib pour le développement des compétences des superviseurs. Celle-ci vise à leur permettre d'approfondir leurs connaissances techniques en fonction de l'évolution de l'environnement bancaire et financier, des réformes réglementaires et des pratiques de supervision.

Outre les actions de formation locales dont le programme est arrêté en fonction des priorités et des besoins formulés par les superviseurs, plusieurs agents ont bénéficié de séminaires à l'étranger organisés par des institutions financières multilatérales, des organes de régulation bancaire et financière et des banques centrales. Les thématiques traitées dans ce cadre ont porté, principalement, sur la supervision macro-prudentielle et la stabilité financière, la nouvelle réforme de la régulation financière (Bâle III), les évolutions post-crise en matière de gouvernance et de gestion des risques bancaires ainsi que sur la finance islamique.

Des visites d'étude auprès de certaines banques centrales, portant sur des sujets d'intérêt particulier pour Bank Al-Maghrib, sont venues compléter ces actions.

D'un autre côté, plusieurs cadres de la Direction de la Supervision Bancaire ont participé à des conférences, colloques, ateliers de travail et autres rencontres à caractère national, régional et international réunissant des représentants de la communauté des banquiers centraux et des superviseurs pour échanger et partager les expériences.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux jeunes étudiants, cette Direction a accueilli 22 stagiaires pour effectuer des stages dans les domaines bancaire et financier.

PARTIE 2

Structure, activité et résultats du système bancaire

بنك المغرب

بنك المغرب

I. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

En dépit d'une conjoncture moins favorable, les banques ont poursuivi la diversification de leurs activités et le développement de leur réseau tant à l'échelle nationale que régionale.

1 - LE PAYSAGE BANCAIRE A VU LA DIVERSIFICATION DE SES MÉTIERS

Au cours de 2010, le secteur bancaire s'est enrichi par l'agrément d'une société spécialisée dans la finance alternative. En parallèle, le processus de restructuration du groupe Crédit Populaire du Maroc s'est poursuivi avec la fusion-absorption de la Banque Centrale Populaire et la Banque Populaire de Casablanca. Ce groupe¹ est constitué désormais, outre la Banque Centrale Populaire, de dix Banques Populaires Régionales.

Avec la migration définitive, vers le centre de traitement du Centre Monétique Interbancaire, de l'ensemble des prestations réalisées par la société « Interbank », cette dernière a cessé son activité. Aussi, le nombre de sociétés de gestion de moyens de paiement se trouve ramené à deux unités.

Le champ de contrôle de la Banque centrale a couvert, au total, une population de 83 établissements répartis entre 19 banques, 36 sociétés de financement, 12 associations de micro-crédit, 6 banques offshore, 8 sociétés de transfert de fonds, la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse Centrale de Garantie.

1 Le Crédit Populaire du Maroc est considéré, dans le présent rapport d'un point de vue prudentiel, comme entité unique.

Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2006	2007	2008	2009	2010
Banques	16	16	18	19	19
dont :					
banques à capital majoritairement étranger	5	5	7	7	7
banques à capital majoritairement public	5	5	5	6	6
Sociétés de financement	36	37	37	36	36
Sociétés de crédit à la consommation	19	20	20	19	19
Sociétés de crédit-bail	7	7	7	6	6
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	4	3	3	3	2
Autres sociétés	-	1	1	2	3
Nombre total d'établissements de crédit	52	53	55	55	55
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	13	14	13	12	12
Sociétés de transfert de fonds			7	9	8
Autres établissements	3	3	3	2	2
Total	74	76	84	84	83

Composé d'intervenants marocains et étrangers, l'actionnariat du système bancaire demeure assez diversifié, avec une part prépondérante de l'actionnariat privé. Celui-ci, détenant près des deux tiers du capital du système bancaire, est constitué notamment de groupes bancaires étrangers, de compagnies d'assurances et d'organismes de prévoyance sociale ainsi que de holdings.

L'actionnariat étranger détenait, à fin 2010, des parts de capital majoritaires dans 7 banques et 10 sociétés de financement. Il disposait, en plus, de parts significatives dans 7 autres établissements. Pour sa part, l'actionnariat public était majoritaire dans 6 banques et 5 sociétés de financement et disposait de parts significatives dans 4 autres établissements.

Le secteur bancaire constitue le premier contributeur à la capitalisation boursière, avec une part de 32%, à fin décembre 2010. Quatorze établissements de crédit, dont six banques, étaient cotés en bourse, sans changement par rapport aux dernières années.

2 - LES BANQUES ONT CONTINUÉ EN 2010 À DÉVELOPPER LEUR OFFRE BANCAIRE, PARALLÈLEMENT À L'EXTENSION DE LEUR RÉSEAU

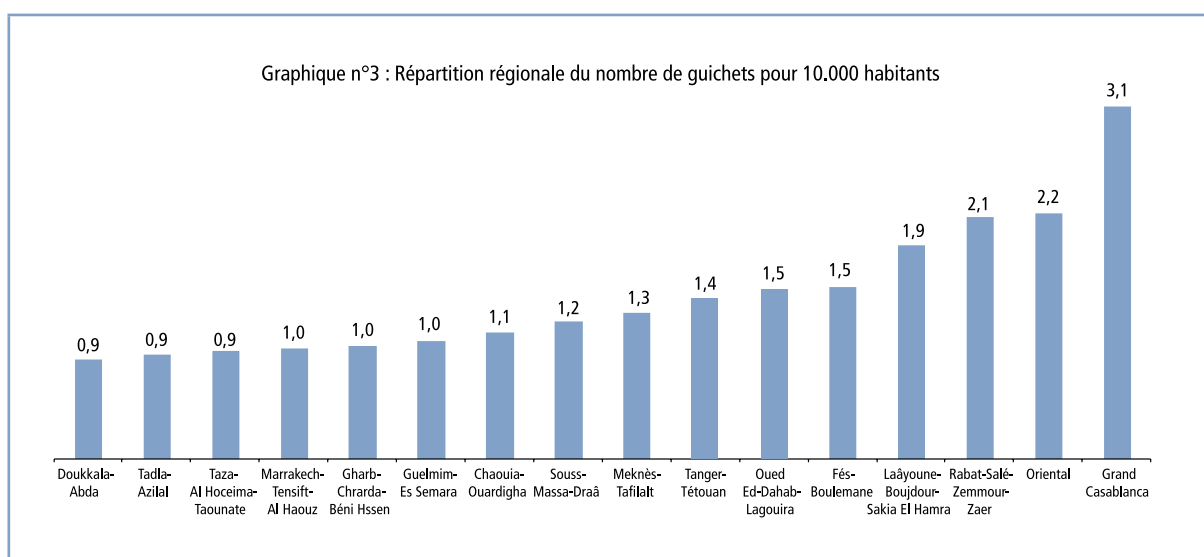
Parallèlement à l'accroissement du nombre de leurs guichets, les établissements bancaires ont poursuivi la modernisation des prestations proposées à leur clientèle et le développement des guichets automatiques, de l'émission de cartes bancaires et des opérations réalisées à distance.

A la faveur de la poursuite des efforts de bancarisation, les banques ont procédé à l'ouverture de 306 nouvelles agences, contre 390 et 400 respectivement en 2008 et 2009, portant leur réseau à 3.844 agences, soit 8.200 habitants par guichet, contre 8.900 l'année passée. Compte tenu du réseau d'Al Barid Bank, qui comptait 943 agences à fin 2010, la densité bancaire est passée de 7.100 à 6.600 habitants par guichet, soit 1,5 guichet pour 10.000 habitants, niveau supérieur à celui enregistré dans la quasi-totalité des pays de la région MENA.

Près de 72% des implantations nouvelles ont été l'œuvre de trois banques, contre 64% l'année précédente. Quatre régions ont concentré près de 53% de ces implantations (Régions du Grand Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, l'Oriental et Marrakech-Tensift Al-Haouz).

Cet élargissement demeure encore marqué par une implantation géographique déséquilibrée des guichets en faveur des zones urbaines qui continuent de concentrer près de 87% du total.

Ainsi et comme le montre le graphique n°3 ci-après, la région du Grand Casablanca, qui dispose de 25% du réseau bancaire, présente la densité la plus forte avec 3 guichets pour 10.000 habitants. Elle a concentré 40% des dépôts collectés et 63% des crédits distribués par le système bancaire.

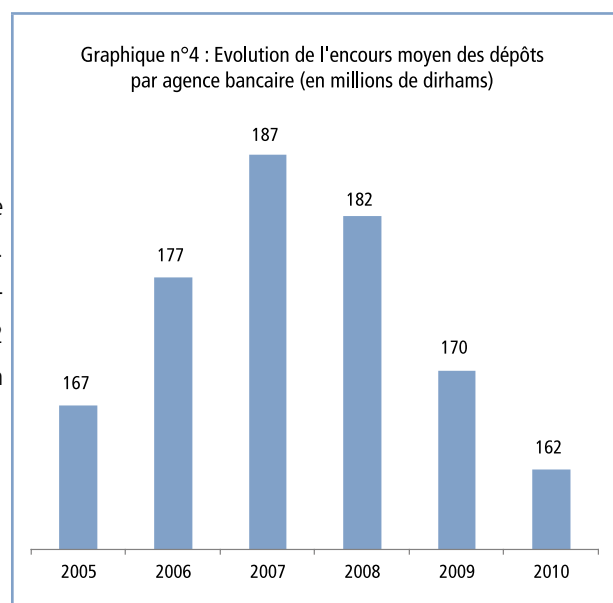


La région de l'Oriental occupe la seconde place pour la deuxième année consécutive, avec 2,2 guichets pour 10.000 habitants. Elle a disposé de 9% des dépôts et seulement 2,3% des crédits.

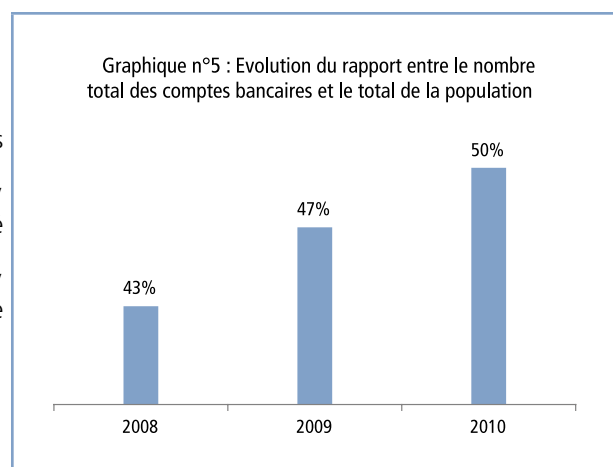
Avec 14% des dépôts et 13% des crédits, la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër se place en troisième position avec 2,1 guichets pour 10.000 habitants.

En dernière position, se placent les régions de Doukkala-Abda, Tadla-Azilal et Taza-Al Hoceima-Taounate qui présentent la densité la plus faible avec moins d'un guichet pour 10.000 habitants.

L'évolution du réseau bancaire s'est accompagnée d'une baisse du montant moyen des dépôts par guichet. Celui-ci a décru, comme le montre le graphique n°4 ci-contre, entre 2005 et 2010, en passant de 167 à 162 millions, après avoir atteint 187 millions de dirhams en 2007¹.

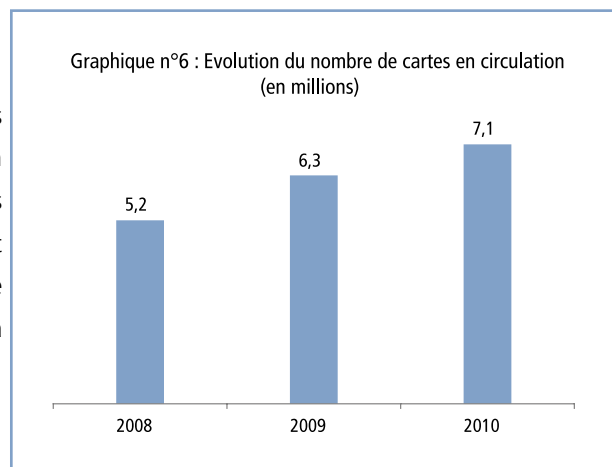


En parallèle, le nombre global des comptes ouverts auprès des banques, rapporté au total de la population, s'est élevé à 50% environ. Cette évolution a été favorisée par la politique Low Income Banking « LIB », le nombre de nouveaux clients captés dans ce cadre ayant atteint, à fin décembre 2010, plus de 840.000.



¹ Hors Al Barid Bank

Depuis leur introduction au Maroc au début des années 80, les cartes bancaires ont connu, pour leur part, un développement croissant qui s'est accéléré durant les cinq dernières années. A fin 2010, leur nombre s'est accru de 13,3% à 7,1 millions, soit une carte bancaire par compte à vue, contre une carte pour deux, il y a cinq ans.



Toutefois, l'usage des cartes, en tant que moyen de paiement, demeure encore faible. Elles sont essentiellement utilisées comme instrument de retrait de fonds.

Le nombre des opérations de paiement, quant à lui, s'est accru de 24,5% à 10 millions pour une valeur globale de 6,3 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 24,6%. S'agissant des opérations de retrait, leur nombre a atteint 139 millions, correspondant à une valeur globale de 118 milliards de dirhams, marquant une expansion de 16,6%.

Les opérations de e-commerce ont enregistré également une croissance sensible. Leur nombre est passé, en un an, de 74.446 opérations à 284.052, pour une valeur globale qui s'est hissée de 97 à 277 millions de dirhams.

De son côté, le réseau monétique a été renforcé de 401 nouveaux guichets automatiques bancaires, portant leur nombre à 4.545 unités, soit près d'un guichet pour chaque agence bancaire.

3 - EN DÉPIT D'UN ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL DIFFICILE, LES BANQUES MAROCAINES ONT POURSUIVI LEUR EXPANSION À L'ÉTRANGER

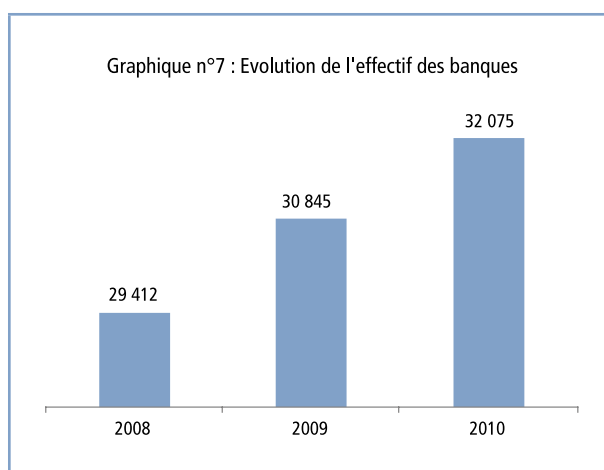
La politique de déploiement des banques à l'international n'a pas été perturbée par les effets de la détérioration de l'environnement économique international. Certaines banques ont su saisir les opportunités offertes pour renforcer, en 2010, leurs participations dans certaines filiales et procéder à de nouvelles acquisitions dans certains pays d'Afrique.

Au total, les banques marocaines sont présentes à cette date dans une trentaine de pays, dont 18 en Afrique, à travers 151 implantations réparties entre 19 filiales, 75 succursales et 57 bureaux de représentation. Ces filiales et succursales disposaient de plus de 700 points de vente.

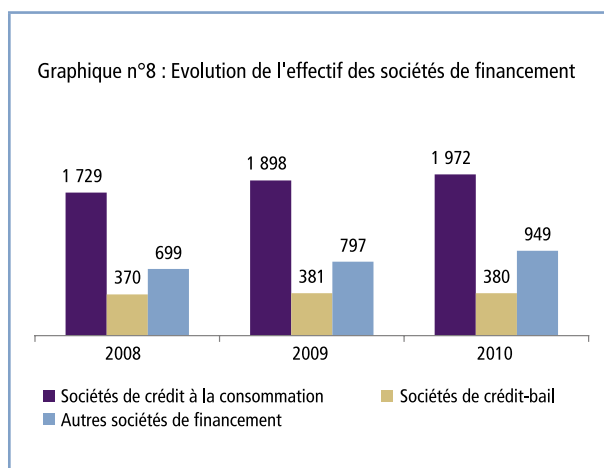
4 - LE RENFORCEMENT DE L'EFFECTIF DU SECTEUR BANCAIRE S'EST POURSUIVI, MAIS À UN RYTHME MOINDRE QUE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés s'est établi, à fin 2010, à 42.000 agents environ, dont 76% sont employés par les banques, 14% par les associations de micro-crédit et 8% par les sociétés de financement.

Les banques ont employé 32.075 agents, soit 1.230 personnes de plus par rapport à 2009, contre 1.433, une année auparavant.



L'effectif des sociétés de financement s'est renforcé de 7,3% pour atteindre 3.301 agents.



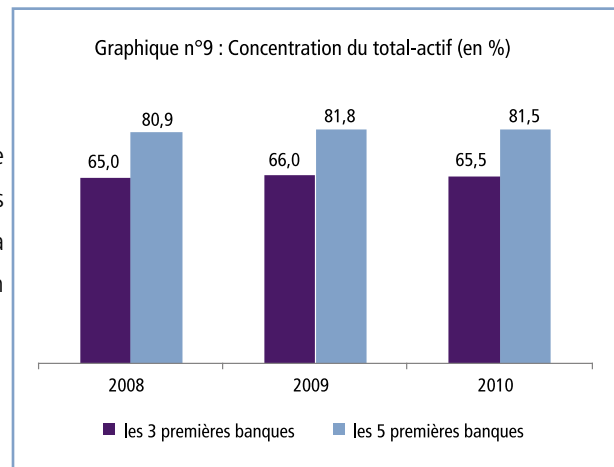
5 - LE NIVEAU DE CONCENTRATION A AUGMENTÉ POUR L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

5.1 - Concentration de l'activité des banques sur base sociale

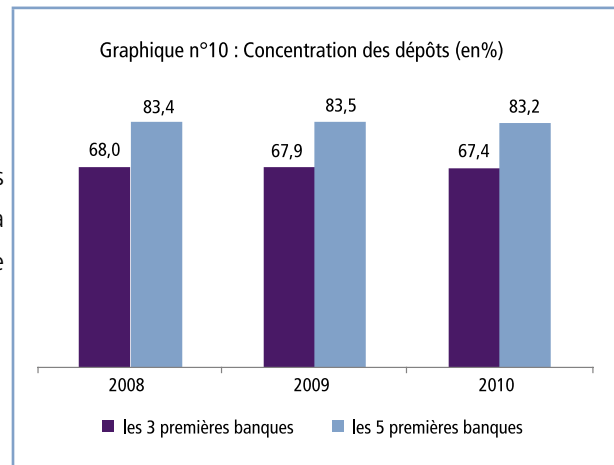
Le niveau de concentration¹ a légèrement reculé pour le total-actif et les dépôts et a augmenté pour les crédits.

¹ Hors Al Barid Bank.

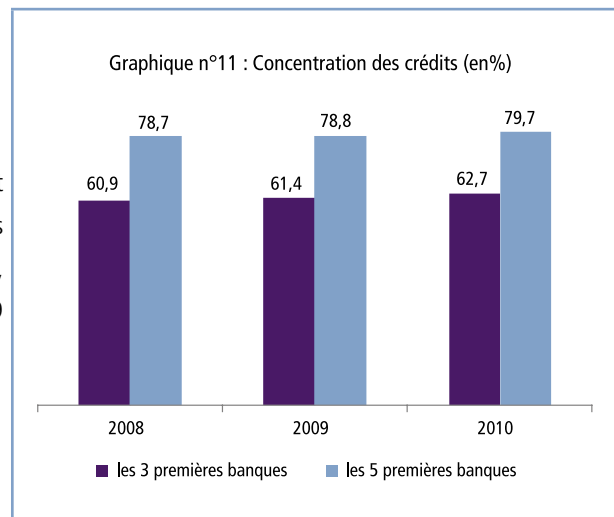
Appréhendé à partir du total-actif, le taux de concentration a atteint 65,5%, pour les trois premières banques, accusant une baisse de 0,5 point par rapport à 2009. Pour les cinq premières banques, cette proportion s'est établie à 81,5%, en léger repli.

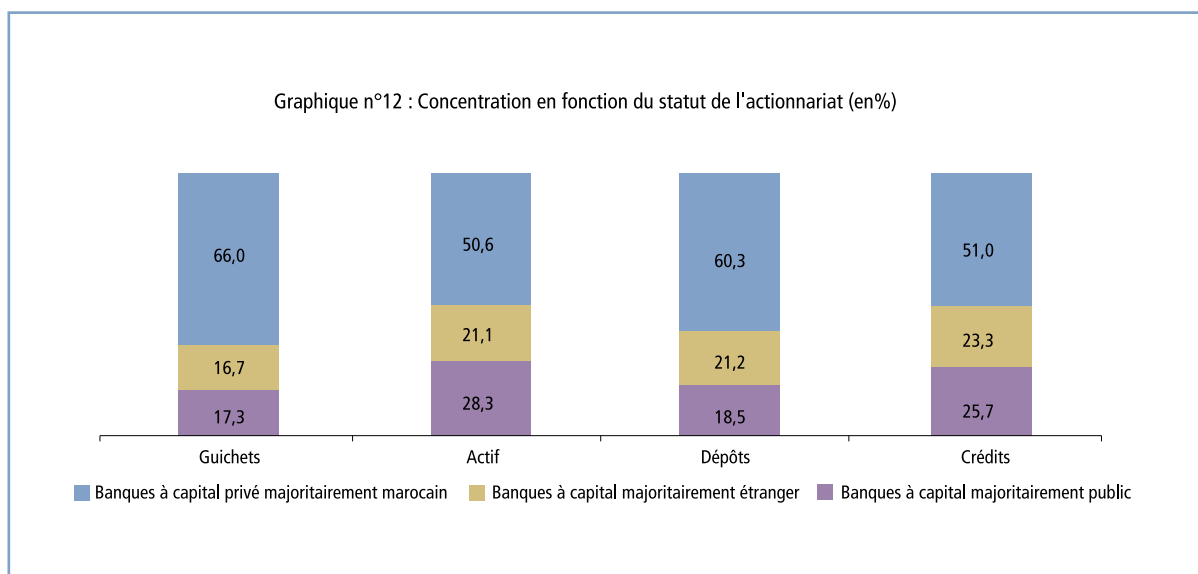


Au niveau des dépôts collectés, la part des trois premières banques s'est contractée de 0,5 point à 67,4% et celle des cinq premières banques s'est établie à 83,2 %, en léger retrait également.



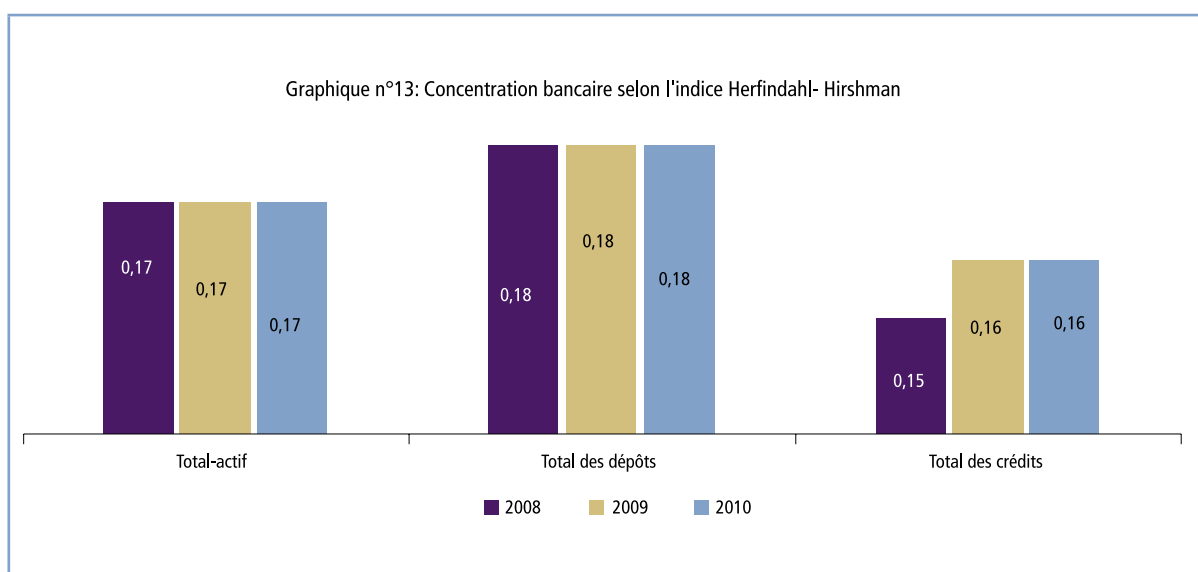
S'agissant des crédits, le niveau de concentration s'est renforcé en 2010. Ainsi, les trois premières banques détenaient une part de 62,7%, en hausse de 1,3 point, et les cinq premières, 79,7%, en progression de 0,9 point.





Comme le montre le graphique n°12 ci-dessus, les banques à capital privé majoritairement marocain ont disposé, à fin 2010, de 66% des guichets, 50,6% des actifs, 60,3% des dépôts et 51% des crédits. Les banques à capital majoritairement étranger ont concentré 16,7% des guichets, 21,1% des actifs, 21,2% des dépôts et 23,3% des crédits. Les banques à capital majoritairement public ont détenu 17,3% des guichets, 28,3% des actifs, 18,5% des dépôts et 25,7% des crédits.

Le niveau de concentration peut également être appréhendé par l'indice de Herfindahl-Hirshman. Cet indicateur, qui additionne les puissances carrées des parts de marché des banques, se situe dans une fourchette de 0 à 1. Un indice inférieur à 0,10 témoigne d'un marché peu concentré, d'un marché modérément concentré, s'il est compris entre 0,10 et 0,18 et d'un marché fortement concentré, pour une valeur supérieure à 0,18.



Comme le montre le graphique n°13 ci-dessus, la concentration bancaire, calculée selon l'Indice Herfindahl-Hirshman, apparaît modérée pour le total actif et les crédits et marquée pour les dépôts.

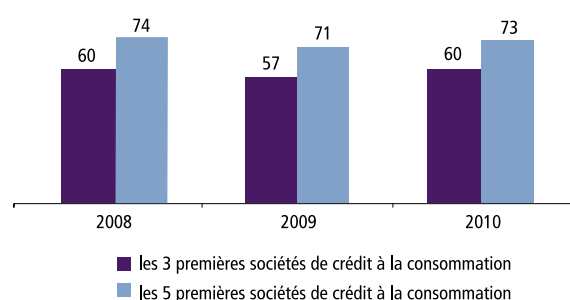
5.2 - Concentration de l'activité des sociétés de financement

Le ralentissement de l'activité des sociétés de crédit à la consommation, affectant beaucoup plus les établissements de petite taille, a contribué au renforcement du niveau de concentration au sein du secteur. S'agissant des sociétés de crédit-bail, le degré de concentration s'est maintenu globalement au même niveau enregistré en 2009.

Les trois principales sociétés de crédit à la consommation détenaient, à fin 2010, environ 60% du total-actif de l'ensemble du secteur. Cette part a augmenté à 73% pour les 5 premiers établissements.

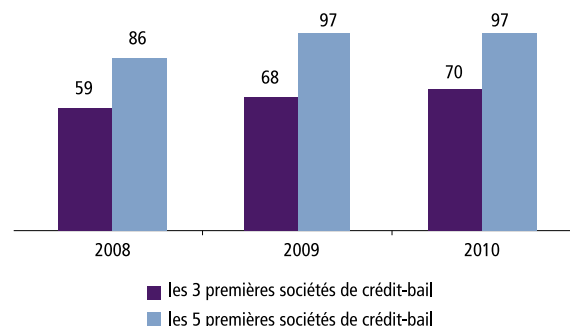
Les sociétés de crédit à la consommation adossées à des institutions financières, au nombre de 12, détenaient une part de 97% du total-actif.

Graphique n°14 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit à la consommation (en %)



S'agissant des sociétés de leasing, les 3 premières ont concentré 70% du total-actif du secteur. Cette proportion s'est élevée à 97% pour les 5 premières sociétés.

Graphique n°15 : Concentration du total-actif des sociétés de crédit-bail (en%)



5.3 - Concentration de l'activité de crédit sur base consolidée

A l'instar de la concentration sur base sociale, le niveau de concentration de l'activité de crédit sur base consolidée s'est renforcé. Ainsi, la part des trois premiers groupes bancaires s'est élargie de 3 points à 62% et celle des cinq premiers groupes a progressé du même niveau à 81%.

Evolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en%)

	Crédits à l'équipement et de trésorerie aux entreprises			Crédits immobiliers			Crédits à la consommation			Total des crédits		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Les 3 premières banques	60	57	62	64	64	64	66	63	65	62	59	62
Les 5 premières banques	80	77	81	83	82	81	85	83	84	82	78	81

L'examen de la concentration par type d'opérations de crédit montre une hausse de la concentration, pour les crédits de trésorerie et à l'équipement et les crédits à la consommation et une baisse, pour les crédits immobiliers. Les trois premiers groupes bancaires ont réalisé 62% des crédits de trésorerie et à l'équipement, 64% des crédits immobiliers et 65% des crédits à la consommation. La part des cinq premiers groupes s'est élevée à 81% pour les crédits de trésorerie et à l'équipement et les crédits immobiliers et 84% pour les crédits à la consommation.

II. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES

Dans un contexte marqué par un léger ralentissement économique sur le plan national, les banques ont poursuivi le développement de leur activité, mais à une cadence moins élevée qu'en 2009, alors que les résultats réalisés sont demeurés globalement satisfaisants.

1 - L'ACTIVITÉ DES BANQUES A DÉCÉLÉRÉ

En 2010, l'activité bancaire a évolué dans un contexte de resserrement de liquidités où les banques ont continué à recourir à la liquidité de la Banque centrale et au marché de la dette privée pour assurer le financement de l'économie. Elle a été, une fois de plus, stimulée par le dynamisme des crédits à l'habitat et à l'équipement des entreprises.

Du côté des emplois, la baisse des créances sur les établissements de crédit et assimilés et le net repli du portefeuille des bons du Trésor ont été à l'origine du ralentissement de l'activité bancaire. S'agissant des ressources, la hausse des titres de créance émis n'a pas pu compenser la décélération des dépôts et le fléchissement des dettes interbancaires.

Les développements, qui suivent, traitent de l'évolution de l'activité des banques effectuée sur la base des bilans retraçant leurs opérations au Maroc.

1.1. Les emplois des banques ont connu des évolutions différenciées de leurs composantes

Avec un total-actif de 859 milliards de dirhams, le volume d'activité des banques a marqué une hausse de 3,7%, contre 8,4% en 2009 et 16,7% en 2008, évolution traduisant le retour vers des niveaux proches de ceux enregistrés au début de la décennie 2000. Rapporté au PIB à prix courants, il a représenté 112%, contre 113% une année auparavant.

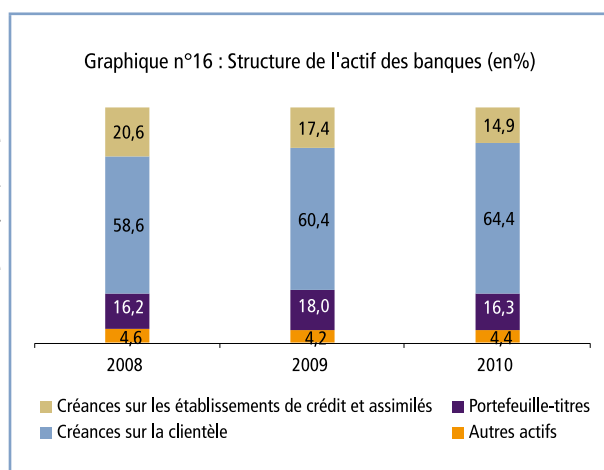
Le ralentissement de l'activité des banques a résulté de la décélération des différentes composantes du bilan, mais dans des proportions différenciées.

Evolution des emplois des banques (Activité Maroc)

(en millions de dirhams)

	2008	2009	2010	Variation 2009/2010 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	157 520	143 715	128 164	-10,8
Créances sur la clientèle	447 729	500 394	553 432	10,6
Portefeuille-titres	124 079	148 155	140 337	-5,3
dont bons du Trésor	72 452	80 684	69 269	-14,1
Valeurs immobilisées	15 256	16 204	17 654	8,9
Autres actifs	19 310	19 649	19 132	-2,6
Total	763 894	828 117	858 719	3,7

L'examen de la structure de leurs emplois montre que la part des créances sur la clientèle s'est renforcée de 4 points à 64,4%, au détriment de celle des créances sur les établissements de crédit et assimilés, qui a décliné de 2,5 points à 14,9% et celle du portefeuille-titres, qui a baissé de 1,7 point à 16,3%.



1.1.1. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont de nouveau baissé

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont établies à 128 milliards de dirhams, marquant une nouvelle baisse de 10,8%, après celle de 8,8% enregistrée l'année précédente. Cette évolution s'explique par le repli des dépôts auprès de la Banque centrale résultant de la baisse de la réserve obligatoire, le recul des prêts aux sociétés de financement et par la contraction, pour la troisième année consécutive, des créances sur les établissements de crédit à l'étranger.

En vue de permettre aux banques de continuer à assurer un financement approprié de l'économie, le Conseil de Bank Al-Maghrib a réduit, en 2010, le taux de la réserve obligatoire de deux points. En conséquence, les dépôts auprès de la Banque centrale, constitués essentiellement d'avoirs au titre de la réserve monétaire, ont baissé de 18% à 30 milliards de dirhams.

Les créances sur les banques locales, d'un montant de 18,7 milliards de dirhams, se sont accrues de 18,8%, contre 28% l'année passée. Sur ce total, les prêts de trésorerie ont augmenté de 21,8% à 9,7 milliards, contre 25% et les valeurs reçues en pension se sont maintenues à 3,4 milliards. S'agissant des prêts financiers, ils ont marqué une hausse de 28,7% à 5,6 milliards, contre une baisse de 19,5% une année auparavant.

Poursuivant leur tendance baissière, les créances sur les banques installées à l'étranger, d'un montant de près de 9 milliards de dirhams, ont enregistré un nouveau repli plus marqué, soit 44%, contre 9,7%, cette évolution s'expliquant par un environnement international peu stabilisé.

Après avoir stagné en 2009, les prêts aux sociétés de financement ont décliné de 7,8% à 47,8 milliards, dont 34,2 milliards sous forme de prêts financiers et 13,6 milliards de prêts de trésorerie. Cette inflexion est imputable à la poursuite de la décélération de l'activité de ces établissements et à leur recours accru au marché financier.

Les créances sur les autres établissements de crédit¹ ont totalisé un montant de 22,5 milliards, accusant un repli de 2%, contre une hausse de 11,7% en 2009. L'essentiel de ces créances est constitué de prêts aux banques offshore.

Globalement, les prêts en dirhams, représentant les trois quarts des créances sur les établissements de crédit et assimilés, se sont contractés de 7,5% et ceux libellés en monnaies étrangères ont accusé une baisse plus importante, soit 20%.

1.1.2. Les crédits à la clientèle ont évolué de manière soutenue, à la faveur de l'essor des crédits à l'habitat et à l'équipement des entreprises

En dépit du ralentissement de son rythme de croissance, la distribution du crédit est demeurée soutenue, en 2010, à la faveur du redressement des facilités de trésorerie et de l'essor des crédits à l'habitat et à l'équipement des entreprises.

L'encours des crédits par décaissement accordés par les banques s'est ainsi établi à 616 milliards de dirhams, marquant une hausse de 8,5%, contre 9,4% l'année précédente, rythme demeurant comparable à la moyenne observée avant les périodes exceptionnelles de 2007 et 2008.

Rapporté au PIB à prix courants, l'encours brut des crédits a représenté 81%, contre 78% une année auparavant, soit un taux largement au dessus de celui observé dans les pays de la région MENA.

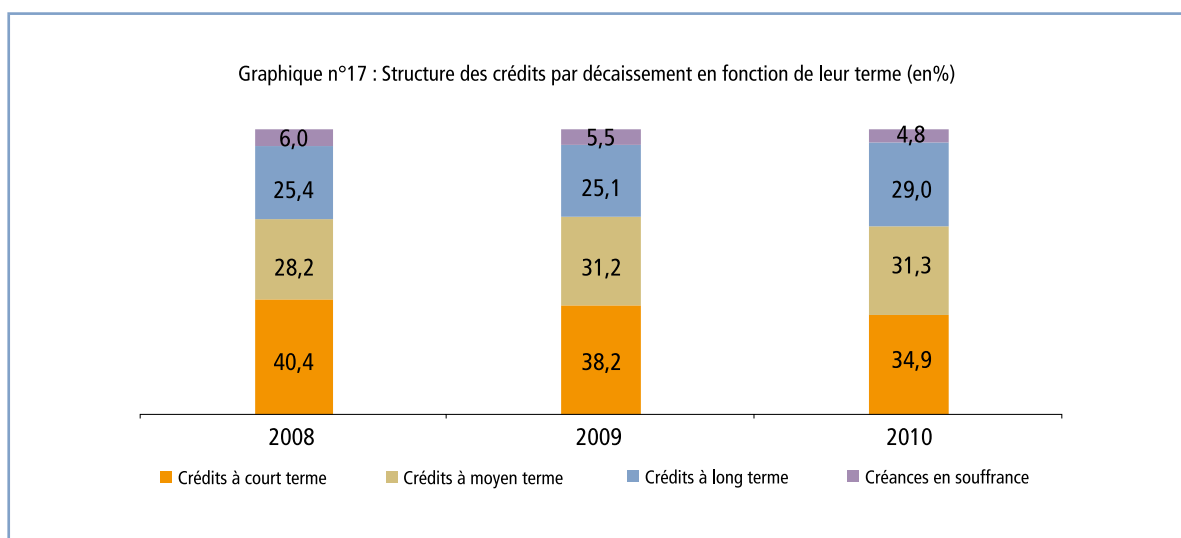
¹ Les autres établissements de crédit sont constitués des banques offshore, des associations de micro-crédit, de la Caisse de Dépôt et de Gestion et de la Caisse Centrale de Garantie.

Encadré n°10 : Notion du crédit bancaire selon l'approche « statistiques monétaires » et l'approche prudentielle

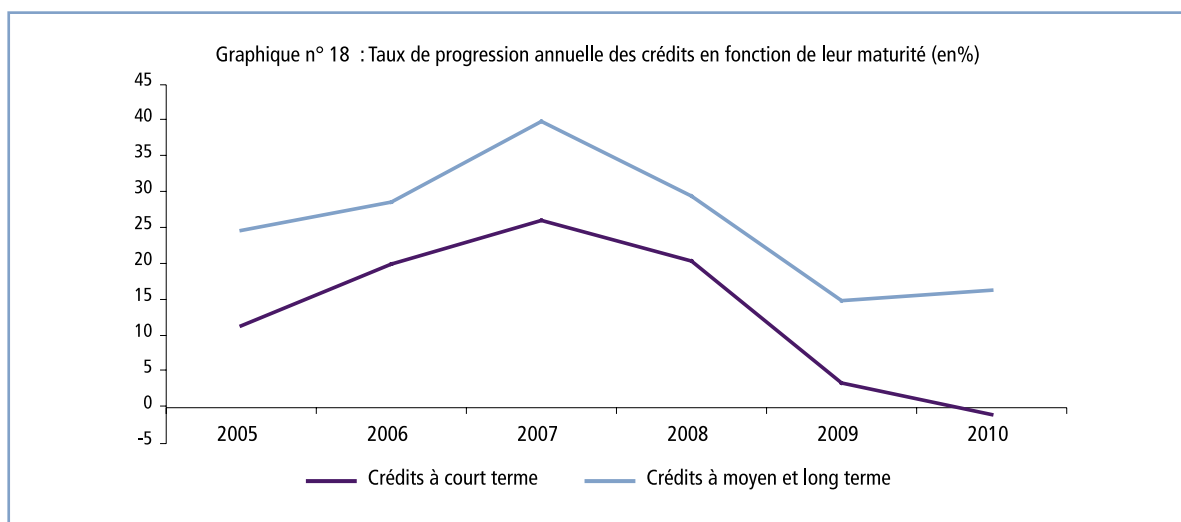
Les données chiffrées du crédit, telles que déterminées dans le cadre des statistiques monétaires établies conformément au manuel du FMI, diffèrent de celles calculées d'un point de vue prudentiel. Les principaux écarts proviennent notamment du fait que la première approche exclut les crédits en faveur de l'administration centrale et des non résidents, autres que les marocains résidant à l'étranger.

Le présent rapport, à l'instar des rapports précédents, retient les données chiffrées du crédit telles que déterminées selon l'approche prudentielle.

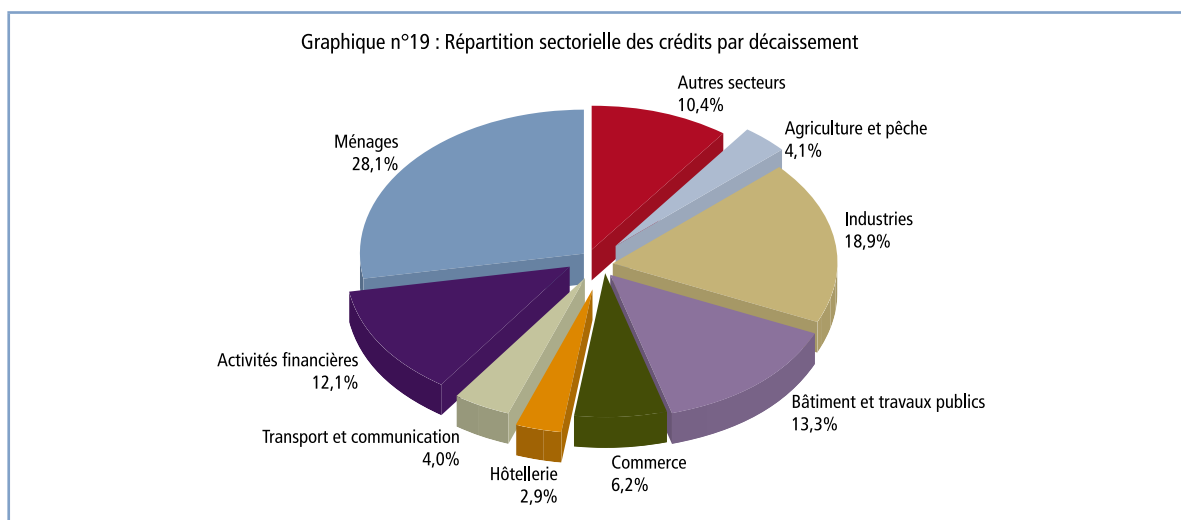
La structure des crédits appréhendés en fonction de leur terme a été marquée par un renforcement de la part des prêts à moyen et long terme au détriment des crédits à court terme, confirmant la poursuite du processus d'allongement des maturités, amorcé en 2005.



Les prêts à moyen et long terme, tirés par la hausse rapide des crédits à l'équipement et à l'habitat, ont ainsi progressé de 16% à 371,6 milliards de dirhams, rythme supérieur à celui observé en 2009, soit 14,9%. Leur part dans le total des crédits s'est accrue de 4 points à 60,3%. En parallèle, les crédits à court terme, d'une durée inférieure à 2 ans, ont vu leur encours légèrement baisser à 215 milliards et leur part décroître de 3,3 points à 34,9%.



La répartition sectorielle des crédits par décaissement fait ressortir un portefeuille assez diversifié avec, toutefois, une baisse en particulier de la part du secteur du bâtiment et des travaux publics.



Le secteur des industries a bénéficié d'un encours de 116,5 milliards de dirhams, soit une hausse de 12%, contre 7,3% une année auparavant. Sa part dans le total des crédits s'est accrue de 0,6 point à 18,9%. Cette croissance recouvre des évolutions différenciées. Les activités du secteur des industries manufacturières, disposant de plus des deux tiers des crédits alloués à ce secteur, ont enregistré un encours en hausse de 9,8%. Celles relevant du secteur de l'énergie et de l'eau ont bénéficié d'un encours en croissance de 47%. En revanche, l'encours des crédits alloués au secteur des industries extractives a baissé de 16,4%, d'une année à l'autre.

En relation avec le ralentissement de crédit à la promotion immobilière, le secteur du bâtiment et des travaux publics a disposé d'un encours de crédit de 81,8 milliards, en hausse de 2,2% seulement et sa part dans le total des crédits est revenue de 14,1 à 13,3%.

Les ménages ont bénéficié d'un encours de crédit de 173 milliards, s'inscrivant en hausse de 10,4%, contre 13,9% l'année passée, leur part s'étant renforcée de 0,5 point à 28,1%. Cette évolution a été stimulée par la bonne tenue des prêts à l'habitat et ce, malgré le ralentissement du crédit à la consommation.

En dépit de la baisse des prêts aux sociétés de financement, les activités financières ont disposé d'un encours de 74,4 milliards de dirhams, en hausse de 5,1%, contre 3,7%, résultant de la progression des prêts, essentiellement sous forme de valeurs reçues en pension, aux autres entreprises à caractère financier.

Après avoir progressé de 8,7%, les prêts alloués au secteur du commerce ont enregistré une hausse de 4,4% pour atteindre 38,4 milliards, sa part dans le total des crédits s'étant réduite de 0,4 point à 6,2%. En revanche, ceux octroyés au secteur de l'hôtellerie ont décliné de 4,9% à 17,7 milliards, soit une part de 2,9% du total des crédits.

Encadré n°11 : Evolution des conditions d'octroi de crédit en 2010

Il ressort de l'enquête annuelle menée par Bank Al-Maghrib auprès des banques, au titre de 2010, sur les conditions d'octroi de crédit que celles appliquées aux entreprises se sont globalement durcies. Toutefois, ce resserrement n'a pas concerné les taux d'intérêt. Le reporting trimestriel communiqué par les banques à Bank Al-Maghrib relatif aux taux d'intérêt débiteurs fait ressortir un repli de 17 points de base du taux moyen pondéré du crédit bancaire, qui s'est établi à 6,34%. Cette baisse a bénéficié surtout aux entreprises, comme en témoigne l'évolution du taux moyen pondéré appliqué aux facilités de trésorerie qui a décliné de 37 points de base, à 6,29%. Celui appliqué aux crédits à l'équipement a enregistré une légère hausse de 6 points de base, à 6,32%.

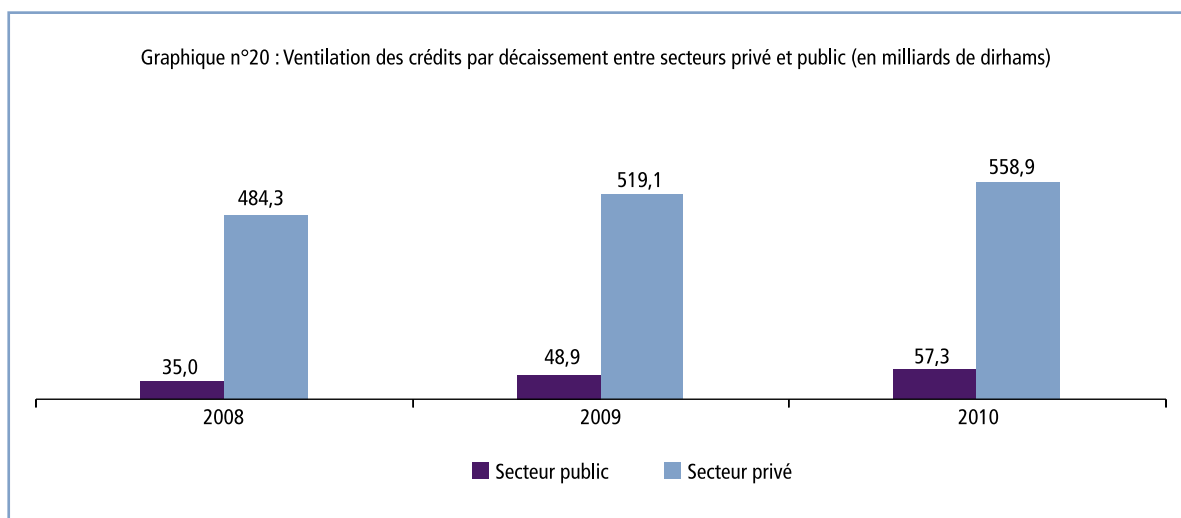
La hausse des coûts liés aux fonds propres et à la perception des risques relatifs à la réalisation des garanties ont été à l'origine du durcissement des conditions d'octroi de crédit. Celui-ci s'est traduit notamment par une réduction du montant de financement et une augmentation des frais hors intérêts.

S'agissant de la demande des crédits émanant des entreprises, elle a légèrement reculé pour les grandes d'entre elles et a poursuivi sa progression pour les PME et les TPE. L'investissement en capital fixe a été le facteur principal ayant stimulé la demande de crédit par les entreprises.

Dans ce contexte, les concours accordés aux entreprises privées non financières ont marqué une hausse de 7%, soit un rythme supérieur à celui enregistré l'année passée. Ils ont totalisé un encours de 324 milliards de dirhams, soit 53% du total des crédits.

Au total, le secteur privé, composé des ménages et des entreprises privées, a bénéficié d'un encours de crédit de 559 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 7,7%, contre 7% l'année passée¹. Cet encours a représenté 91% du total des crédits, sans changement par rapport à 2009 et 73% du PIB à prix courants, contre 71%.

¹ Les encours des crédits aux secteurs privé et public arrêtés à fin 2008 et 2009 ont été révisés



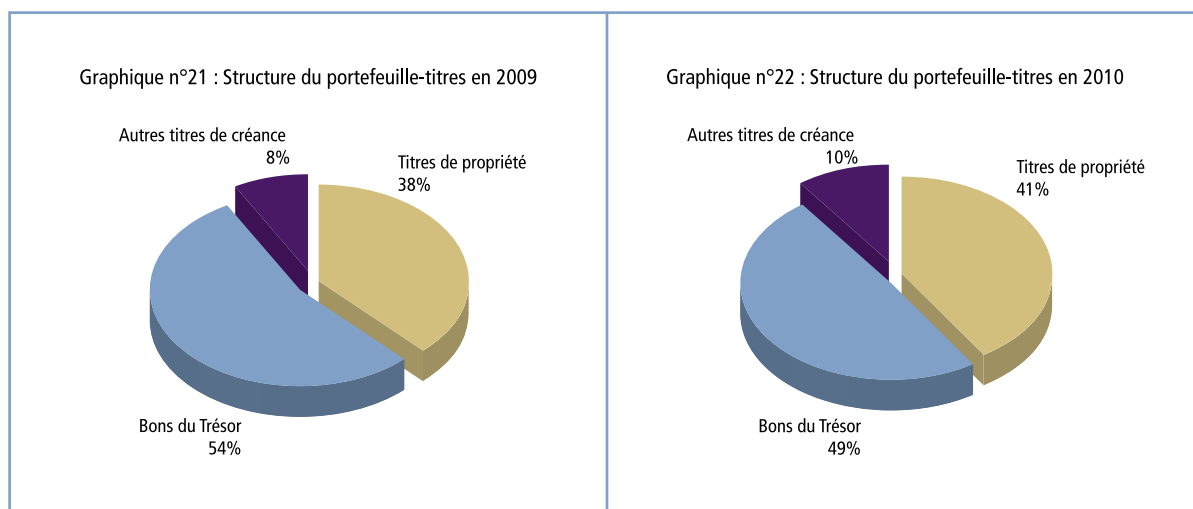
L'encours de crédit alloué au secteur public, sous l'effet de la hausse des crédits tant à l'administration qu'aux entreprises publiques, s'est renforcé de 17% à 57 milliards, contre 40% en 2009. Sa part dans le total des crédits s'est établie à 9% et dans le PIB à prix courants à 8%.

1.1.3 - L'évolution du portefeuille- titres traduit une baisse de la part des bons du Trésor

A fin 2010, le portefeuille global des titres a totalisé un montant de 141,6 milliards de dirhams¹, accusant une baisse de 5,3%, contre une hausse de 19,2% l'année précédente, évolution liée au net repli du portefeuille des bons du Trésor et à la décélération du taux d'accroissement des titres de propriété. En revanche, les autres titres de créance, composés notamment d'obligations et de certificats de dépôt, ont enregistré une croissance marquée.

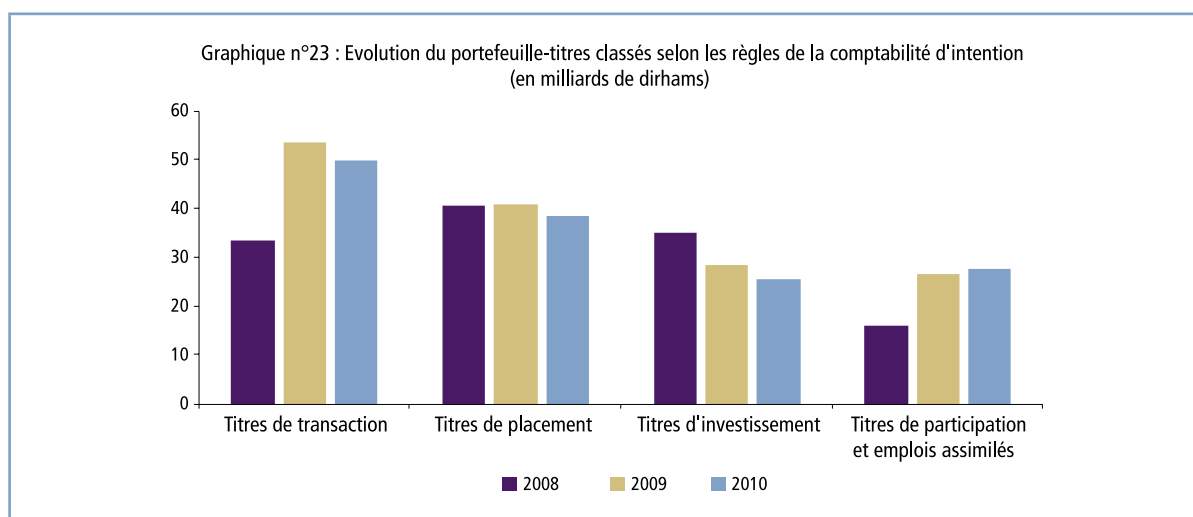
Constituant 49% du portefeuille-titres, l'encours des bons du Trésor détenus par les banques, après une hausse de 11,4% l'année précédente, a décliné de 14,1% à 69,3 milliards de dirhams, ramenant sa part dans les emplois de 9,7% à 8,1%. Ce ralentissement s'explique principalement par le non renouvellement, par certaines banques, des opérations d'emprunt de titres.

¹ En montants bruts



Représentant 10% du portefeuille-titres, les autres titres de créance se sont accrus de 15% à 14,4 milliards de dirhams, contre 12,6%. Les titres de propriété, quant à eux, se sont établis à 58 milliards, marquant une hausse de 2,8% seulement, après celle de 34,5% l'année précédente. Cette décélération est attribuable notamment au ralentissement de la croissance des titres de participation.

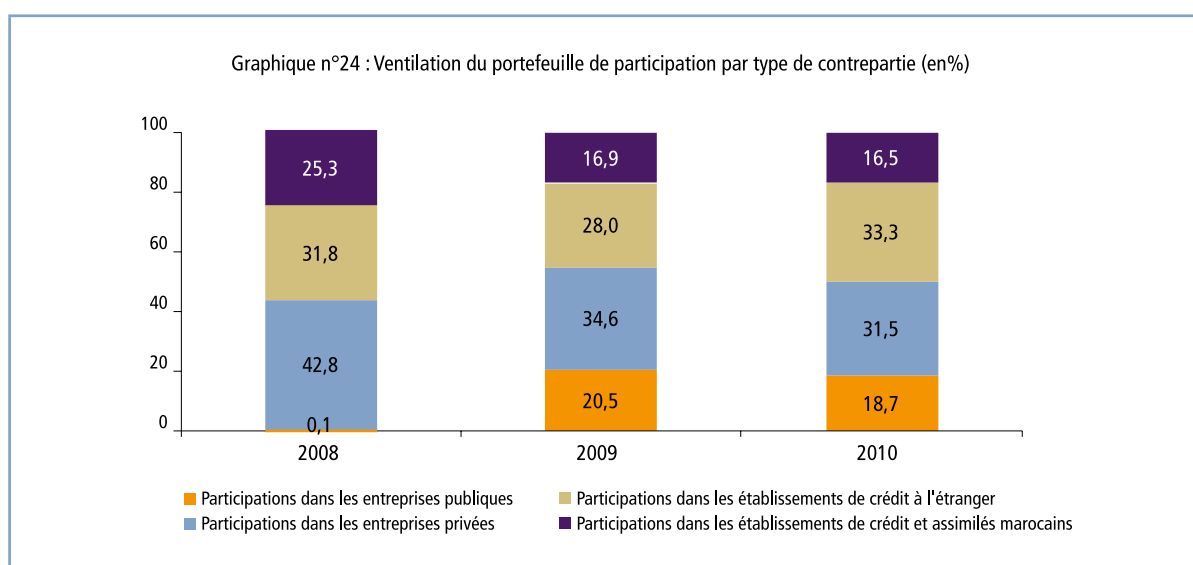
L'analyse des titres classés selon les règles de la comptabilité d'intention montre que l'encours du portefeuille de transaction, constitué à hauteur de 52% de titres de propriété, 38% de bons du Trésor et 10% d'autres titres de créance, a baissé de 6,9% à 49,8 milliards. Ce repli fait suite à une hausse de 59,4% enregistrée en 2009, année ayant été marquée par un recours accru des banques aux emprunts de titres.



Après une stagnation en 2009, l'encours du portefeuille de placement a accusé un repli de 5,8% à 38,5 milliards de dirhams. Il est constitué de 68% de bons du Trésor, 21% d'autres titres de créance et 11% de titres de propriété.

Etabli à 25,5 milliards de dirhams, l'encours du portefeuille d'investissement a enregistré une nouvelle baisse de 10,3%, après celle de 19,2% affichée l'année précédente. Près de 94% de ce portefeuille est constitué de bons du Trésor.

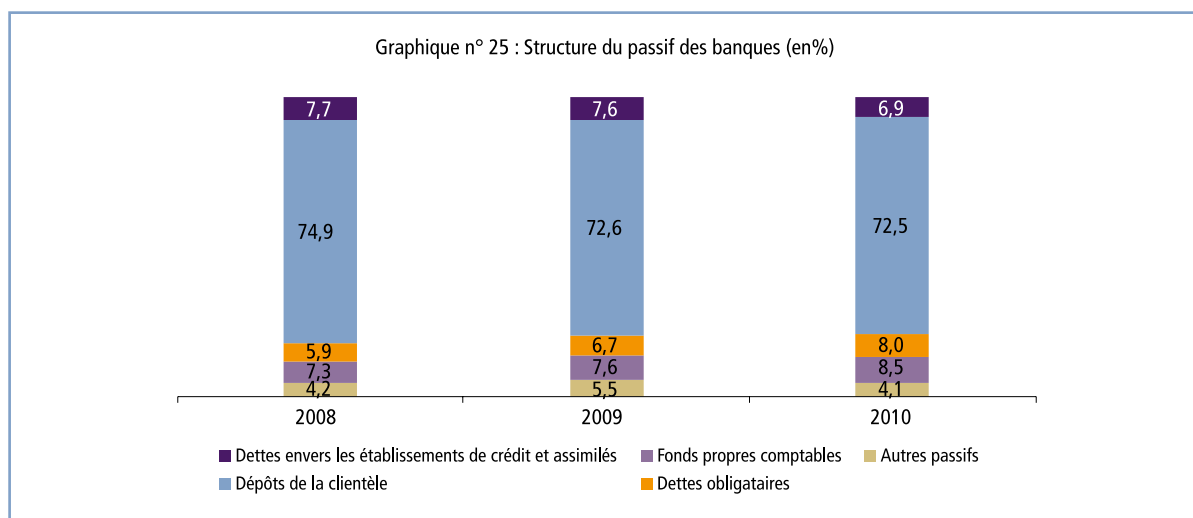
Avec la réalisation de nouvelles acquisitions à l'étranger, le portefeuille de participation, s'élevant à 27,8 milliards de dirhams, s'est de nouveau affermi, toutefois à un rythme nettement inférieur à celui de l'année précédente, soit 4%, contre 66,3%, l'année 2009 ayant été marquée par d'importantes opérations de prises de participation tant au Maroc qu'à l'étranger.



Le montant des investissements dans le capital des établissements de crédit installés à l'étranger a évolué de 6,8 à près de 9 milliards de dirhams, soit le tiers du portefeuille de participation et 12% des fonds propres comptables des banques.

1.2 - Les banques ont continué à développer leurs ressources, tout en les diversifiant

La nécessité d'une meilleure adéquation entre les emplois et les ressources et le ralentissement de la croissance des dépôts de la clientèle ont incité les banques à augmenter leur recours au marché financier.



En conséquence, la structure du passif des banques s'est légèrement modifiée. Les dettes obligataires ont vu leur part augmenter de 1,3 point à 8% et les fonds propres de 0,9 point, à 8,5%. Par contre, le poids des dépôts de la clientèle s'est maintenu à son niveau de l'année précédente et celui des dettes envers les établissements de crédit et assimilés a décliné de 0,7 point.

Evolution des ressources des banques (Activité Maroc)

(en millions de dirhams)

	2008	2009	2010	Variation 2009/2010 (en %)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	58 922	62 742	59 301	-5,5
Dépôts de la clientèle	572 294	601 268	622 143	3,5
Dettes obligataires	45 207	55 830	68 546	22,8
Titres de créance émis	32 013	36 476	48 472	32,9
Dettes subordonnées	13 194	19 354	20 074	3,7
Fonds propres	55 400	63 056	72 730	15,3
Autres passifs	23 459	36 003	26 280	-27,0
Résultat net	8 612	9 218	9 719	5,4
Total du passif	763 894	828 117	858 719	3,7

1.2.1 - Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés se sont repliées

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont accusé une baisse de 5,5% à 59,3 milliards de dirhams. L'amélioration de la situation de trésorerie des banques, au cours des deux derniers mois de l'année sous revue, a réduit le recours des banques à la Banque centrale. En effet, l'encours de leurs emprunts auprès de celle-ci, sous forme d'avances garanties par des titres, a été réduit de moitié pour ressortir à 9,8 milliards. A l'inverse, les dettes interbancaires, d'un montant de 24,7 milliards, se sont sensiblement accrues, soit 33%, contre une légère hausse en 2009.

Pour ce qui est des dettes envers les établissements de crédit à l'étranger, après avoir baissé de 10,6% l'année passée, elles se sont inscrites en hausse de 36% à 8,9 milliards de dirhams.

Après une progression de 8%, une année auparavant, les dettes envers les autres établissements de crédit se sont repliées de 20,5% à 13 milliards de dirhams, dont 82% concernent des emprunts auprès des banques offshore.

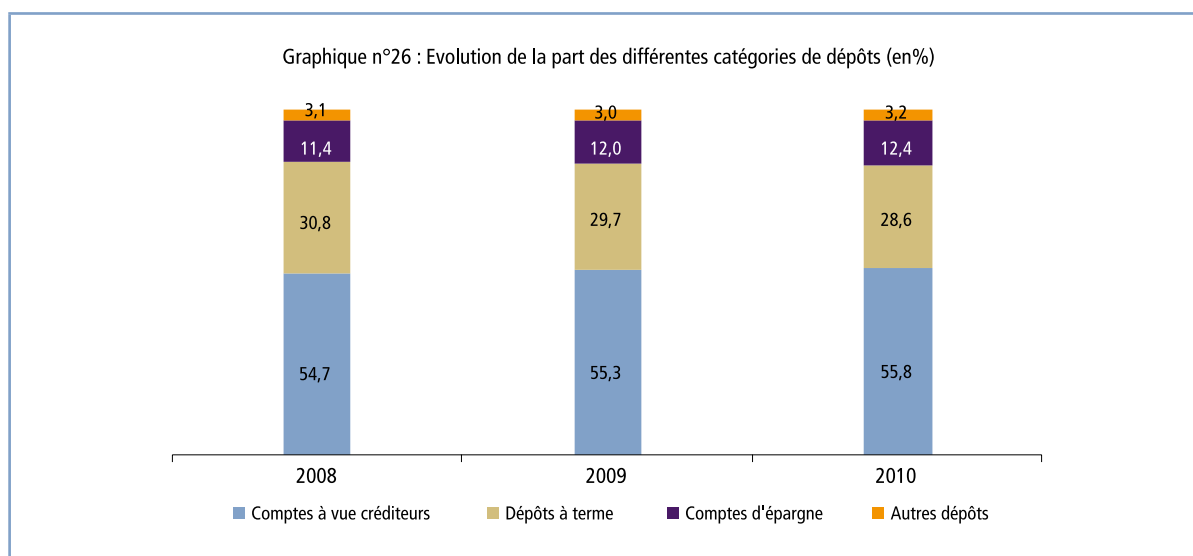
Globalement, les dettes en devises, représentant le tiers des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, ont augmenté de 25,4%, contre 27,3% en 2009.

1.2.2 - La croissance des dépôts a de nouveau décéléré

Les dépôts collectés auprès de la clientèle se sont établis, à fin décembre 2010, à 622 milliards de dirhams, enregistrant, pour la troisième année consécutive, un taux de croissance en décélération, soit près de 3,5%, contre 5% une année auparavant. Rapportés au PIB à prix courants, ils ont dégagé un ratio de 81%, en baisse d'un point par rapport à celui de l'année précédente.

La croissance des crédits, à un rythme deux fois plus important que celui des dépôts, a induit une hausse du coefficient d'emplois¹ de 4 points de pourcentage à 99%.

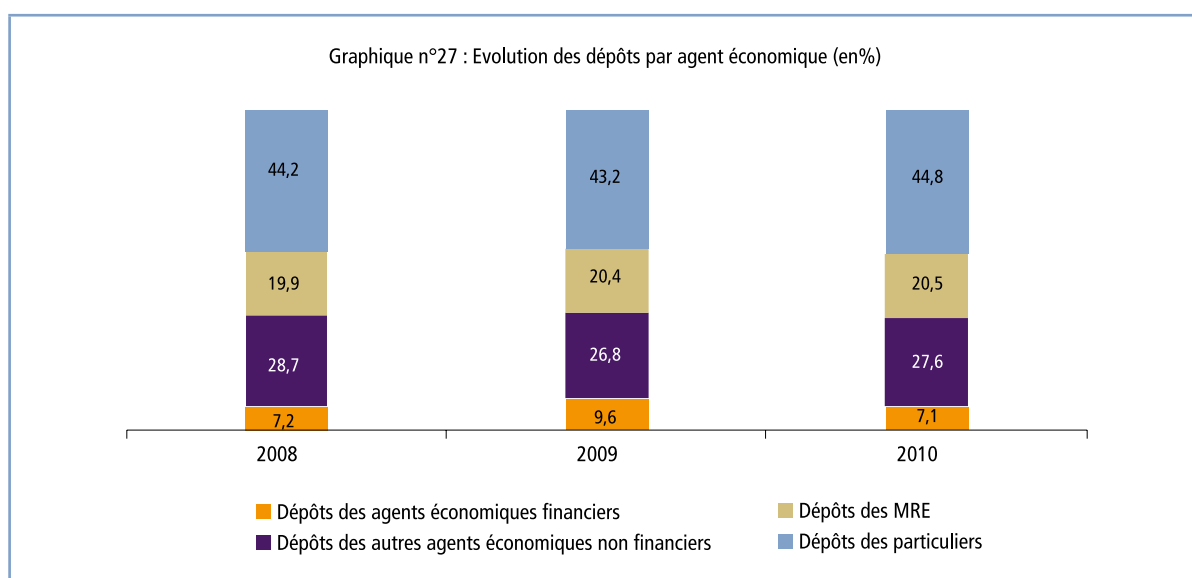
Si les comptes à vue et les comptes sur carnets ont contribué positivement à la croissance des ressources collectées auprès de la clientèle, les autres dépôts, constitués de près de moitié de valeurs données en pension de nature volatile, ont impacté négativement cette évolution. En effet, si l'on exclut ces valeurs, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont augmenté de 5%, contre 4,3% l'année passée.



¹ Rapport entre les crédits et les dépôts

Après une hausse de 6,3% l'année précédente, les dépôts sous forme de comptes à vue se sont accrus de 4,5% à 347,4 milliards de dirhams. Les dépôts à terme, connaissant des évolutions fluctuantes, se sont maintenus, pour la deuxième année consécutive, à 178 milliards. Si l'on exclut de ces dépôts les opérations de pension à terme, cette évolution s'est établie à 2%. Pour leur part, les comptes d'épargne, qui affichent une évolution stable dans le temps, ont augmenté de 7,7% à 77,4 milliards, toutefois en retrait par rapport au niveau de l'année précédente, qui était de 9,7%.

L'analyse de l'évolution des dépôts par agent économique fait ressortir un accroissement de la part des particuliers résidents et des autres agents économiques non financiers, au détriment de celle des agents financiers dont les dépôts sont instables. Ainsi, les particuliers résidents disposaient de 44,8% des dépôts, suivis des autres agents économiques non financiers (entreprises privées et secteur public) qui ont concentré 27,6% et des marocains résidant à l'étranger (MRE), avec une part de 20,5%. A l'inverse, le poids des agents économiques financiers, autres que les établissements de crédit, a baissé de 2,5 points à 7,1%.



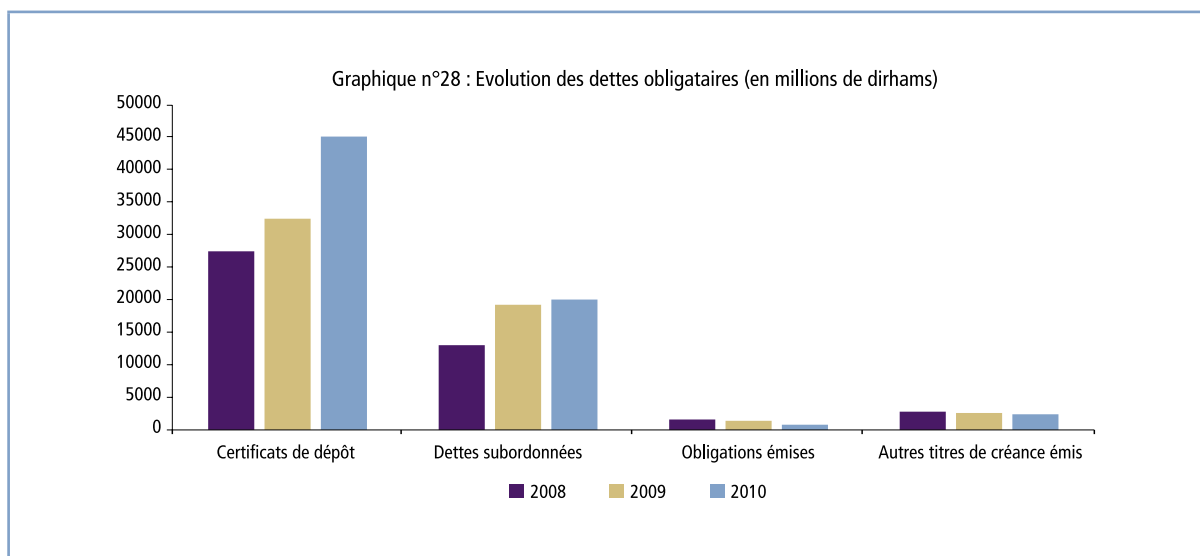
Avec 277,7 milliards de dirhams, les dépôts collectés auprès des particuliers (hors MRE) ont marqué une hausse de 7,6%, contre 2,3% l'année précédente. Les dépôts des MRE, dont l'évolution présente une certaine stabilité dans le temps, ont totalisé près de 127 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 4,5%, toutefois en retrait par rapport au niveau de 2009 (6,8%) et ce, en dépit de la bonne orientation de leurs transferts en 2010. Sur ce total, les dépôts à vue ont représenté 60%, contre 35% pour les dépôts à terme et 5% pour les comptes sur carnets.

Après une baisse de 3% à fin 2009, les dépôts des autres agents économiques non financiers se sont nettement redressés, en augmentant de 6,7% à 170,8 milliards de dirhams. Quant aux dépôts des agents économiques financiers, ils ont décliné de 22,6% à 44,3 milliards de dirhams, contre une hausse de 39% en 2009.

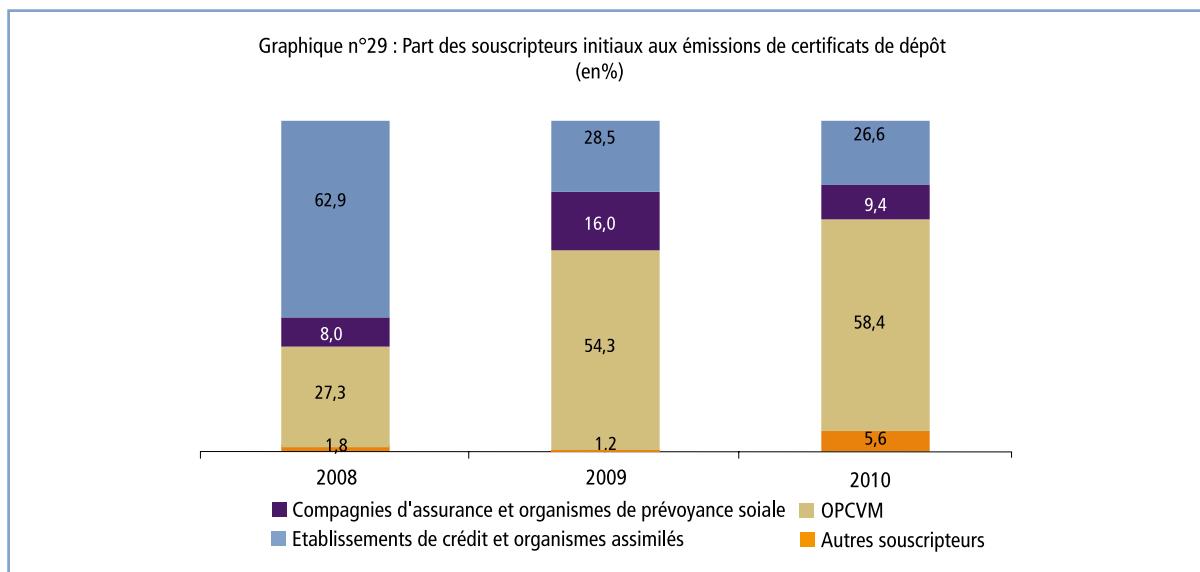
Globalement, les dépôts en devises de la clientèle ont augmenté de 5% à 6,9 milliards de dirhams, contre 10,5% et les dépôts en dirhams convertibles se sont accrus de 7,7% à 13,5 milliards, contre une légère baisse l'année précédente. Ils ont représenté ensemble 3% du total des dépôts.

1.2.3 - Le recours à la dette privée s'est poursuivi

L'impact du ralentissement des dépôts sur la capacité de prêt des banques a été compensé, en partie, par l'accroissement de leurs levées de fonds sur le marché de la dette privée. En 2010, les banques ont été beaucoup plus actives sur les émissions de certificats de dépôt que sur les dettes subordonnées.



Globalement, les dettes obligataires, composées de titres de créance émis et de dettes subordonnées, ont totalisé un encours de 68,5 milliards de dirhams, en hausse de 22,8%, contre 23,5% l'année précédente. Sur ce total, l'encours des certificats de dépôt s'est renforcé de 39% et les dettes subordonnées, après une hausse de 47% l'année précédente, ont augmenté de 3,7% seulement. Cette dernière évolution s'explique par le fait que certaines banques ont atteint les limites réglementaires sur ces derniers instruments, pour leur prise en compte dans les fonds propres prudentiels.



L'analyse des émissions de certificats de dépôt par souscripteurs initiaux fait ressortir que la contribution des OPCVM s'est notablement accrue en passant de 27,3% à 58,4% entre 2008 et 2010, au détriment de celle des établissements de crédit et organismes assimilés qui a baissé de 62,9 à 26,6%. S'agissant des compagnies d'assurances et organismes de prévoyance sociale, leur poids s'est établi à 9,4%, affichant une hausse de 1,4 point.

Poursuivant leur trend baissier amorcé depuis quelques années, les obligations et les autres titres de créance émis ont vu leur encours fléchir, d'une année à l'autre, respectivement de 39% et 6,5%, en relation notamment avec la baisse de l'encours des anciens titres de créance émis par certaines banques à capital majoritairement public.

1.2.4 - Les fonds propres comptables des banques se sont de nouveau raffermis

Les contraintes réglementaires et les besoins de croissance à l'international ont conduit les banques à rehausser le niveau de leurs fonds propres par la consolidation des réserves qui se sont accrues de 17%, contre 15% en 2009 et par l'augmentation de capital de 7%, contre 5%.

En conséquence, les fonds propres comptables, hors résultat de l'exercice, se sont accrues de 15,3% à 72,7 milliards de dirhams, leur part dans le total des ressources ayant augmenté de 0,9 point à 8,5%.

1.3 - Les engagements de hors bilan donnés ont augmenté à un rythme moindre que l'année précédente

Les éléments de hors bilan des banques sont constitués essentiellement des engagements de financement donnés ou reçus des établissements de crédit et/ou de la clientèle, sous forme notamment d'ouvertures de crédits confirmés. Ils couvrent également les engagements de garantie donnés ou reçus d'ordre d'établissements de crédit et/ou de la clientèle ainsi que les engagements en devises et sur produits dérivés.

Les engagements donnés par les banques se sont chiffrés, à fin décembre 2010, à 173 milliards de dirhams, en hausse de 4%, en liaison avec le développement des engagements de financement de 7,5% à 77 milliards et des engagements de garantie de 1% à 96 milliards de dirhams.

Les engagements de financement et de garantie donnés en faveur ou d'ordre de la clientèle ont augmenté de 6,2% à 139,7 milliards, soit 81% du total, alors que les engagements donnés en faveur ou d'ordre d'établissements de crédit et assimilés ont baissé de 5% à 33,5 milliards de dirhams.

Après une baisse de 15,5% une année auparavant, les engagements reçus par les banques ont évolué de 5,7% à 54,3 milliards. Ils sont constitués d'engagements de garantie, avec un encours de 51 milliards, en hausse de 5,4% et d'engagements de financement pour un montant de 3,2 milliards, en progression de 12%.

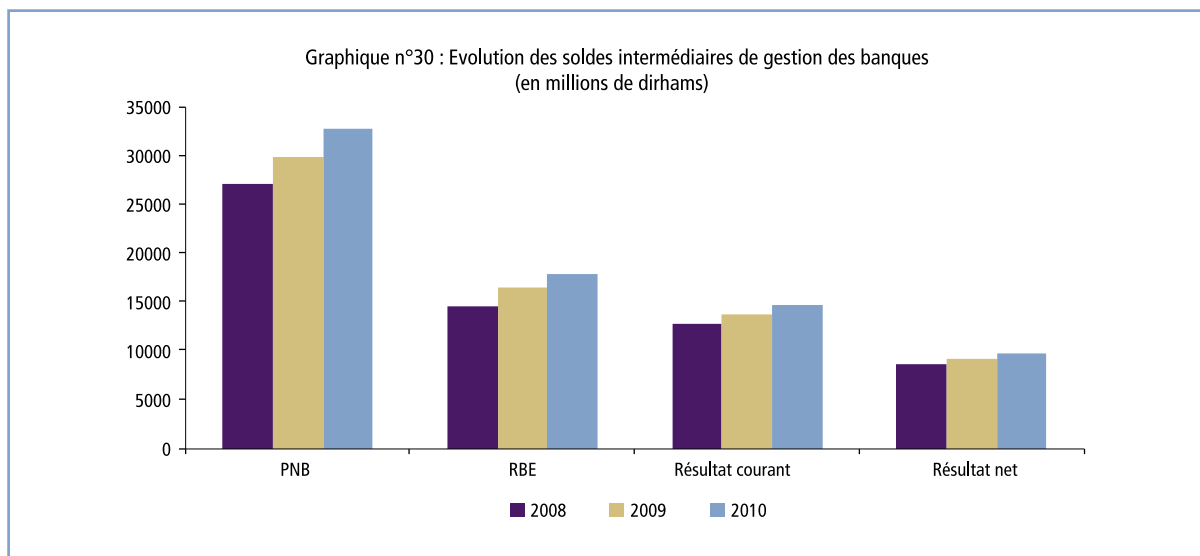
Les opérations en devises à l'achat et à la vente ont marqué une hausse de 2,2% pour s'établir à 84 milliards. Les opérations au comptant, totalisant 13,8 milliards, se sont repliées de 61% et les opérations à terme ont atteint 70,3 milliards, marquant une progression de 49% à la faveur du redressement des opérations du commerce extérieur.

Les engagements sur produits dérivés, dont l'objectif est de transférer le risque lié à un actif sous-jacent d'un agent économique à un autre, ont poursuivi leur expansion, dans un environnement économique international encore incertain. Ils se sont accrus de 30% à 25,3 milliards de dirhams. Ils sont constitués d'engagements sur instruments de cours de change, pour 13 milliards et d'engagements sur instruments de taux d'intérêt pour 10,4 milliards de dirhams.

2 - LE RÉSULTAT NET GLOBAL DES BANQUES S'EST DE NOUVEAU AMÉLIORÉ

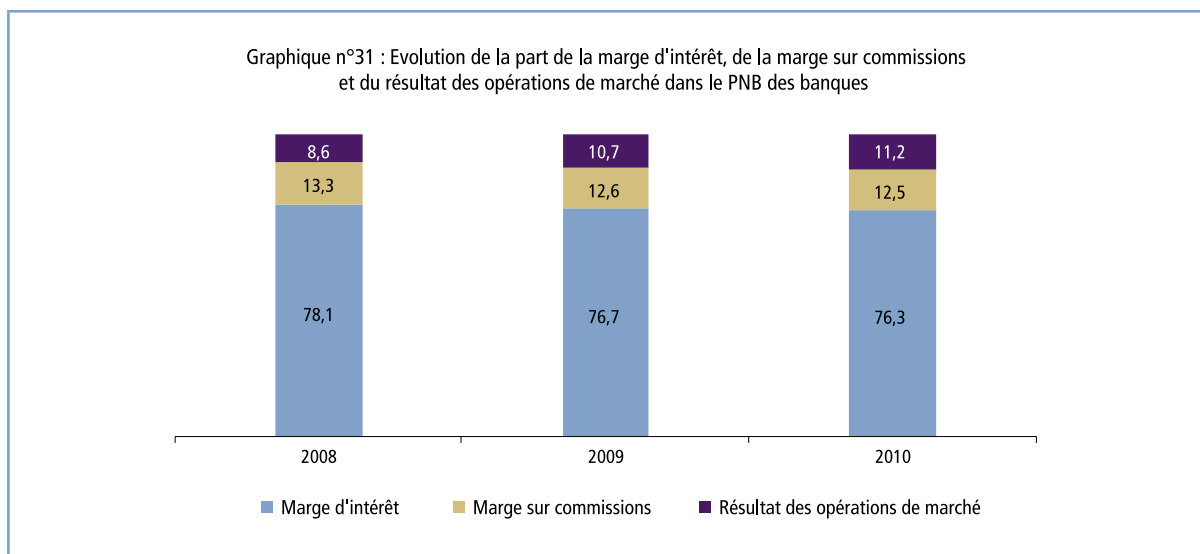
En dépit du ralentissement de leurs activités, les banques ont réalisé, au terme de l'exercice 2010, des résultats globalement satisfaisants à la faveur d'un accroissement moins marqué des frais généraux et d'une hausse soutenue du produit net bancaire (PNB).

L'analyse de l'évolution de la rentabilité des banques, qui suit, passe par la mise en évidence des principaux soldes intermédiaires de gestion qui permettent d'identifier les éléments ayant concouru à l'obtention du résultat final.



2.1 - Le PNB est porté par une bonne orientation de la marge d'intérêt

Les banques ont affiché un PNB de 32,8 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse de 9,7%, contre 10,3% une année auparavant. Cette hausse a résulté d'une progression plus importante de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions, le résultat des opérations de marché ayant, quant à lui, décéléré.



La marge d'intérêt, portée par une croissance plus importante des produits que celles des charges, s'est accrue, en volume, de 10,4%, à 24,8 milliards de dirhams, contre une hausse de 5,6% l'an dernier. Cette évolution résulte du maintien d'un niveau important d'activité d'intermédiation de nature moins sensible aux fluctuations financières.

L'analyse de la marge d'intérêt fait ressortir que le produit d'intérêts net sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés a baissé de 22,6% à un milliard de dirhams, sous l'effet d'un repli des intérêts perçus de 6,8% à 2,9 milliards et d'une hausse des intérêts servis de 4,6% à 1,9 milliard de dirhams.

Le produit d'intérêts net des opérations avec la clientèle a progressé, quant à lui, de 17% à 22 milliards de dirhams. Cette progression s'explique par une croissance des intérêts perçus de 9,2% à 31,3 milliards, l'accroissement du volume des crédits ayant permis de compenser, dans une certaine mesure, la baisse de leur rendement. En revanche, les intérêts servis ont décliné de 6% à 9,1 milliards de dirhams, en relation notamment avec la baisse du coût des ressources et une hausse de la part des dépôts non rémunérés.

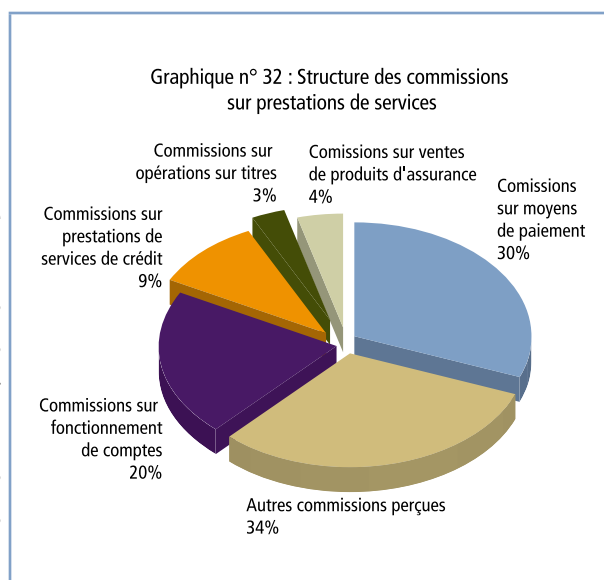
Le produit d'intérêts net sur les titres de créance s'est de nouveau dégradé. Il a accusé une baisse de 10% à 2,7 milliards, sous l'effet du repli de 3,6% des intérêts et produits assimilés perçus et de la hausse des intérêts et charges assimilés servis de 4,7%.

Pour ce qui est de la marge sur commissions, après une hausse de 4,8% en 2009, elle s'est, de nouveau, hissée de 8,6% à 4 milliards de dirhams, représentant une part du PNB de 12,5% similaire à celle de l'année précédente.

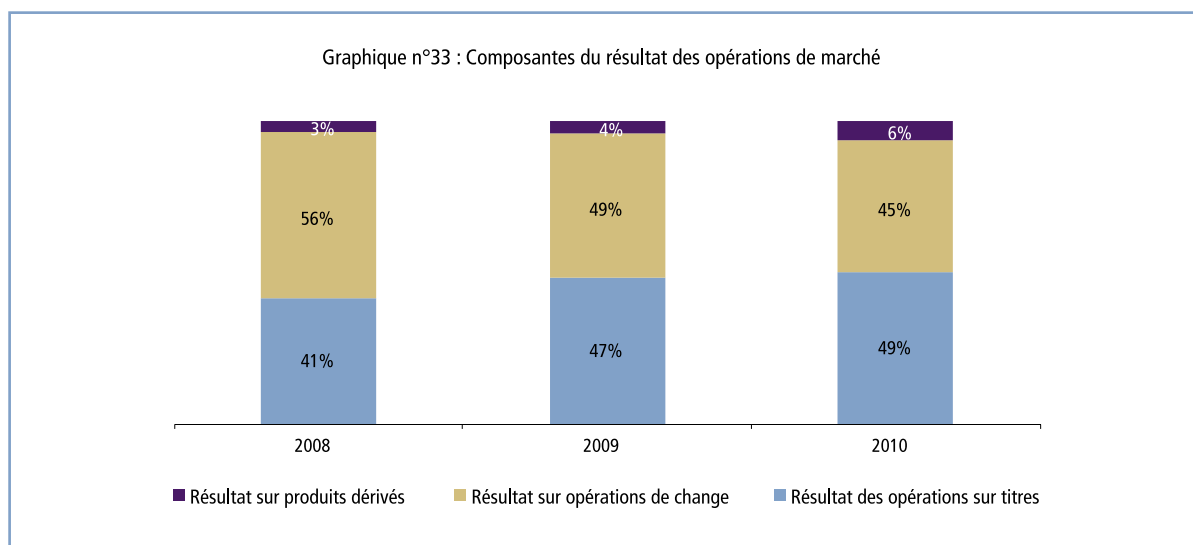
Cette évolution résulte du développement, outre des produits induits par l'activité d'intermédiation classique, des services liés aux activités sur titres, d'assurance, de gestion et de commercialisation d'OPCVM et d'ingénierie financière.

Ainsi, les prestations de ces services ont généré, en 2010, des produits d'un montant de 4,2 milliards, en hausse de 9,9%, contre 6,3% l'année précédente.

A l'exception des commissions sur prestations de services de crédit qui se sont maintenues à leur niveau de l'année précédente, toutes les autres commissions se sont inscrites en hausse. Les commissions sur moyens de paiement ont augmenté de 7%, contre 8% pour les commissions sur fonctionnement de comptes, 9,6% pour les commissions perçues sur opérations sur titres et 7,5% pour celles perçues sur ventes de produits d'assurance.



En revanche, le résultat des activités de marché, générant 11,2% du PNB sans qu'il puisse être considéré comme une source de revenus stable, s'est chiffré à 3,7 milliards de dirhams, s'inscrivant en hausse nettement inférieure à celle de l'année précédente, soit 14,3%, contre 36,7%



L'analyse de la structure du résultat des activités de marché montre que le résultat des opérations sur titres s'est affiché à 1,8 milliard de dirhams, marquant une hausse de 19%, contre 59% une année auparavant.

Cette décélération, qui intervient dans un contexte de hausse des taux d'intérêt des bons du Trésor, a résulté de l'accroissement des gains sur titres de transaction à un rythme moins important que celui de l'année précédente, soit 16,3%, contre 63%, pendant que les pertes correspondantes ont accusé une nouvelle baisse de 9,4%, après celle de 3,2%. Les plus-values réalisées sur les cessions de titres de placement ont, quant à elles, décliné de 3,2%, après une baisse de 22,2% et les moins-values y afférentes se sont repliées de 27%, contre une hausse de 8% en 2009.

Pour ce qui est des opérations de change, elles ont induit un résultat net de 1,7 milliard, en augmentation de 5,6%, en relation avec une baisse des pertes (-29%) plus importante que celle des gains (-13%).

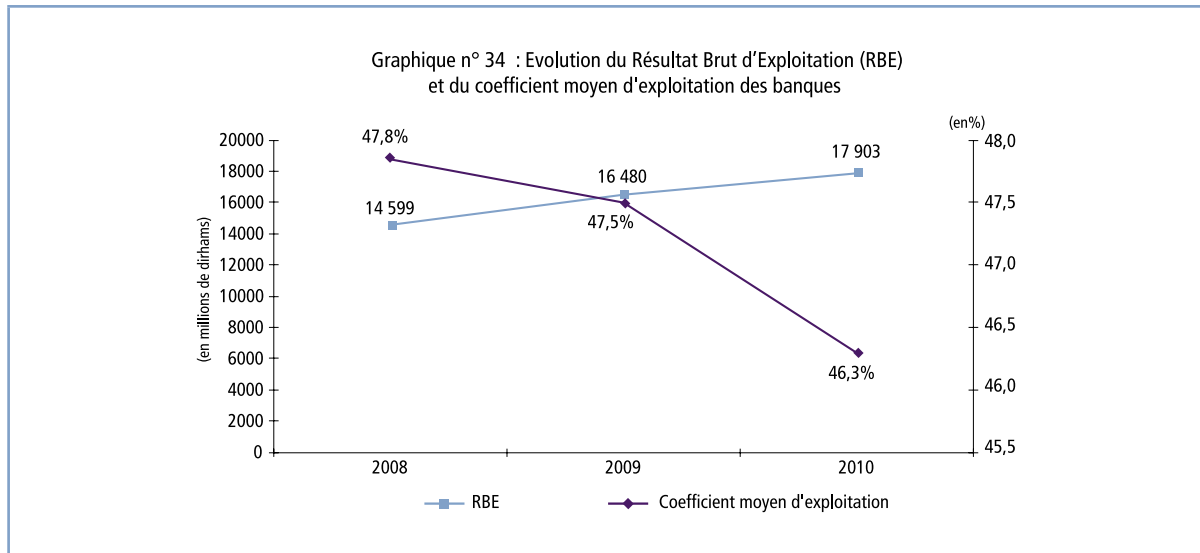
Le résultat des opérations sur produits dérivés, quant à lui, a totalisé un montant de 222 millions de dirhams, s'inscrivant en hausse de 72%.

2.2 - Le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse moins marquée, en l'absence de produits non récurrents

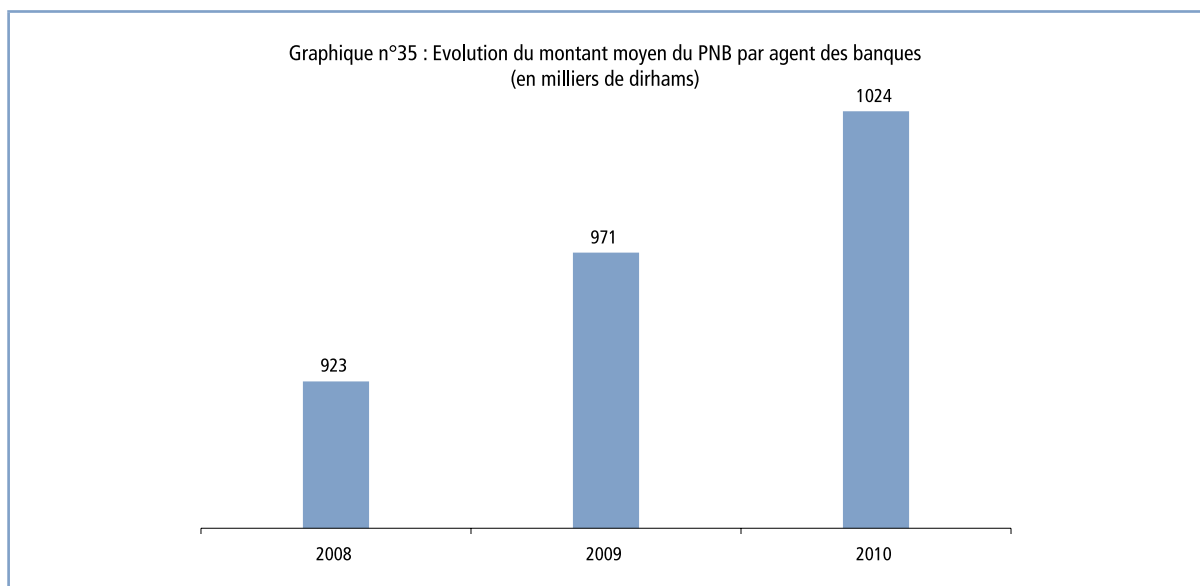
En dépit des frais engagés par les banques pour la conquête de nouveaux clients, la croissance des charges générales d'exploitation est demeurée globalement maîtrisée. Après une hausse de 9,5% l'année précédente, ces charges ont augmenté de 7% pour ressortir à 15,2 milliards de dirhams.

Constituant la principale composante des charges générales d'exploitation avec une part de 49%, les frais du personnel ont augmenté à un rythme moins soutenu que les autres charges générales, soit 6% à 7,5 milliards.

Pour leur part, les charges externes ont évolué de 8,3% à 5,6 milliards et les dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles se sont accrues de 7,4% à 1,6 milliard de dirhams.



Bien que renfermant des disparités entre les banques, les principaux ratios d'exploitation traduisent globalement une meilleure maîtrise des conditions d'activité. Le coefficient moyen d'exploitation¹ s'est, de nouveau, amélioré en passant de 47,5% à 46,3%. De même et comme le montre le graphique n°35 ci-après, le montant moyen du PNB par agent a progressé, passant de 971.000 dirhams à plus d'un million de dirhams.



¹ Rapport des charges générales d'exploitation au PNB.

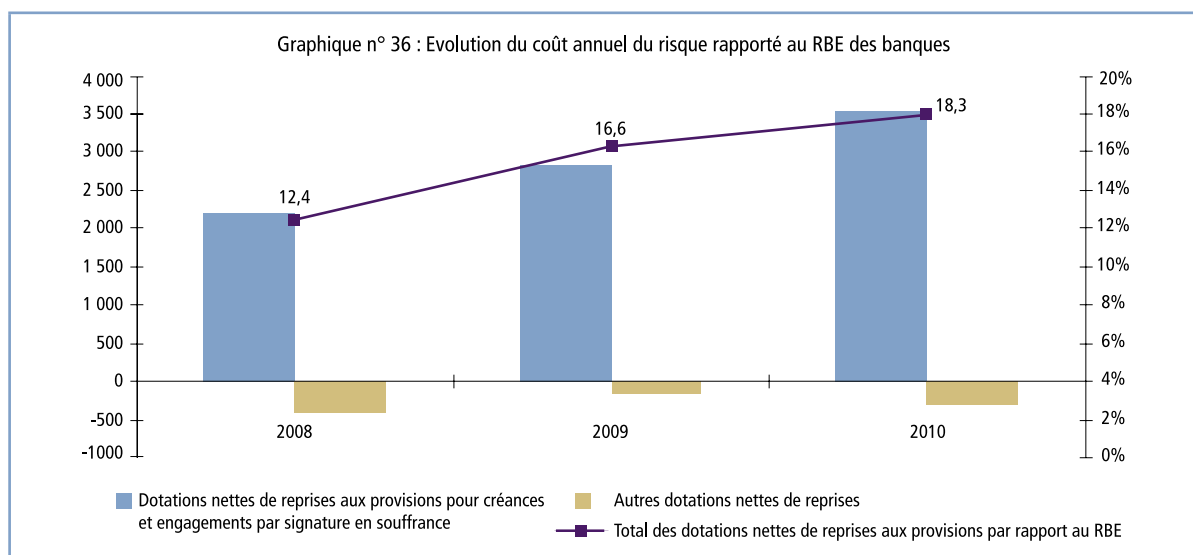
Compte tenu de l'évolution des charges générales d'exploitation et en l'absence de produits non récurrents, le résultat brut d'exploitation des banques (RBE)¹ s'est établi à 17,9 milliards de dirhams, s'inscrivant en progression de 8,6%, contre 13% l'année précédente.

2.3 - Le coût du risque de crédit a continué à peser sur les résultats des banques

Après une hausse de 51,4% l'année passée, les dotations nettes de reprises aux provisions ont vu leur taux de croissance décélérer à 19,5%. Elles ont totalisé un montant de 3,3 milliards de dirhams, absorbant 18,3% du RBE, contre 16,6% une année auparavant.

Les dotations nettes de reprises aux provisions pour créances en souffrance se sont accrues de 23,5% à 3,6 milliards de dirhams, contre 30% en 2009. Cette évolution retrace une hausse des dotations aux provisions pour créances en souffrance de 19%, plus que le double du taux d'accroissement enregistré une année auparavant. Parallèlement, les reprises de provisions pour créances en souffrance, après avoir baissé de 11,3%, ont marqué une hausse de 20%.

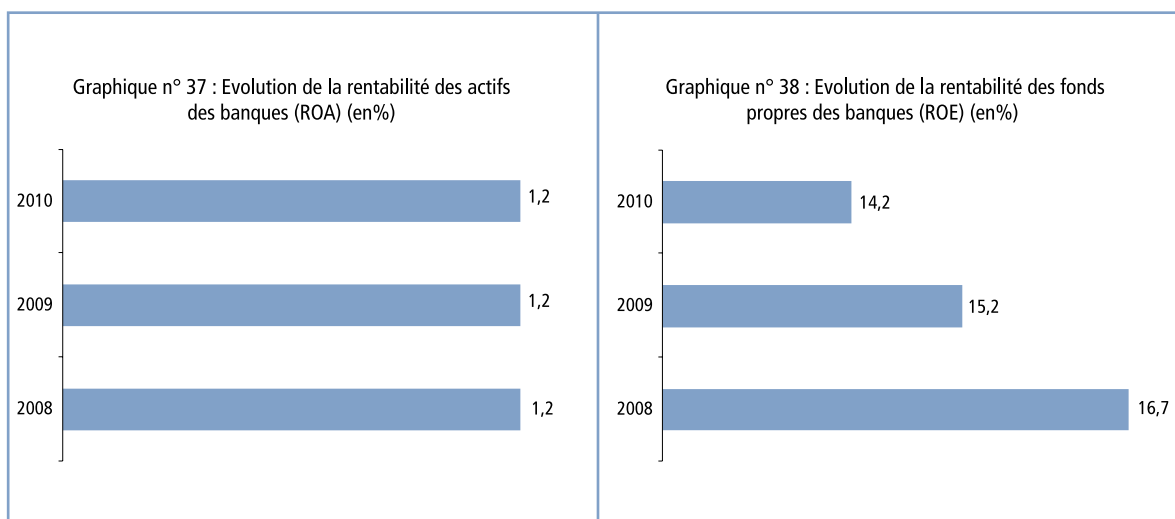
Les autres dotations nettes de reprises aux provisions, dégagant un solde négatif de 347 millions de dirhams, ont progressé de 79%, contre une baisse de 56,5% l'année passée. Le montant brut de ces dotations a décliné de 18,5% à 672 millions et celui des reprises correspondantes s'est stabilisé à un milliard de dirhams, dont plus des deux tiers concernent des reprises de provisions pour investissement et pour risque fiscal.



Chiffré à 14,6 milliards de dirhams, le résultat courant s'est ainsi accru de 6,5%, en retrait par rapport au rythme enregistré en 2009, qui était de 7,5%. Le résultat non courant, tout en restant négatif, est passé de 184 à 484 millions de dirhams.

¹ Solde obtenu en ajoutant au PNB les produits non bancaires et en déduisant les charges non bancaires et les charges générales d'exploitation.

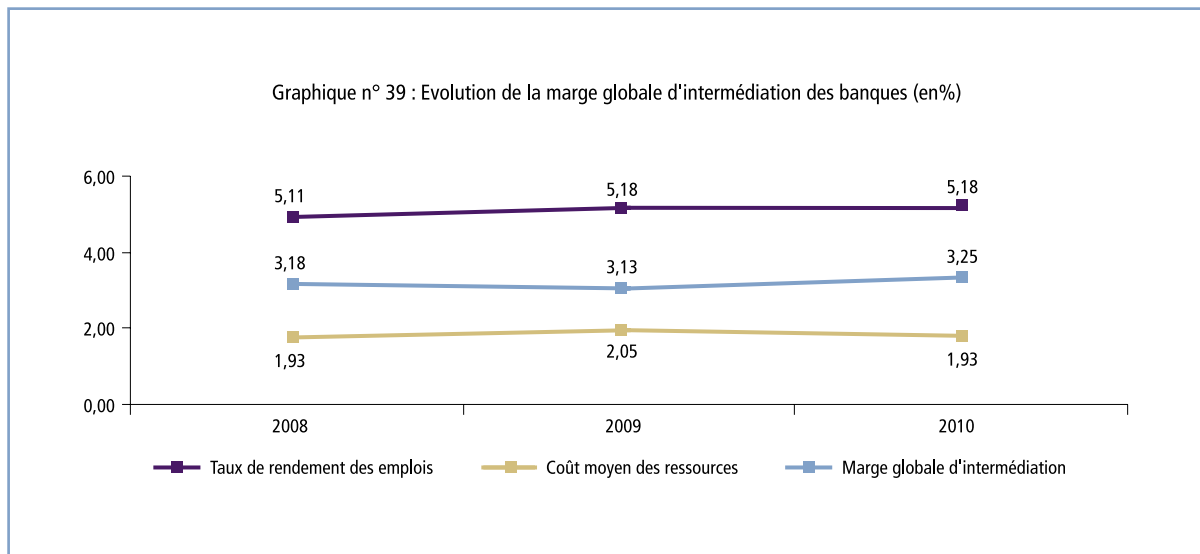
En définitive, le résultat net global des banques a totalisé un montant de 9,7 milliards de dirhams, marquant une hausse de 5,4% d'un exercice à l'autre, contre 7% une année auparavant.



Ainsi, la rentabilité des actifs (ROA), qui mesure la productivité des banques en termes de revenus générés par rapport à la moyenne des emplois, s'est maintenue à 1,2% et la rentabilité des fonds propres (ROE), qui rapporte le résultat net aux fonds propres comptables, a accusé une nouvelle baisse pour s'établir à 14,2%, s'expliquant pour l'essentiel par l'augmentation de ces fonds propres.

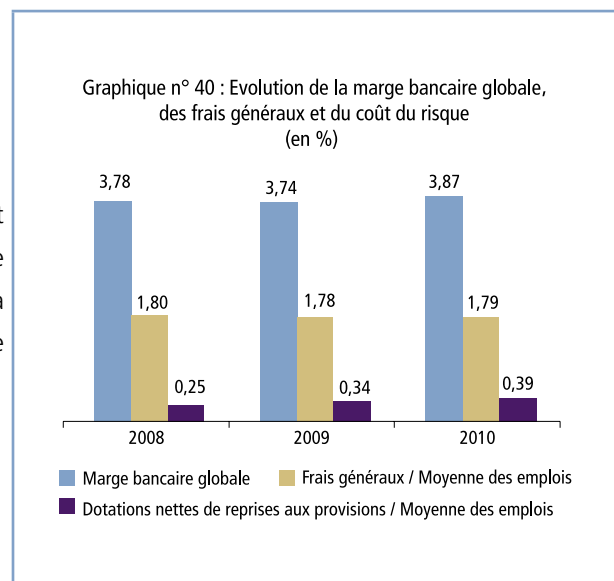
2.4 - La marge globale d'intermédiation s'est légèrement redressée grâce à la baisse du coût des ressources

La marge globale d'intermédiation des banques, correspondant à la différence entre le taux de rendement moyen des emplois et le coût moyen des ressources, s'est établie à 3,25%, en accroissement de 12 points de base, d'une année à l'autre. Cette évolution est attribuable au repli du coût des ressources de 12 points de base à 1,93%, le taux de rendement moyen s'étant maintenu à 5,18%.



Le taux de rendement des créances sur la clientèle s'est contracté de 12 points à 5,72%, pendant que le coût des dépôts a fléchi de 15 points à 1,52%. Il en est résulté une marge sur les opérations avec la clientèle en quasi-stagnation à 4,20%.

La marge bancaire globale, correspondant au rapport entre le PNB et la moyenne des emplois, s'est améliorée à 3,87%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,79%, et par le coût du risque à concurrence de 0,39%.



III. ACTIVITE ET RESULTATS DES SOCIETES DE FINANCEMENT

1 - L'ACTIVITE DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT A DÉCÉLÉRÉ

Dans un contexte marqué par le repli de la distribution de nouveaux crédits notamment par les sociétés de crédit à la consommation et la montée du risque, les sociétés de financement ont vu leur activité décélérer et leur rentabilité baisser.

1.1 - Le recul de l'activité du crédit a été plus marqué pour les sociétés de crédit à la consommation

A fin décembre 2010, les sociétés de financement ont enregistré un total actif de 84,6 milliards de dirhams, marquant une hausse de 4,1%, contre 9,5% et 17% respectivement en 2009 et 2008, ralentissement imputable principalement à la stagnation de l'activité des sociétés de crédit à la consommation. Leur encours brut des crédits par décaissement, s'établissant à 85,3 milliards, a augmenté de 6,7%, en retrait par rapport au rythme enregistré en 2009, qui était de 9,9%.

Les sociétés de crédit à la consommation ont enregistré un total actif de 40,8 milliards de dirhams, accusant une baisse, d'une année à l'autre, de 1,2%, contre une hausse de 8,4% et 13,7% respectivement en 2009 et 2008, évolution induite par le ralentissement tant du crédit à la consommation que des opérations de location avec option d'achat.

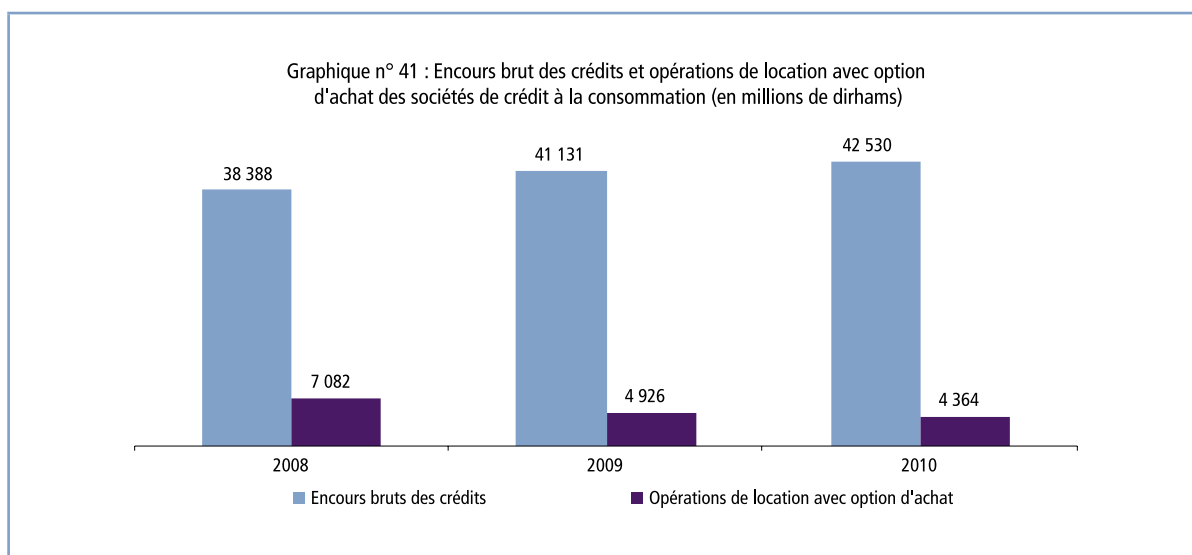
Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

(en millions de dirhams)

	2008	2009	2010	Variation 2009/2010 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	868	1 708	534	-68,7
Créances sur la clientèle	34 698	37 156	38 238	2,9
dont Opérations de location avec option d'achat	7 082	4 926	4 364	-11,4
Portefeuille-titres	483	210	47	-77,6
Valeurs immobilisées	630	638	760	19,1
Autres actifs	1 371	1 550	1 175	-24,2
Total	38 050	41 262	40 754	-1,2

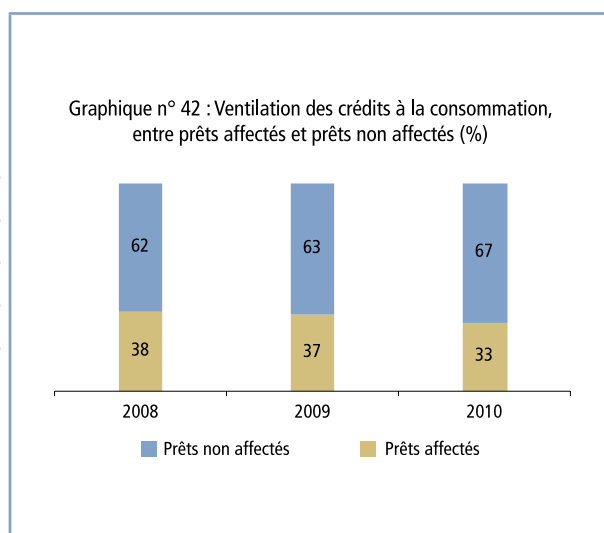
La décélération de la consommation des ménages et la hausse du coût du risque ont eu un effet négatif sur l'activité des sociétés de crédit à la consommation. Leur encours brut des crédits s'est affiché à 42,5 milliards de dirhams, marquant une hausse de 3,4%, contre 7% une année auparavant.

Ces établissements ont distribué, au titre de l'exercice 2010, 15,3 milliards de dirhams de crédits, contre 16 milliards l'année précédente, correspondant à un nombre de dossiers de 546.391, contre 581.542 en 2009. Cette baisse est imputable au repli de la production des prêts affectés de 19% à 5,3 milliards, alors que celle des prêts non affectés s'est accrue de 4,5% à près de 10 milliards de dirhams¹.



En relation avec le recul des ventes de véhicules, l'encours des opérations de location avec option d'achat, poursuivant leur trend baissier amorcé depuis 2008, a de nouveau décliné de 11,4% pour s'établir à 4,4 milliards de dirhams.

Les crédits à la consommation continuent à être dominés par les prêts non affectés qui en représentent 67%. Ces derniers ont été constitués à hauteur de 98% par des prêts personnels. Pour ce qui est des prêts affectés, ils ont été destinés pour 95% au financement de véhicules et 5% à l'équipement domestique¹.



Les sociétés de crédit-bail ont cumulé un total actif de 38,7 milliards de dirhams, en hausse de 7,6%, contre 12,4% et 20,9% respectivement en 2009 et 2008.

¹ Données de l'APSF.

Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail

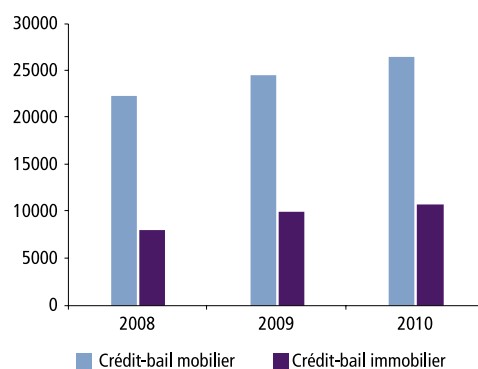
(en millions de dirhams)

	2008	2009	2010	Variation 2009/2010 (en%)
Immobilisations en crédit-bail	30 300	34 450	37 340	8,4
Autres créances sur la clientèle	74	84	59	-29,8
Portefeuille-titres	32	31	31	0,0
Autres actifs	1 618	1 416	1 292	-8,8
Total	32 024	35 981	38 722	7,6

Sous l'effet de la baisse de la demande des véhicules utilitaires et des machines et équipements industriels, l'encours brut des crédits distribués par les sociétés de crédit-bail, d'un montant de près de 39 milliards de dirhams, a marqué une hausse de 7,8%, en retrait par rapport au rythme enregistré en 2009, qui était de 13,5%.

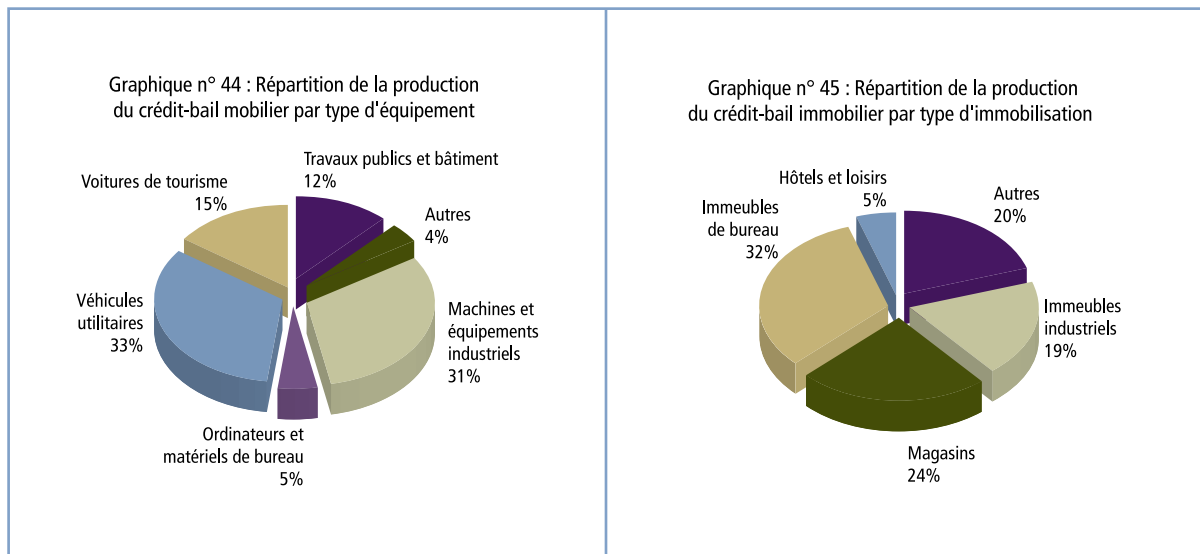
L'encours du crédit-bail mobilier, avec une part de 71%, s'est accru de 8,2% à 26,5 milliards de dirhams, contre 9,8% une année auparavant. Celui du crédit-bail immobilier a atteint 10,8 milliards, s'inscrivant en hausse de 8,8%, après celle de 24,7% enregistrée en 2009. Cette dernière évolution semble résulter de la suppression, par la loi de finances de 2010, de l'exonération des droits d'enregistrement dont bénéficiait ce type de financement.

Graphique n° 43 : Evolution de l'encours des opérations de crédit-bail mobilier et immobilier (en millions de dirhams)



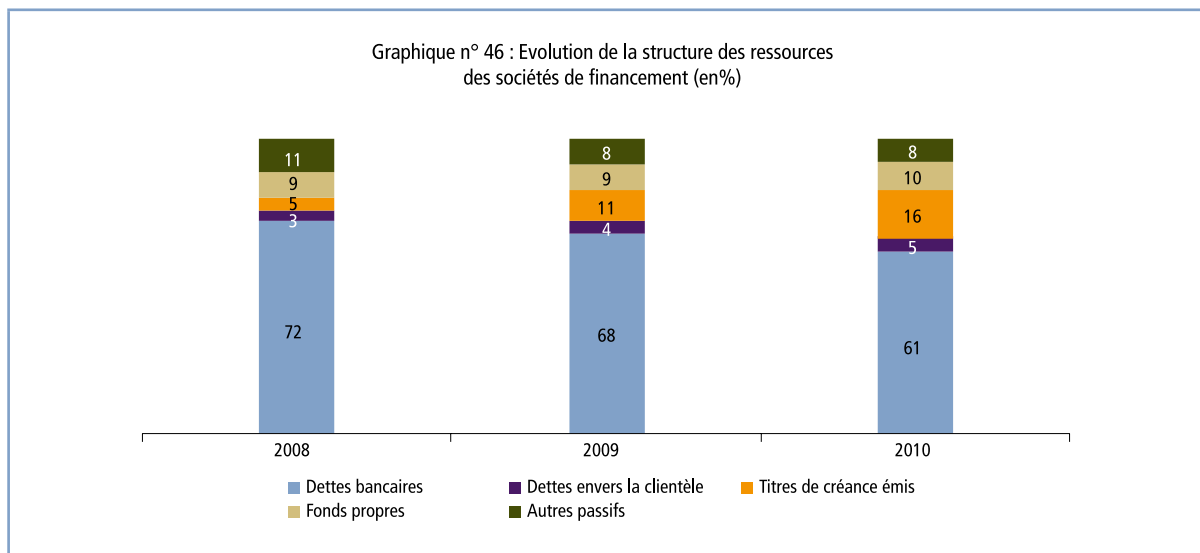
Les sociétés de crédit-bail ont accordé, au titre de l'année 2010, autant de crédits que l'année précédente, soit 14 milliards de dirhams¹, correspondant à un nombre de dossiers de 15.877. Représentant 84% de cette production, le crédit-bail mobilier a été affecté notamment au financement des véhicules utilitaires (33%), des machines et équipements industriels (31%) et des voitures de tourisme (15%).

¹ Données de l'APSF



S'agissant du crédit-bail immobilier, les nouveaux crédits distribués ont été destinés, pour l'essentiel, au financement des immeubles de bureau (32%), des magasins (24%) et des immeubles industriels (19%).

1.2 - Les sociétés de financement ont accru leur endettement auprès du marché financier



Les sociétés de financement ont accru leur endettement auprès du marché financier. L'encours des titres de créance, qu'elles ont émis, a augmenté de 59% à près de 14 milliards de dirhams, au détriment des dettes bancaires qui se sont contractées de 6% à près de 52 milliards. Leurs fonds propres comptables se sont, de nouveau, renforcés de 12,6%, à 8 milliards de dirhams.

Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

(en millions de dirhams)

	2008	2009	2010	Variation 2009/2010 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26 096	26 340	23 113	-12,3
Dettes envers la clientèle	467	370	833	125,1
Titres de créance émis	2 318	6 100	8 770	43,8
Fonds propres	3 995	4 421	4 747	7,4
Autres passifs	4 326	3 202	2 700	-15,7
Résultat net	848	829	591	-28,7
Total	38 050	41 262	40 754	-1,2

Avec un encours de 8,8 milliards de dirhams, les titres de créance émis par les sociétés de crédit à la consommation ont augmenté de 44%. En même temps, les dettes bancaires se sont repliées de 12,3% à 23 milliards. Quant aux fonds propres, ils se sont accrus de 7,4% à 4,7 milliards, leur part dans les ressources s'étant renforcée d'un point à 12%.

Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail

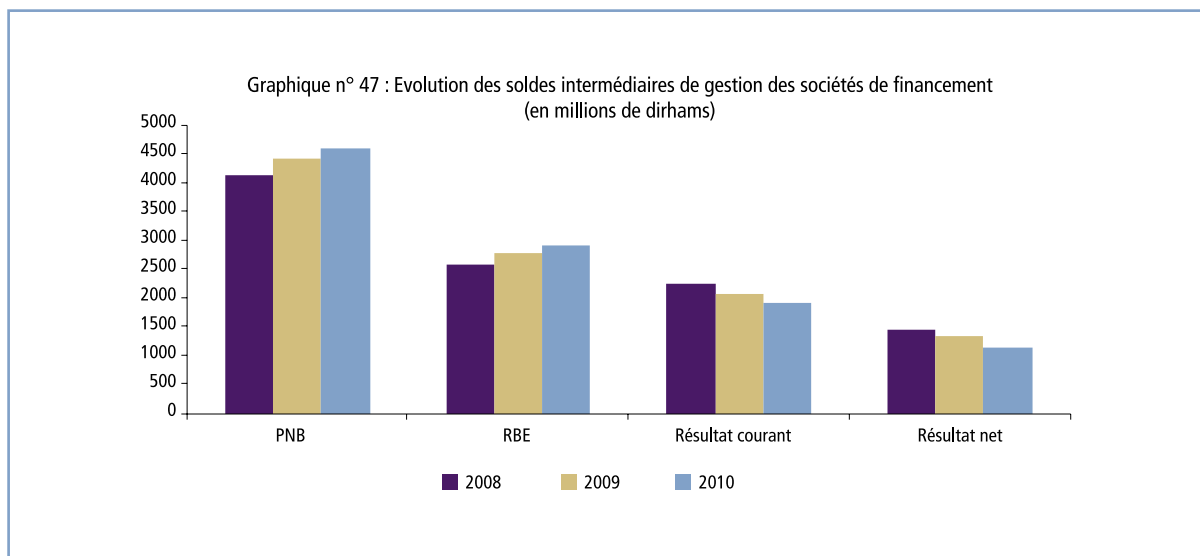
(en millions de dirhams)

	2008	2009	2010	Variation 2009/2010 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	25 987	27 519	27 094	-1,5
Dettes envers la clientèle	750	1 681	1 958	16,5
Titres de créance émis	1 460	2 625	5 124	95,2
Fonds propres	1 630	1 949	2 143	10,0
Autres passifs	1 780	1 842	2 042	10,9
Résultat net	417	365	361	-1,1
Total	32 024	35 981	38 722	7,6

Les sociétés de crédit-bail ont vu leurs dettes bancaires presque stagner à 27 milliards, pendant que l'encours des titres de créance émis a augmenté de 95,2% à 5 milliards de dirhams. S'agissant des fonds propres, ils se sont établis à 2 milliards, en hausse de 10% et leur part dans le total des ressources s'étant maintenue à 5,5%.

2 - LA RENTABILITÉ DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT A BAISSÉ SOUS L'EFFET DU RALENTISSEMENT DE L'ACTIVITÉ ET DE LA MONTÉE DU COÛT DU RISQUE

Au terme de l'exercice 2010, les sociétés de financement ont affiché un bénéfice net de 1,1 milliard de dirhams, accusant une baisse de 14,3%, après celle de 8,2% enregistrée une année auparavant, en relation avec la montée du coût du risque et la décélération notamment de l'activité du crédit à la consommation.

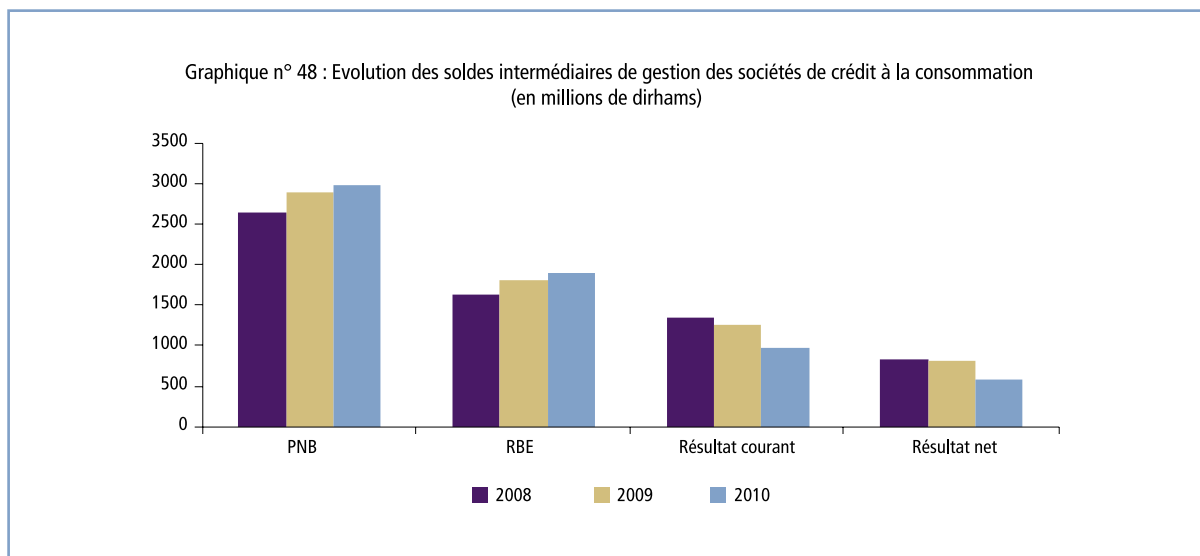


Leur PNB, s'établissant à 4,6 milliards de dirhams, a augmenté de 3,9%, contre 6,6% en 2009. Cette évolution recouvre une hausse de la marge d'intérêt de 6%, de la marge sur commissions de 5% et du résultat des opérations de crédit-bail de 3,3%.

Après une hausse de 5,8% en 2009, les charges générales d'exploitation se sont maintenues à leur niveau de l'année précédente, soit 1,7 milliard, dégageant un coefficient moyen d'exploitation de 38%, en amélioration de deux points. En conséquence, le résultat brut d'exploitation a atteint près de 3 milliards, s'inscrivant en augmentation de 5,5%, contre 7,1% l'année précédente.

En relation avec l'accroissement des créances en souffrance, les dotations nettes de reprises aux provisions sont passées de 702 millions à un milliard de dirhams, absorbant ainsi 34,7% du RBE, contre 25,4%.

La rentabilité des actifs des sociétés de financement a de nouveau baissé, revenant de 1,6% à 1,4% et la rentabilité de leurs fonds propres s'est repliée, passant de 18,4% à 14%.

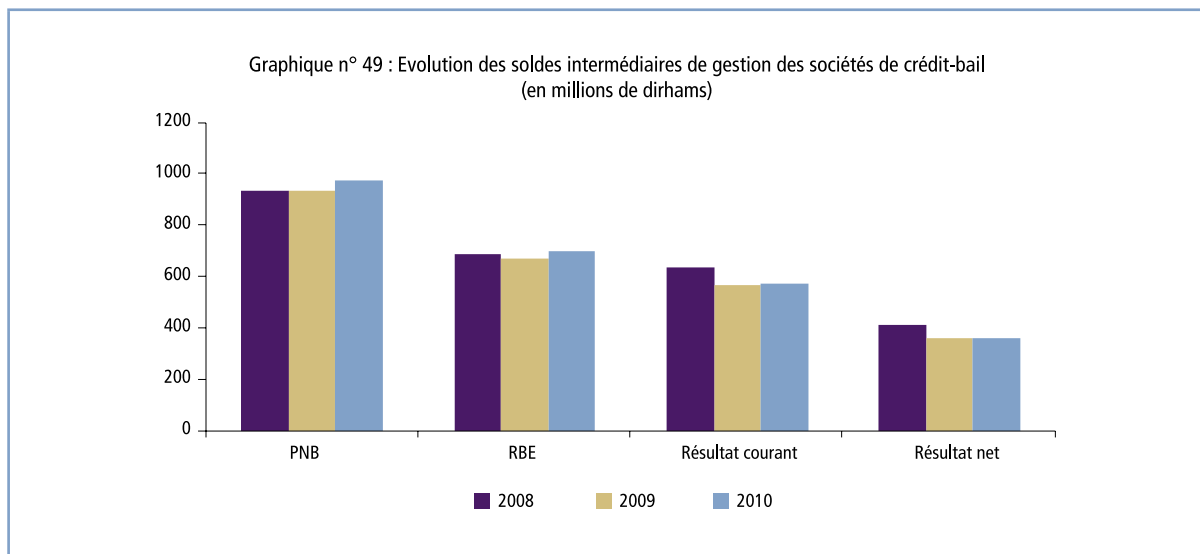


Prises isolément, les sociétés de crédit à la consommation ont affiché un PNB de 3 milliards de dirhams, marquant une légère hausse de 2,5%, contre 9,9% en 2009. Cette décélération est imputable au ralentissement de la croissance de la marge d'intérêt, soit 8,8% contre 16,3% et à la baisse de la marge sur commissions de 5%, après une hausse de 11,3%. Le résultat des opérations de location avec option d'achat, poursuivant sa tendance baissière, s'est replié de 20%, à 369 millions de dirhams.

Après avoir augmenté de 5,7% une année auparavant, leurs charges générales d'exploitation ont accusé une baisse de 2% à 1,1 milliard, générant un coefficient moyen d'exploitation de 38%, en amélioration de deux points. Le RBE s'est ainsi établi à près de 2 milliards, marquant une hausse de 5% qui fait suite à celle de 11% enregistrée en 2009.

Face à la hausse du nombre de défauts, les dotations nettes de reprises aux provisions de ces établissements sont passées de 555 millions à 932 millions de dirhams, représentant ainsi 49% du RBE, contre 30,5% l'année précédente.

Les sociétés de crédit à la consommation ont affiché un bénéfice net cumulé de 590,5 millions de dirhams, accusant une baisse de 29%, après celle de 2,3% enregistrée en 2009, la rentabilité des actifs ressortissant ainsi à 1,5% et celle des fonds propres à 12,5%.



Les sociétés de crédit-bail ont réalisé, quant à elles, un PNB de 974 millions de dirhams, s'inscrivant en hausse de 4%, après une légère baisse en 2009. Cette amélioration est imputable notamment à la hausse de la marge d'intérêt¹ de 4%, contre une baisse de 1% l'année dernière, la politique de taux d'intérêt pratiquée par les sociétés de crédit-bail ayant été moins agressive qu'en 2009.

S'établissant à 271 millions de dirhams, leurs charges générales d'exploitation se sont accrues de 1,4%, contre 7%. En conséquence, le coefficient moyen d'exploitation a baissé d'un point à 28%. Pour sa part, le RBE, après une baisse de 2,4%, a augmenté de 4,6% pour ressortir à 703 millions de dirhams.

Les dotations nettes de reprises aux provisions de ces établissements ont totalisé 125 millions, contre 104 millions de dirhams, absorbant 17,8% du RBE, contre 15,4% en 2009.

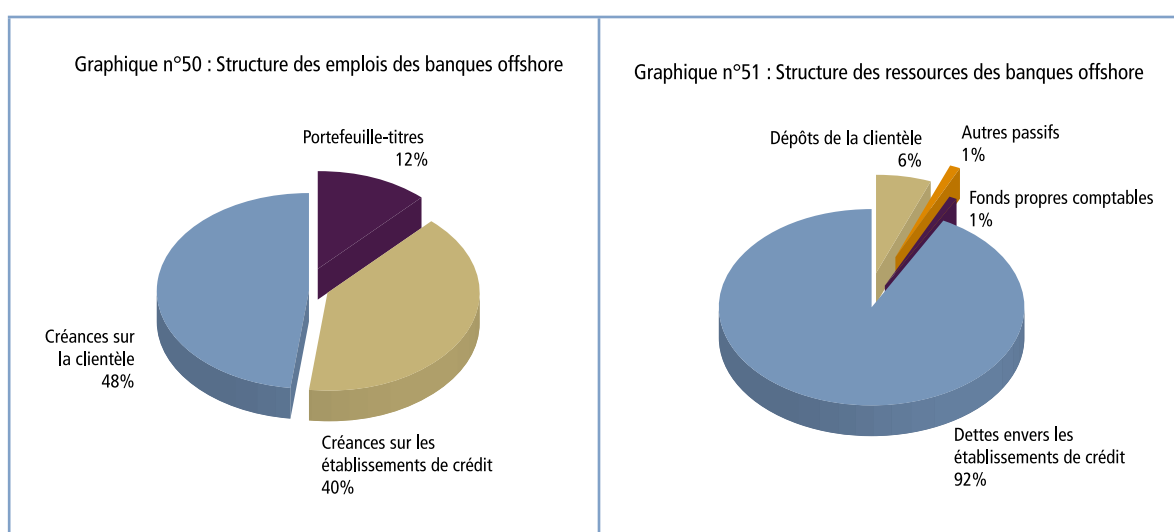
Les sociétés de crédit-bail ont affiché un résultat net global de l'ordre de 361,4 millions de dirhams, en légère baisse, après celle de 12,6% enregistrée en 2009. La rentabilité des actifs s'est chiffrée à près de 1%, comparable à celle de l'année précédente et la rentabilité des fonds propres s'est établie à 16,8%, contre 18,7% l'année passée.

1 Y compris le résultat des opérations de crédit-bail.

IV. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES OFFSHORE

Les banques offshore ont continué à exercer leurs activités, en se finançant essentiellement auprès de leur maison-mère.

Après les hausses exceptionnelles enregistrées en 2008 et 2009, le total-bilan de ces banques a marqué, à fin décembre 2010, une hausse de 13,3% pour ressortir à 32,4 milliards de dirhams. Sa part dans le total-actif des banques, bien qu'en constante croissance, n'a pas dépassé 4%.



Si la structure de leurs emplois est relativement diversifiée, celle de leurs ressources demeure dominée par le poids prépondérant des dettes envers les banques locales qui a atteint 92% du total.

Evolution des emplois des banques offshore

(en millions de dirhams)

	2008	2009	2010	Variation 2009-2010 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	7 812	11 663	12 934	10,9
Créances sur la clientèle	11 083	14 635	15 505	5,9
Portefeuille-titres	2 751	2 130	3 769	76,9
Autres actifs	176	124	142	14,5
Total	21 822	28 552	32 350	13,3

Leurs créances sur les établissements de crédit, avec une part de 40% des emplois, se sont chiffrées à près de 13 milliards de dirhams, marquant une hausse de 11%, contre 49% en 2009.

Représentant 48% des emplois, les créances sur la clientèle de ces établissements ont totalisé un encours net de 15,5 milliards de dirhams, soit une croissance de 6% contre 32% une année auparavant. Cette évolution recouvre

une hausse de 14,5% des crédits de trésorerie, constituant près des deux tiers du total. Elle s'est accompagnée d'un repli des créances en souffrance de 36% à 61 millions de dirhams, soit 0,4% du total des crédits.

En relation avec la hausse des titres de propriété qui ont représenté 29% du total, le portefeuille- titres a enregistré une hausse de 77% à 3,8 milliards, soit 12% des emplois.

Evolution des ressources des banques Offshore

(en millions de dirhams)

	2008	2009	2010	Variation 2009-2010 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	18 934	26 341	29 665	12,6
Dépôts de la clientèle	2 372	1 659	2 093	26,2
Fonds propres comptables	277	322	364	13,0
Autres passifs	239	230	228	-0,9
Total	21 822	28 552	32 350	13,3

Après une hausse de 39% l'année précédente, les dettes envers les banques ont augmenté de 12,6% à 29,7 milliards de dirhams, soit 92% du total.

Constituant la deuxième composante des ressources, avec une part de 6%, les dépôts de la clientèle se sont chiffrés à 2,1 milliards, marquant une progression de 26%, après une baisse de 30% en 2009. Les dépôts à terme ont contribué à hauteur de 91% à cette évolution.

Les fonds propres comptables, représentant 1% des ressources, ont totalisé un montant de 364 millions, marquant une hausse de 13%, contre 16% l'année passée.

Les engagements de hors bilan donnés par les banques offshore, composés à hauteur de 76% d'engagements de garantie, ont totalisé près de 700 millions de dirhams, accusant une baisse de 65%. S'agissant des engagements reçus, constitués pour près de 97% d'engagements de garantie reçus d'établissements de crédit, ils se sont maintenus à 12 milliards de dirhams.

Les banques offshore ont réalisé, au terme de 2010, un bénéfice net cumulé de 137,4 millions de dirhams, s'inscrivant en baisse de 15,6%, contre une hausse de 56% une année auparavant. Ce retrait est lié notamment au repli du PNB. Celui-ci, se chiffrant à 201 millions de dirhams, a accusé une baisse de 7%, contre une progression de 58%, évolution imputable au recul de la marge d'intérêt.

Leurs charges générales d'exploitation, représentant près de 10% du PNB, ont augmenté de 5% contre 7,5%. En conséquence, le RBE s'est contracté de 8% à 182 millions de dirhams.

Les dotations nettes de reprises aux provisions de ces banques sont passées de 13 à 17 millions de dirhams, absorbant 9% du RBE, contre 7% en 2009.

V. ACTIVITE ET RESULTATS DES ASSOCIATIONS DE MICRO-CREDIT

Le secteur du micro-crédit, constituant un vecteur essentiel pour la lutte contre l'exclusion financière, a continué à marquer une pause suite aux fragilités apparues au cours de 2008. Les associations de micro-crédit ont poursuivi les actions visant l'assainissement de leurs portefeuilles et l'amélioration des dispositifs de gestion des risques.

Dans ce contexte, ces établissements ont vu leur activité enregistrer une nouvelle baisse, mais à un rythme moindre que celui de l'année précédente. Ainsi, après un repli de 16%, leur encours de crédit a décliné de 1% pour totaliser un montant de 4,7 milliards de dirhams à fin 2010, ramenant le nombre de clients actifs à moins de 900.000 bénéficiaires, en baisse de 11%.

Leurs créances en souffrance se sont stabilisées à moins de 300 millions de dirhams, représentant 6,2% du total des crédits, soit au même niveau qu'en 2009. La couverture de ces créances par des provisions s'est améliorée de 16 points à 75%. L'endettement croisé de la clientèle, une des causes de la montée des impayés du secteur, semble s'inscrire en baisse après avoir atteint un niveau estimé à 40%, deux ans auparavant.

L'endettement auprès des institutions financières a reculé de 13%, à près de 4 milliards de dirhams, soit 4 fois le montant des fonds propres et sa part dans le total des ressources est passée de 75% à 72%. Sur ce total, une part de 82% est financée par les banques locales.

Après un déficit de plus de 100 millions de dirhams en 2009, la plupart des associations de micro-crédit ont renoué avec des résultats positifs, ce qui a permis de réaliser un bénéfice net cumulé de 25 millions de dirhams.

VI. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES SUR BASE CONSOLIDEE

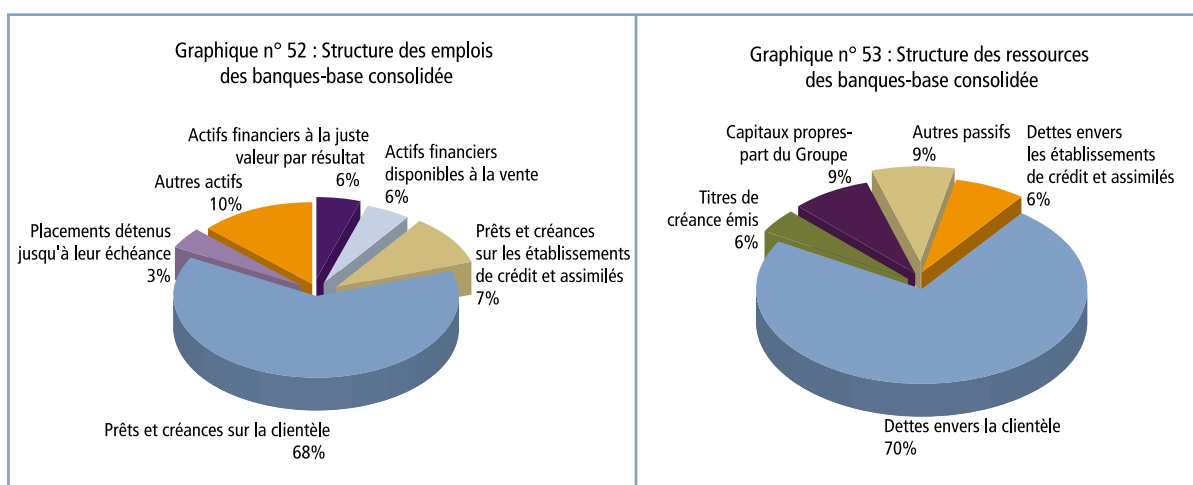
L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers établis par huit groupes bancaires¹ et disposant de près de 90% de parts de marché sur base sociale.

En 2010, le résultat net cumulé des huit groupes bancaires s'est affiché en redressement sensible, après le léger recul de 2009, traduisant la bonne résilience du secteur bancaire marocain qui a tiré profit de la diversification de ses activités, tant sectorielle que géographique.

¹ CPM, Attijariwafa Bank, BMCE, CIH, CDM, BMCI, Société Générale et CDG Capital.

1 - L'ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL A CONTRIBUÉ FAVORABLEMENT À LA CROISSANCE DE L'ACTIVITÉ DES GROUPES BANCAIRES

A fin décembre 2010, les groupes bancaires ont affiché un total actif de 930 milliards de dirhams, en hausse de 5,8%, contre 10% l'année passée. Cette croissance reflète, en particulier, la contribution des filiales bancaires à l'étranger et des filiales du secteur des assurances, qui ont affiché des progressions respectives de 13% et 17%, d'une année à l'autre. Les trois groupes les plus actifs à l'international ont réalisé 14% de leur activité en dehors des frontières, contre 13% une année auparavant.



La structure des emplois a été marquée par un renforcement de la part des crédits à la clientèle, pendant que celle des ressources est demeurée sans changement par rapport à l'année précédente.

1.1 - La croissance des emplois a été tirée par la hausse soutenue des crédits à la clientèle

Les principales rubriques de l'actif ont connu des variations disparates.

Evolution des emplois des banques-Base consolidée

(en millions de dirhams)

	2008	2009	2010	Variation 2009-2010 (en%)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	39 197	50 282	58 398	16,1
Actifs financiers disponibles à la vente	43 000	52 859	55 442	4,9
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	81 760	80 798	68 907	-14,7
Prêts et créances sur la clientèle	498 245	567 803	624 904	10,1
Placements détenus jusqu'à leur échéance	31 996	27 986	27 432	-2,0
Autres actifs	104 736	98 692	94 712	-4,0
Total de l'actif	798 934	878 420	929 795	5,8

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat, composés entièrement d'actifs détenus à des fins de transaction, ont totalisé un montant de 58,4 milliards de dirhams, marquant une hausse de 16%, en retrait par rapport à celle enregistrée à fin décembre 2009 qui était de 28,3%. Ils sont constitués à hauteur de 51% d'actions et autres titres à revenus variables, 34% d'effets publics et valeurs assimilées, le reste étant réparti, à parts égales, entre les autres titres à revenus fixes et les instruments dérivés de couverture.

A l'inverse, le rythme de croissance des actifs financiers disponibles à la vente a décéléré à 4,9%, contre près de 23%. Leur encours a atteint 55,4 milliards, dont 33% sous forme d'actions et autres titres à revenus variables, 31% d'effets publics et valeurs assimilées, 25% d'autres titres à revenus fixes et 10% de titres de participation non consolidés.

Constituant 68% des emplois, part en hausse de 3 points, les prêts et créances sur la clientèle, comptabilisés nets de provisions, ont totalisé un encours de 625 milliards de dirhams, enregistrant une croissance moins rapide qu'en 2009, soit 10%, contre 14%. Près de 13% de ces créances ont été l'œuvre de filiales implantées à l'étranger, contre 12% une année plus tôt.

En corrélation avec la situation de sous-liquidité qui a caractérisé le marché monétaire local en 2010, les créances sur les établissements de crédit et assimilés, s'élevant à 69 milliards, ont accusé une baisse sensible, soit 14,7%, après le léger repli enregistré à fin décembre 2009.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, évalués au coût amorti, ont cumulé 27,4 milliards de dirhams, accusant une nouvelle baisse de 2%, après celle de 12,5% une année auparavant.

1.2 - Les ressources des groupes bancaires se sont consolidées

Evolution des ressources des banques-Base consolidée¹

(en millions de dirhams)

	2008	2009	2010	Variation 2009-2010 (en%)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 936	2 182	3 447	58,0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	58 007	65 735	55 763	-15,2
Dettes envers la clientèle	577 810	621 014	652 095	5,0
Titres de créance émis	33 642	40 448	53 775	32,9
Capitaux propres-part du Groupe	61 442	68 544	79 793	16,4
dont résultat net	9 499	9 333	10 452	12,0
Autres passifs	65 097	80 496	84 922	5,5
Total du passif	798 934	878 420	929 795	5,8

¹ Les chiffres de 2009 ont été légèrement modifiés suite aux changements du périmètre de consolidation d'un groupe bancaire.

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat, dont la part dans les ressources n'a pas dépassé 1%, ont augmenté de 58% à 3,4 milliards, après un repli de 26%. En revanche, l'encours des dettes envers les établissements de crédit et assimilés, après une hausse de 13,3%, a décliné de 15,2% pour se chiffrer à 55,8 milliards de dirhams.

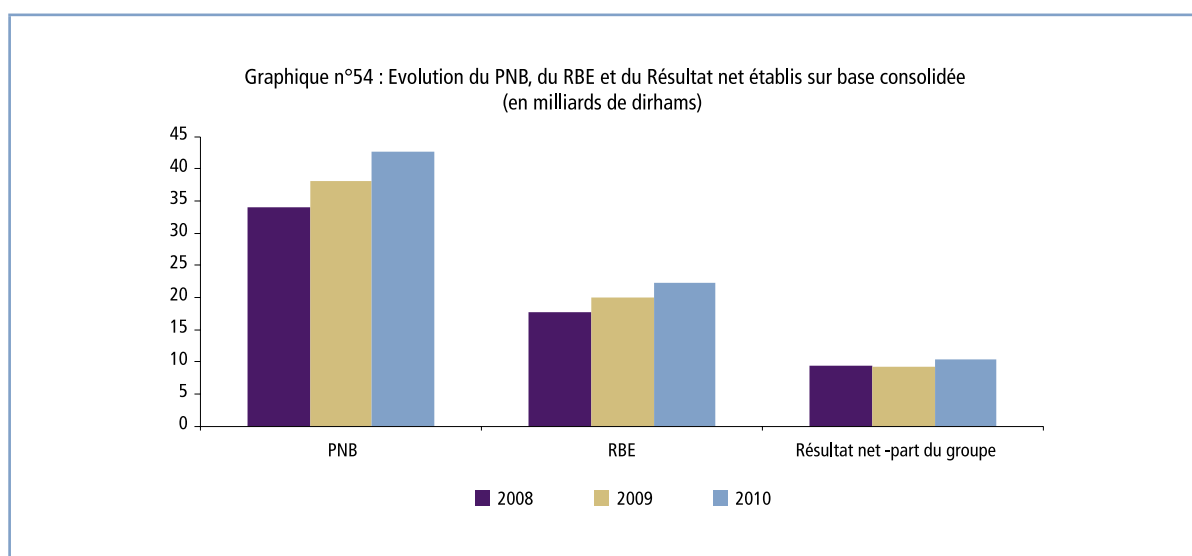
Poursuivant leur ralentissement, les dépôts collectés auprès de la clientèle ont totalisé 652 milliards de dirhams, s'inscrivant en augmentation de 5%, en retrait par rapport au rythme affiché une année auparavant, soit 7,5%. Cette décélération a été compensée par une hausse des titres de créance émis, dont l'encours s'est accru de 33% à 53,8 milliards, soit un rythme supérieur à celui de 2009, qui était de 20,2%.

Les dépôts collectés par les implantations bancaires à l'étranger ont représenté 15% du total des dépôts des trois banques les plus actives sur le plan international, contre 14% à fin décembre 2009.

Pour leur part, les capitaux propres-part du groupe (y compris le résultat de l'exercice) ont enregistré une croissance de 16,4%, contre 11,6% en 2009 et ce, grâce à la mise en réserve par les banques d'une part plus importante de leurs bénéfices, les réserves consolidées s'étant accrues de 8% à 29 milliards de dirhams.

2 - LE RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ S'EST INSCRIT EN HAUSSE, APRÈS AVOIR STAGNÉ EN 2009

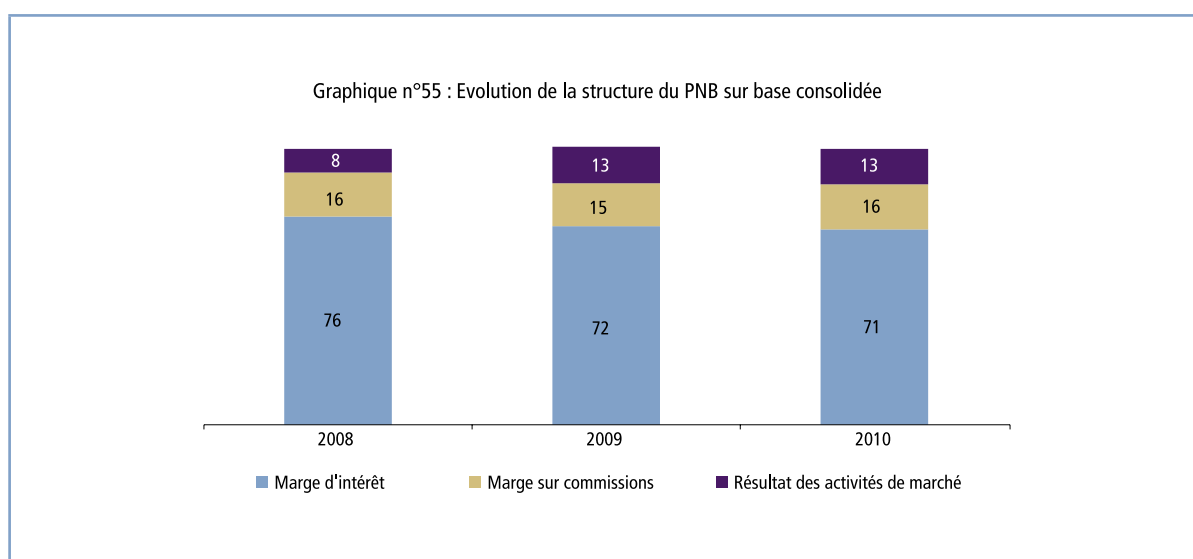
Les groupes bancaires, tirant profit de la diversification sectorielle et géographique de leurs sources de revenus, ont affiché, en moyenne, des niveaux de rentabilité supérieurs à ceux réalisés l'année précédente.



Le résultat net-part du groupe s'est bien comporté à la faveur de la bonne tenue du PNB et d'une hausse moins marquée du coût du risque.

Le produit net bancaire a progressé de 12% pour s'établir à 42,8 milliards de dirhams. Cette progression, comparable à celle de 2009, est d'autant plus favorable qu'elle a concerné toutes les composantes de cet agrégat. L'activité à l'international a contribué à hauteur de 20% à cette réalisation, contre 16%.

La marge d'intérêt, composante la plus résiliente du PNB, a progressé de 13,4% à 29,5 milliards, contre 4,8% à la faveur d'une croissance des intérêts servis moins rapide que celle des intérêts perçus.



Pour sa part, la marge sur commissions, représentant 16% du PNB, s'est accrue de 19,3% à 7 milliards de dirhams, contre une hausse de 8,8%, consécutive à une croissance des commissions perçues de 20,3%, contre 10,8% et des commissions servies de 31,2%, contre 39,7%.

Près de 59% de cette marge provient des commissions perçues sur les services rendus à la clientèle, 19% de celles perçues sur les opérations sur titres et 16% sur les instruments financiers et éléments d'hors bilan, le reste de la marge sur commissions étant réparti entre les opérations de change à hauteur de 5% et les opérations avec les établissements de crédit, de 2%.

Le résultat des activités de marché, après la hausse sensible de 79% en 2009, a marqué une croissance nettement inférieure, soit 6% à 5,4 milliards de dirhams. Cette évolution recouvre une hausse des gains nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat de 20% et une baisse de ceux réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente de 13%.

La croissance des charges générales d'exploitation s'est quelque peu accélérée en 2010, puisque celles-ci ont augmenté de 12,3%, contre 11% pour ressortir à 20,4 milliards. Augmentant au même rythme que le PNB, elles ont généré un coefficient d'exploitation de 47,7%, sans changement par rapport à l'année précédente.

Du coup, **le résultat brut d'exploitation**, s'établissant à 22,3 milliards de dirhams, a augmenté de 11,5%, alors que l'exercice 2009 avait enregistré un accroissement de 13%.

Après avoir presque triplé l'année précédente, le coût global du risque, totalisant 4,6 milliards, a évolué de 7%, absorbant 21% du RBE, niveau identique à celui de 2009. Les dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables ont augmenté de 21% à 11,4 milliards pendant que les reprises et les récupérations sur créances amorties se sont accrues de 34% à 6,8 milliards de dirhams.

En dépit des provisions constituées par certaines banques pour couvrir les risques liés à la dégradation de l'environnement régional, les huit groupes bancaires ont réalisé un **résultat net-part du groupe** de 10,5 milliards de dirhams, en hausse de 12%, contre une baisse de 1,6% l'année passée. L'activité à l'international a contribué à hauteur de 13% dans le résultat net des trois banques les plus actives à l'étranger, contre 12% en 2009.

La rentabilité des actifs s'est ainsi chiffrée à 1,1% et la rentabilité des fonds propres à 13,1%, sans grands changements par rapport à fin décembre 2009.

PARTIE 3

Evolution des risques bancaires

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Dans un environnement moins favorable, les banques ont globalement maîtrisé leurs risques tels que définis d'un point de vue prudentiel. En parallèle, elles ont poursuivi le renforcement de leurs fonds propres à même d'assurer une meilleure couverture des risques de crédit, de marché et opérationnel.

La dette bancaire des ménages, bien qu'en hausse, demeure contenue au regard des comparaisons régionales, avec toutefois des évolutions différenciées. Le crédit à l'habitat, faisant l'objet de garanties plus solides, a enregistré une hausse soutenue, pendant que le crédit à la consommation, se réalisant dans des conditions plus tendues, a sensiblement décéléré.

En parallèle, le taux des créances en souffrance s'est maintenu, en moyenne, à un niveau inférieur à celui de 2009, tout en évoluant dans des proportions différenciées selon les établissements de crédit. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'est inscrit en retrait par rapport à 2009.

I. EVOLUTION DE LA COUVERTURE DES RISQUES PAR LES FONDS PROPRES D'UN POINT DE VUE PRUDENTIEL

Les banques ont continué à renforcer leur solvabilité à la faveur de la hausse des fonds propres pour une meilleure couverture de leurs risques.

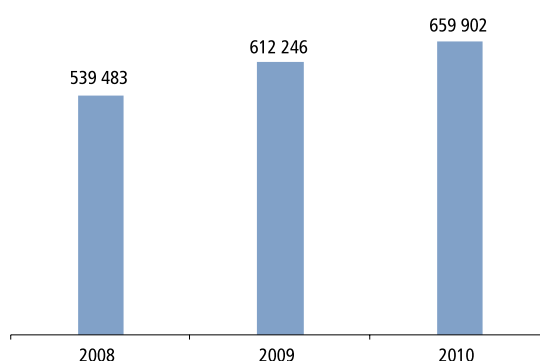
L'évolution des risques et de la solvabilité des banques est retracée, dans les développements qui suivent, à partir des données extraites de leurs reporting établis selon les règles de Bâle II sur base sociale.

1 - EVOLUTION DES RISQUES PONDÉRÉS

Les risques nets pondérés, constitués des risques de crédit, de marché et opérationnel, se sont établis à 660 milliards de dirhams, marquant une progression moins soutenue que celle de l'année précédente, soit 7,8%, contre 13,5%.

Constituant la principale source des exigences en fonds propres, le risque de crédit a représenté 89% du total des risques pondérés, suivi du risque opérationnel et du risque de marché, avec des parts respectives de 7 et 4%.

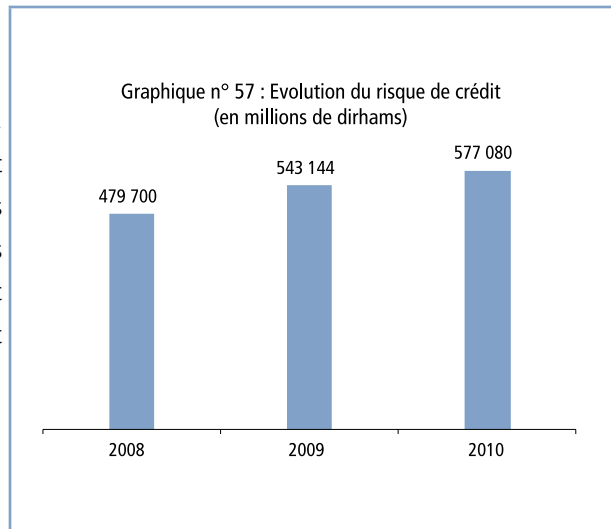
Graphique n° 56 : Evolution du total des risques nets pondérés (en millions de dirhams)



Les exigences en fonds propres des banques, au titre de ces trois catégories de risque, ont totalisé 66 milliards, contre 61,2 milliards de dirhams en 2009.

1.1 - Risque de crédit

Les expositions pondérées, au titre du risque de crédit, regroupant les engagements bilan et hors-bilan et calculées après la prise en compte des techniques d'atténuation des risques, se sont élevées à 577 milliards de dirhams, marquant une hausse de 6,2% par rapport à 2009, en relation notamment avec l'accroissement des crédits à la clientèle.

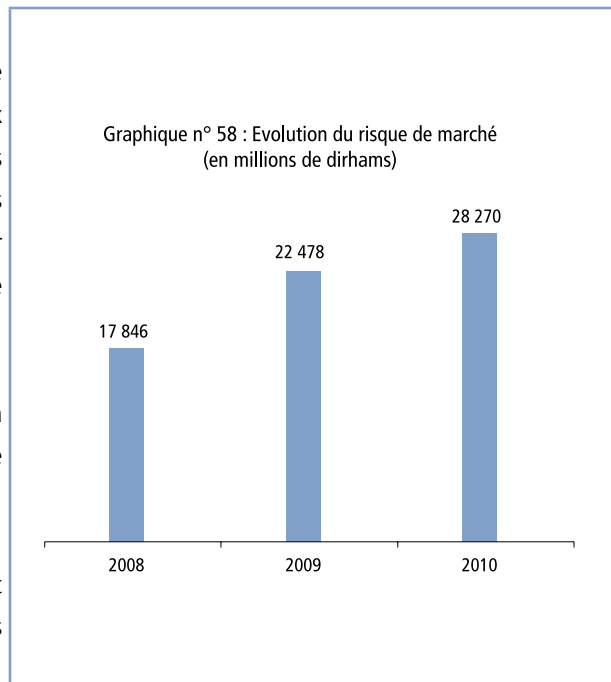


1.2 - Risque de marché

Le risque de marché est défini comme étant le risque de pertes liées à des évolutions défavorables des prix de marché. Il recouvre le risque relatif aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ainsi que les risques de change et sur produits de base encourus sur l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan, autre que ceux inclus dans ce portefeuille.

Les expositions au titre de ce risque se sont élevées à 28,3 milliards de dirhams, soit une augmentation de 25,8%, contre 26,7%.

Les exigences en fonds propres correspondantes sont passées à 2,8 milliards de dirhams, après 2,2 milliards en 2009.

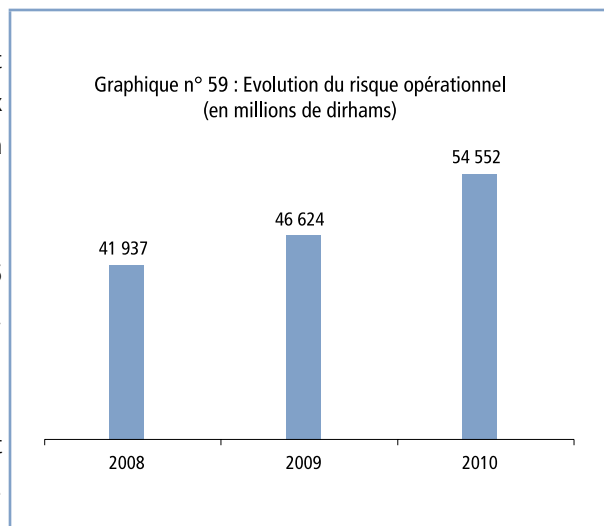


1.3 - Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Les expositions au titre de ce risque ont atteint 54,6 milliards de dirhams, marquant une hausse de 17%, contre 11,2%.

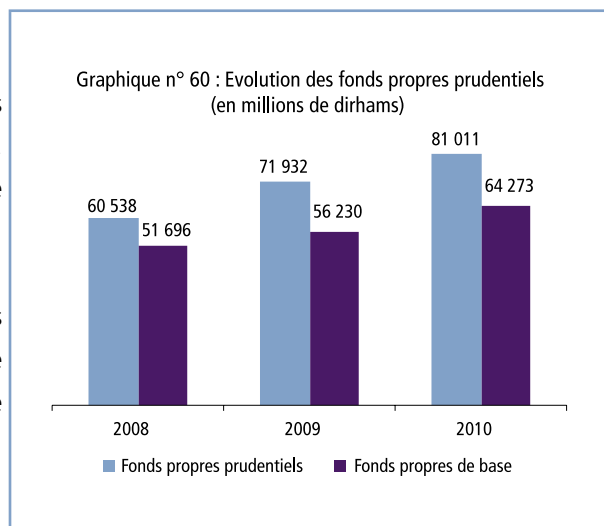
Les exigences en fonds propres correspondantes ont cumulé 5,5 milliards de dirhams, au lieu de 4,7 milliards.



2 - EVOLUTION DES FONDS PROPRES PRUDENTIELS

Le montant des fonds propres prudentiels des banques s'est établi, à fin 2010, à 81 milliards de dirhams, affichant une progression de 12,6%, après celle de 18,8%.

Cette évolution provient du renforcement des fonds propres de base suite à la mise en réserves d'une partie plus importante de leurs résultats bénéficiaires et de l'augmentation du capital.



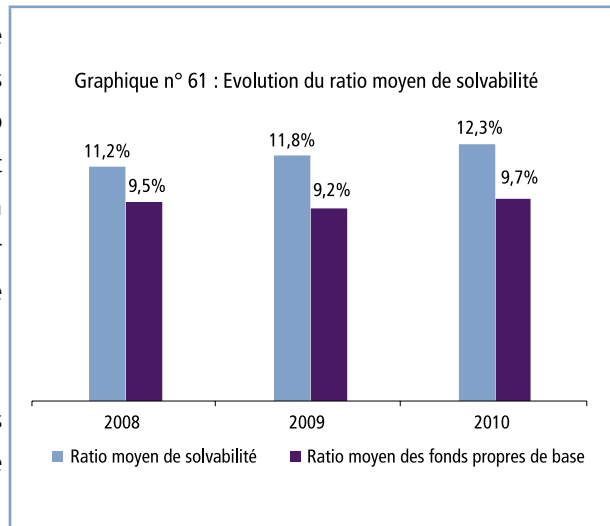
Le recours aux émissions de dettes subordonnées était limité en 2010. Celles-ci, après une hausse de 47% l'année précédente, ont augmenté de 3,7% seulement, évolution s'expliquant par le fait que certaines banques ont atteint les limites réglementaires sur ces instruments ainsi que par l'importance accrue accordée aux fonds propres de base pour apprécier la solvabilité des banques.

Dans ce contexte, les fonds propres de base, représentant 79% du total des fonds propres prudentiels, ont cumulé 64 milliards de dirhams, marquant une hausse de 14,3%, d'une année à l'autre, contre 8,8%.

3 - EVOLUTION DU RATIO DE SOLVABILITÉ

En 2010, le ratio de solvabilité des banques s'est, de nouveau, amélioré en affichant des niveaux supérieurs aux exigences réglementaires minimales. Ainsi, le ratio moyen de solvabilité, calculé sur base sociale, s'est établi, à fin décembre 2010, à 12,3% après 11,8% en 2009 et 11,2% en 2008. Cette évolution s'explique par une augmentation des fonds propres plus forte que celle des exigences au titre des trois risques.

A l'instar du ratio de solvabilité, le ratio des fonds propres de base s'est renforcé de 0,5 point à 9,7%, après une détérioration de 0,3 point en 2009, soit 9,2%.



Calculé sur base consolidée, le ratio moyen de solvabilité s'est établi à 12,7%, contre 12% et le ratio des fonds propres de base s'est maintenu à 9,6%.

II. ENDETTEMENT DES MENAGES

Comme l'ont fait ressortir plusieurs expériences étrangères, une augmentation mal maîtrisée de l'endettement des ménages, conjuguée à une détérioration des conditions débitrices, pourrait accroître leur vulnérabilité à tout choc défavorable et menacer, en conséquence, la stabilité financière.

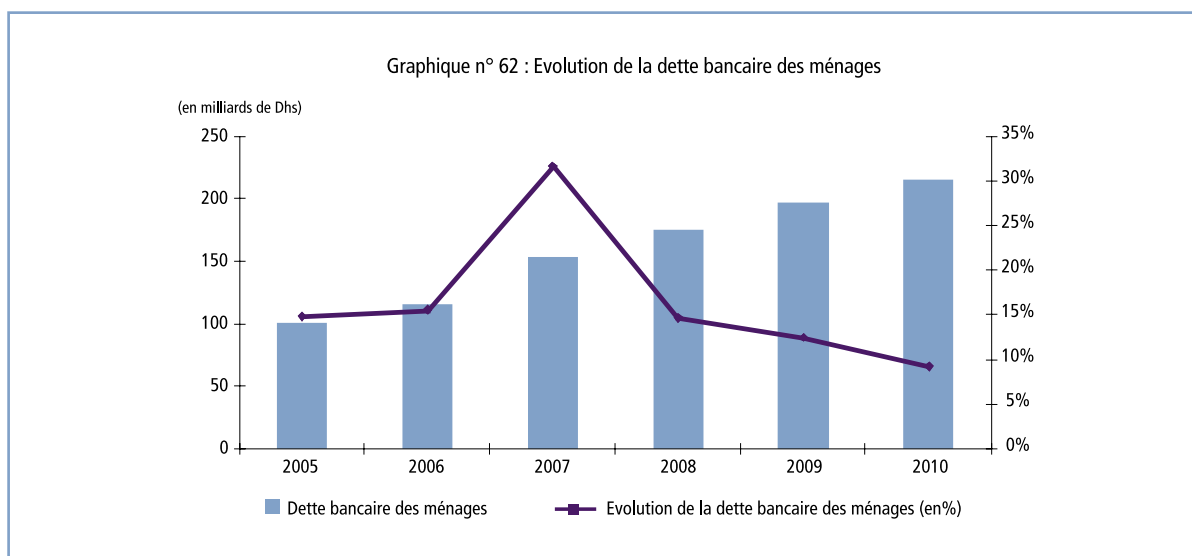
Bank Al-Maghrib accorde une grande importance à la surveillance de ce risque. Elle se base, outre les reporting réguliers, sur des enquêtes périodiques qu'elle effectue auprès des établissements de crédit.

Encadré n°12 : Enquêtes effectuées par Bank Al-Maghrib pour le suivi du risque de crédit

- 1. Enquête relative aux conditions d'octroi de crédits :** L'enquête effectuée, au titre de 2010, a été réalisée auprès de 9 banques, disposant d'une part de marché de 90%. Elle a permis notamment de compléter les données quantitatives sur le crédit par des informations renseignant sur les éléments pris en considération par les banques lors de leurs décisions d'octroi de crédit et sur les facteurs qui influent sur la demande.
- 2. Enquête relative au crédit à l'habitat :** Afin d'appréhender l'évolution des risques liés au financement de l'acquisition de logements, Bank Al-Maghrib a réalisé sa 6^{ème} enquête annuelle auprès de 7 banques disposant d'une part de marché de 94%, en termes de distribution du crédit à l'habitat.
- 3. Enquête relative au crédit à la consommation :** Pour suivre l'évolution des risques liés au crédit à la consommation, Bank Al-Maghrib a réalisé, en 2010, sa 6^{ème} enquête annuelle auprès des sociétés de crédit à la consommation pour collecter les informations sur cette catégorie de crédit et appréhender le profil des personnes endettées. Cette enquête a été effectuée auprès de 12 sociétés disposant d'une part de marché de 81%.

1 - LA DETTE BANCAIRE DES MÉNAGES A POURSUIVI SA CROISSANCE À LA FAVEUR...

Il ressort des documents comptables communiqués par les établissements de crédit à Bank Al-Maghrib que l'endettement bancaire des ménages a totalisé un encours de 216 milliards de dirhams, marquant une hausse de 9%, contre 12,4% l'année passée. Cet endettement demeure dominé par les crédits à l'habitat, dont la part s'est établie à 60%.



L'encours de la dette bancaire des ménages a représenté 33% des financements distribués par les établissements de crédit, sans changement par rapport au niveau affiché durant les deux années précédentes. Près de 80% de cet endettement est assuré par les banques et le reste par les sociétés de crédit à la consommation.

L'endettement bancaire des ménages est resté contenu. Il a représenté 28% du PIB, soit un niveau largement inférieur à celui affiché par les pays européens.

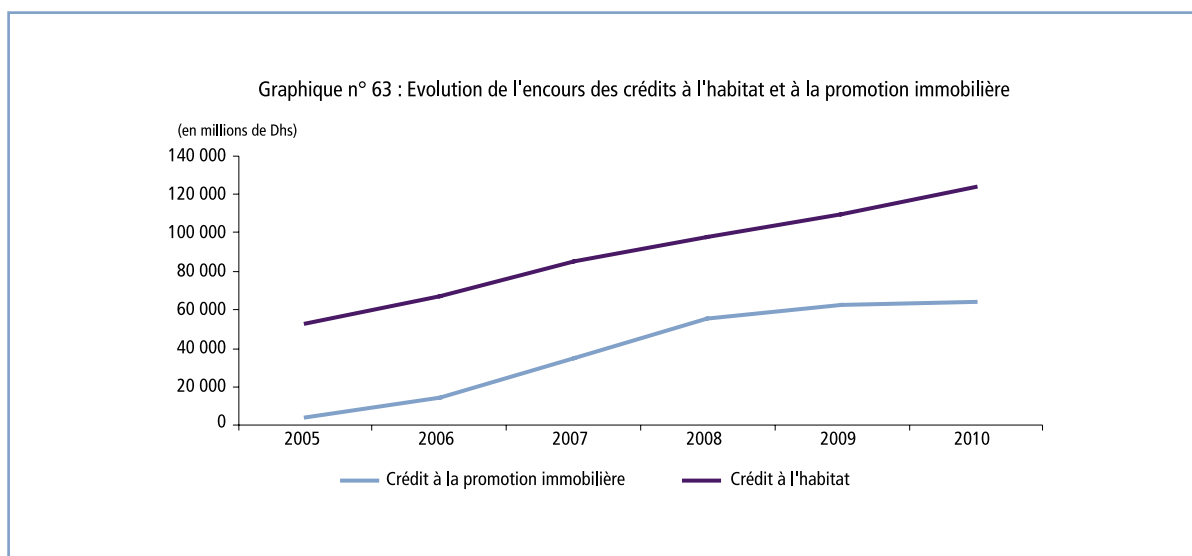
Les deux composantes de la dette bancaire des ménages n'ont pas évolué au même rythme. Si le financement de l'habitat est demeuré dynamique, le crédit à la consommation a accusé une nette décélération.

2 - ...D'UNE PROGRESSION SOUTENUE DU CRÉDIT À L'HABITAT ET EN DÉPIT...

En 2010, le financement de l'acquisition de logements s'est réalisé dans une conjoncture marquée par une stabilisation des conditions du crédit et une légère baisse de la demande des ménages.

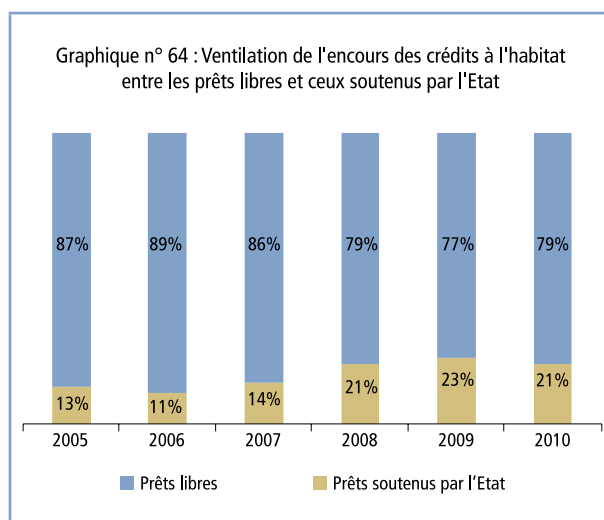
2.1 - La croissance du crédit à l'habitat est demeurée soutenue

Comme le montrent les statistiques relatives aux flux de contrats nouveaux et celles retraçant la croissance de l'encours, le rythme de croissance du crédit à l'habitat est demeuré soutenu. Ainsi, l'encours sain des prêts à l'habitat, constituant l'une des principales composantes du crédit bancaire, s'est élevé à 124 milliards de dirhams, s'inscrivant en progression de 13,2%, contre 12,2%. Il a représenté 16% du PIB, en hausse d'un point par rapport à l'année précédente.



Parallèlement, l'encours sain des crédits à la promotion immobilière s'est établi à 64,1 milliards, augmentant à un rythme largement inférieur à celui de 2009, soit 2,2%, contre 13,8%. Le ralentissement de la nouvelle production, conjugué au recouvrement de certaines créances importantes, a contribué à cette décélération.

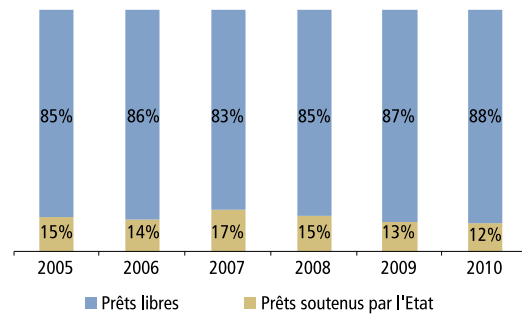
La part des crédits à l'habitat encouragés par l'Etat¹ a baissé de 2 points à 21%. Leur encours est, par contre, resté au même niveau, soit 22,5 milliards de dirhams, dont 9,3 milliards au titre de FOGARIM et FOGALOGÉ.



¹ Les crédits encouragés par l'Etat désignent aussi bien les crédits bénéficiant de fonds de garantie (FOGARIM, FOGALOGÉ, FOGALEF) que les crédits à l'Habitat Bon Marché (HBM).

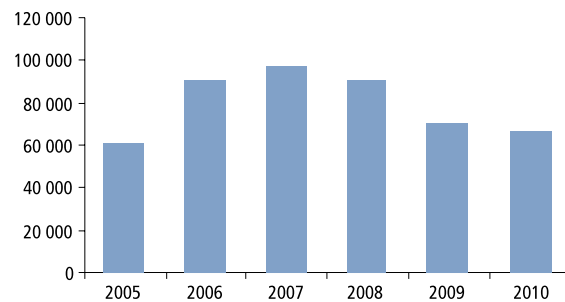
S'établissant à 26 milliards de dirhams, la production des crédits à l'habitat, au titre de l'exercice 2010, s'est légèrement redressée (+1%), après la baisse de 2009. Près de 12% de cette production a porté sur les crédits soutenus par l'Etat, contre 13% une année auparavant.

Graphique n° 65 : Ventilation de la production des crédits à l'habitat entre prêts libres et prêts soutenus par l'Etat



Par contre, le nombre des nouveaux bénéficiaires a baissé de 4% à 67.000 clients environ. Ce repli a affecté beaucoup plus les prêts encouragés par l'Etat (-7%) que les prêts libres (-3%).

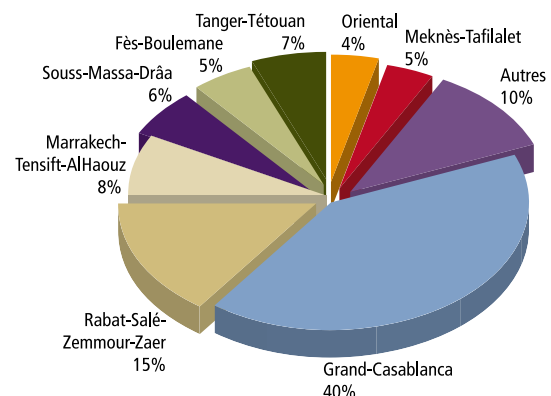
Graphique n° 66 : Nombre de bénéficiaires des crédits à l'habitat



Le montant moyen du prêt à l'habitat a de nouveau augmenté, passant de 365.000 à 390.000 dirhams. S'agissant des prêts encouragés par l'Etat, le montant moyen s'est hissé de 18.000 dirhams pour totaliser 187.000 dirhams et celui des prêts libres s'est apprécié de 22.000 pour ressortir à 456.000 dirhams.

Confirmant les tendances observées depuis quelques années, la distribution des crédits à l'habitat est relativement concentrée dans les régions de Casablanca et Rabat qui ont bénéficié de près de 55% du total de l'encours, soit un point de moins par rapport à l'année précédente.

Graphique n° 67 : Répartition géographique des crédits à l'habitat

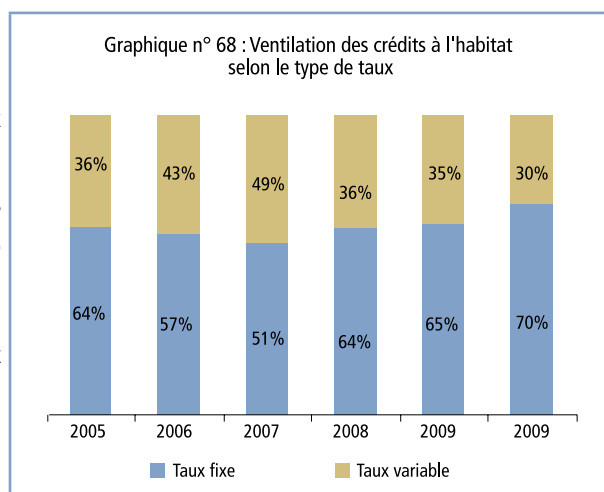


2.2 - La part des crédits à l'habitat assortis de taux fixes s'est renforcée

Les banques ont accompagné la croissance des besoins de financement de l'habitat en maintenant, globalement, des conditions d'octroi de crédit stables.

La part des nouveaux prêts à l'habitat assortis de taux fixes a continué de se renforcer de manière significative. Elle est passée de 76 à 84% d'une année à l'autre, les emprunteurs faisant preuve de prudence vis-à-vis de l'endettement à taux variables.

En conséquence, leur part en termes d'encours s'est hissée de 65% à 70%.



Encadré n°13 : Critères d'indexation des crédits à taux variables

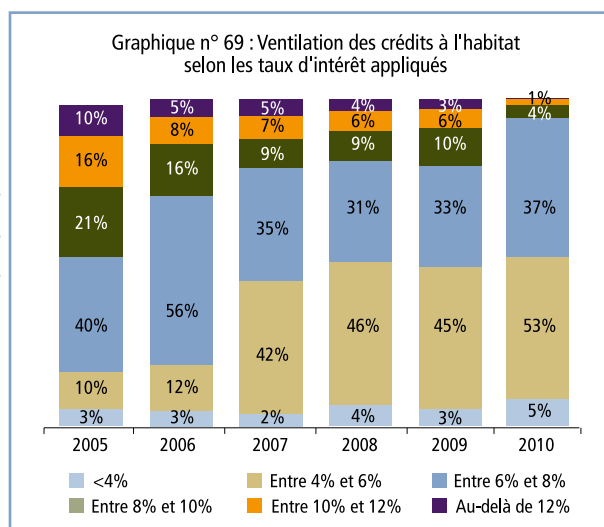
La variabilité, indexée auparavant sur les taux moyens pondérés des bons du Trésor, est désormais liée à l'évolution du taux sur le marché monétaire, suite à l'entrée en vigueur de la circulaire n°04/G/2010 édictée, par Bank Al-Maghrib, le 2 Mai 2010.

Pour les crédits assortis de taux variables contractés après cette date, les taux d'intérêt variables sont révisés sur la base de la variation annuelle du taux moyen pondéré des opérations de prêts et d'emprunts sur le marché interbancaire au jour le jour, observés lors du dernier semestre précédant le mois de leur révision.

S'agissant des crédits à taux variables contractés avant l'entrée en vigueur de cette circulaire, les établissements de crédit sont tenus de proposer aux clients le choix entre :

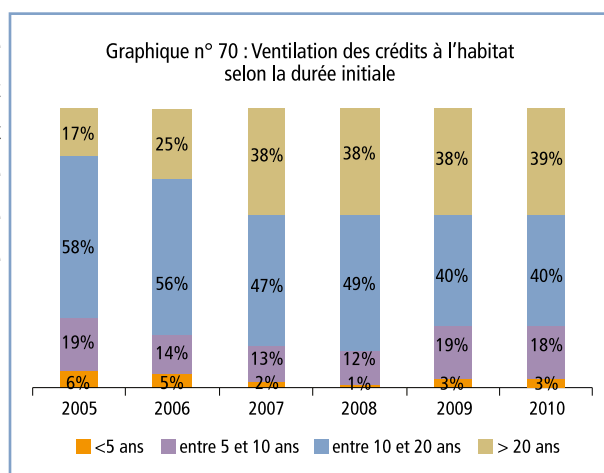
- l'application d'une indexation ayant pour référence le taux du marché interbancaire
- la transformation du taux variable en un taux fixe
- ou le maintien de leur indexation ayant pour référence les taux des bons du Trésor émis par adjudication sur le marché primaire.

Comme le montre le graphique n°69 ci-contre, près de 58% des crédits à l'habitat ont été accordés à des taux d'intérêt inférieurs à 6%, contre 48% une année auparavant et 37% à des taux compris entre 6% et 8%, contre 33% en 2009.



La maturité des crédits à l'habitat est restée globalement stable. En effet, la part de ces crédits, dont la durée initiale est comprise entre 10 et 20 ans, est restée inchangée par rapport à 2009, soit 40%. Celle des crédits ayant une durée inférieure à 10 ans a baissé d'un point à 21%, au profit des crédits d'une maturité supérieure à 20 ans qui ont vu leur part passer de 38% à 39%.

En conséquence, la durée moyenne initiale des crédits à l'habitat s'est maintenue à 17 ans.



Pour ce qui est de l'apport personnel, les données fournies par quelques banques montrent que la part de cet apport a augmenté par rapport à 2009.

3 - ...D'UNE DÉCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION

L'activité du crédit à la consommation a décéléré à la faveur du durcissement des conditions d'octroi de crédit, en raison de la montée du coût du risque, conjuguée à une baisse de la demande.

Encadré n°14 : Objectifs de la nouvelle loi sur la protection du consommateur, en matière de crédit à la consommation

Le crédit à la consommation doit continuer à jouer un rôle majeur dans le développement de la consommation des ménages et contribuer, en conséquence, à la croissance économique. Toutes les conditions de son développement devraient être maintenues, si non renforcées, à travers la mise en place d'un cadre légal et réglementaire adéquat, instituant un climat de transparence entre les prêteurs et les emprunteurs.

Dans ce sens, le législateur a adopté la loi n°31-08 édictant les mesures de protection des consommateurs, publiée au Bulletin Officiel n° 5932 du 7-04-2011, qui vise, entre autres, à :

- assurer l'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;
- garantir la protection du consommateur quant aux clauses contenues dans les contrats de consommation notamment les clauses abusives et celles relatives aux services financiers, aux crédits à la consommation et immobilier, aux ventes à distance et aux démarchages ;
- fixer les conditions et les procédures relatives à l'indemnisation ou à la réparation des dommages ou préjudices touchant le consommateur.

Par ailleurs, les dispositions du titre VI de la loi précitée, traitant du crédit à la consommation et du crédit immobilier, prévoit un certain nombre d'obligations à respecter à l'occasion de l'octroi du crédit, pendant la durée du crédit et en cas de résiliation avant terme du contrat de crédit. Elles concernent notamment l'obligation de remettre à l'emprunteur une offre préalable de crédit, le droit de rétractation, l'information de la caution et le crédit affecté.

3.1 - La croissance du crédit à la consommation a de nouveau ralenti

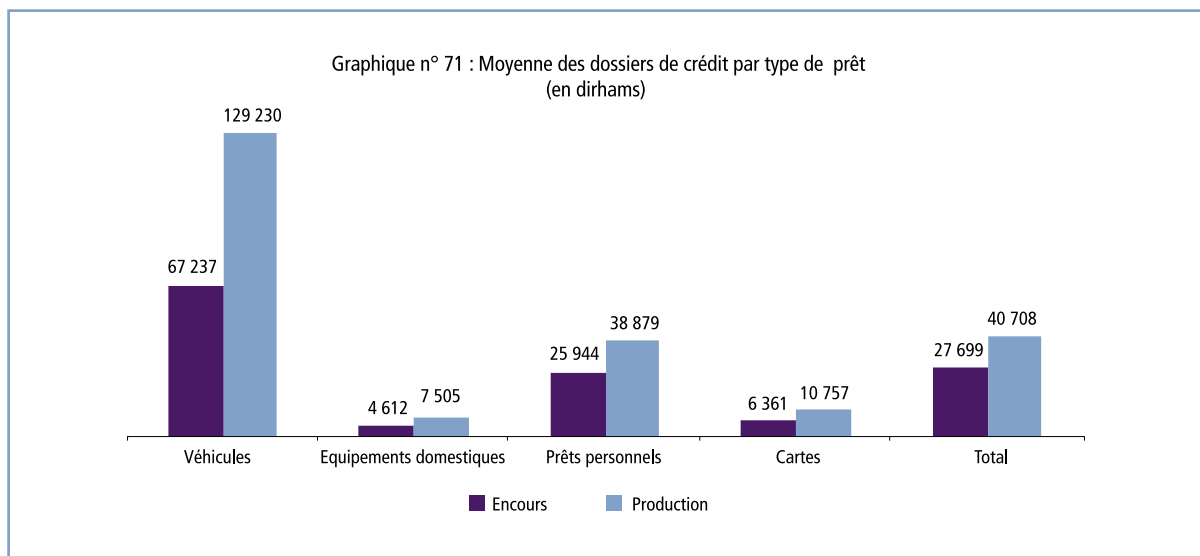
Sur la base des documents comptables communiqués par les banques et les sociétés de crédit à la consommation, l'encours sain des crédits à la consommation s'est accru de 4,5%, à 76 milliards de dirhams¹, contre 13,4% une année auparavant. Il a représenté 12% des concours des établissements de crédit. Rapporté au PIB, l'encours des crédits à la consommation a dégagé un ratio de 10%, comparable à celui affiché l'année précédente.

Les données de l'enquête visé dans l'encadré n°12, effectuée auprès des sociétés de crédit à la consommation, ont permis de continuer à suivre le profil des bénéficiaires du crédit à la consommation selon plusieurs critères : l'âge, le revenu, la catégorie socioprofessionnelle et le lieu de résidence.

3.2 - Principales caractéristiques du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation

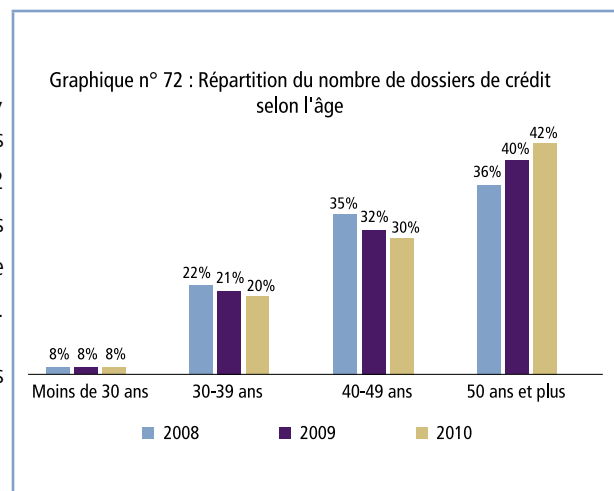
Il ressort des données communiquées par les établissements couverts par l'enquête que l'encours moyen de crédit par dossier s'est établi à 27.700 dirhams, soit 700 dirhams de plus par rapport à 2009.

¹ Par comparaison à l'encours sain qui était en 2009 de 73 milliards de dirhams.



Le taux de pénétration du crédit à la consommation, correspondant au rapport entre le nombre de dossiers de crédit et la population de l'échantillon, a baissé de 2 points à 30% pour les personnes dont l'âge est compris entre 40 et 49 ans, au profit des personnes âgées de plus de 50 ans qui a atteint 42%, contre 40% en 2009.

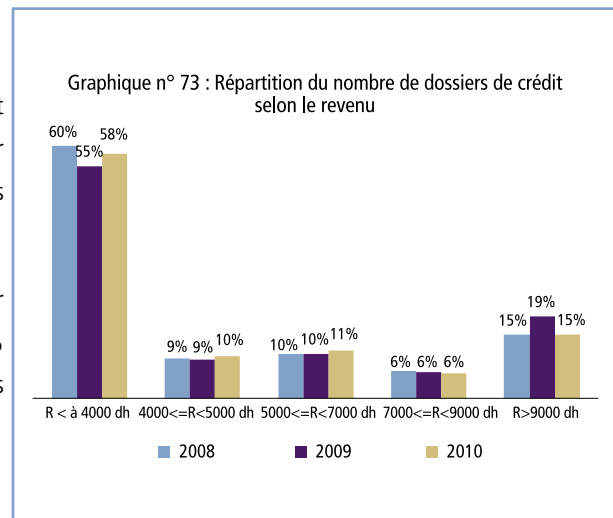
La part revenant à la classe d'âge inférieure à 30 ans s'est maintenue à 8%.



A l'instar de la ventilation du nombre de dossiers de crédit selon l'âge, la répartition des encours selon le même critère fait apparaître une concentration sur les personnes âgées de plus de 50 ans pour 38%.

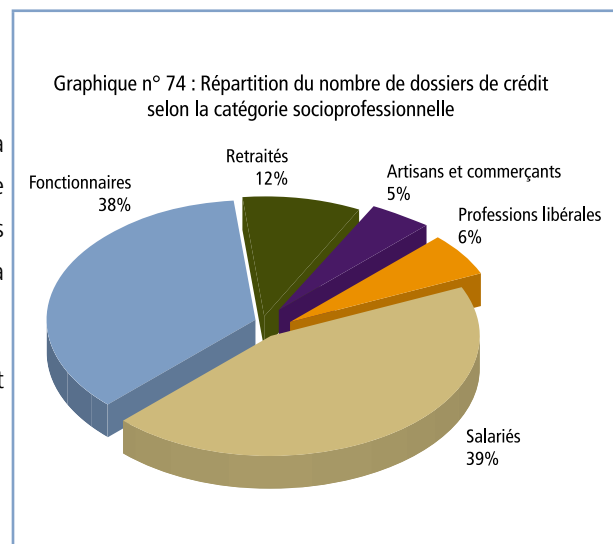
Selon le revenu, près de 58% des dossiers de crédit sont détenus par des personnes dont le revenu est inférieur à 4.000 dirhams, contre 55% en 2009. Ces personnes ont concentré près de 44% de l'encours total.

Pour ce qui est des clients ayant un revenu supérieur à 9.000 dirhams, leur part a décru de 4 points à 15% en termes de dossiers de crédit. Leur part en termes d'encours s'est établie à 29%.



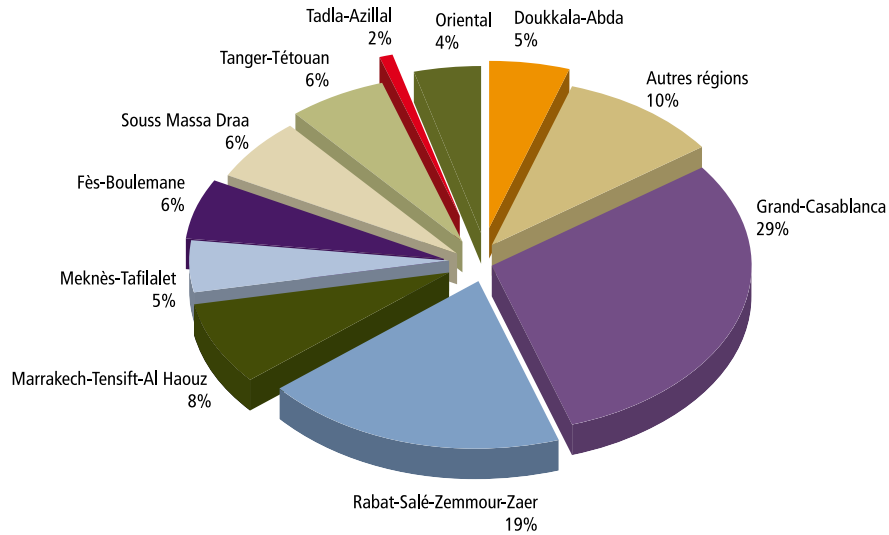
La ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la catégorie socioprofessionnelle montre que la part des fonctionnaires et celle des artisans et commerçants ont baissé d'un point respectivement à 38% et 5%.

Cette baisse a bénéficié aux salariés qui ont vu leur part s'élever de 2 points à 39%.

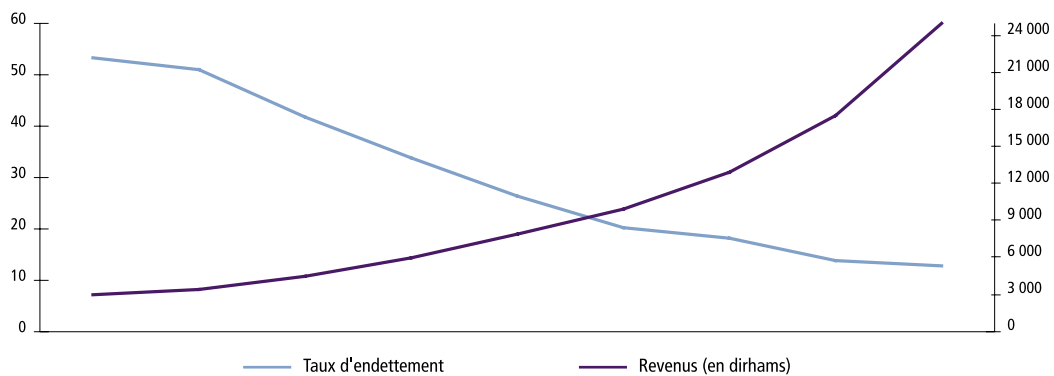


Le graphique n°75 ci-après montre que les dossiers de crédit sont répartis géographiquement de manière inégale. Les régions de Casablanca et de Rabat ont concentré près de la moitié de ces dossiers.

Graphique n° 75 : Répartition du nombre de dossiers de crédit selon la localisation géographique



Graphique n°76 : Taux d'endettement et revenus



Le taux d'endettement, correspondant au rapport entre les crédits contractés par un client et ses revenus déclarés à l'établissement prêteur, s'est établi, en moyenne, à 30%, soit 2 points de plus par rapport à l'année dernière.

III. EVOLUTION DES CREANCES EN SOUFFRANCE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

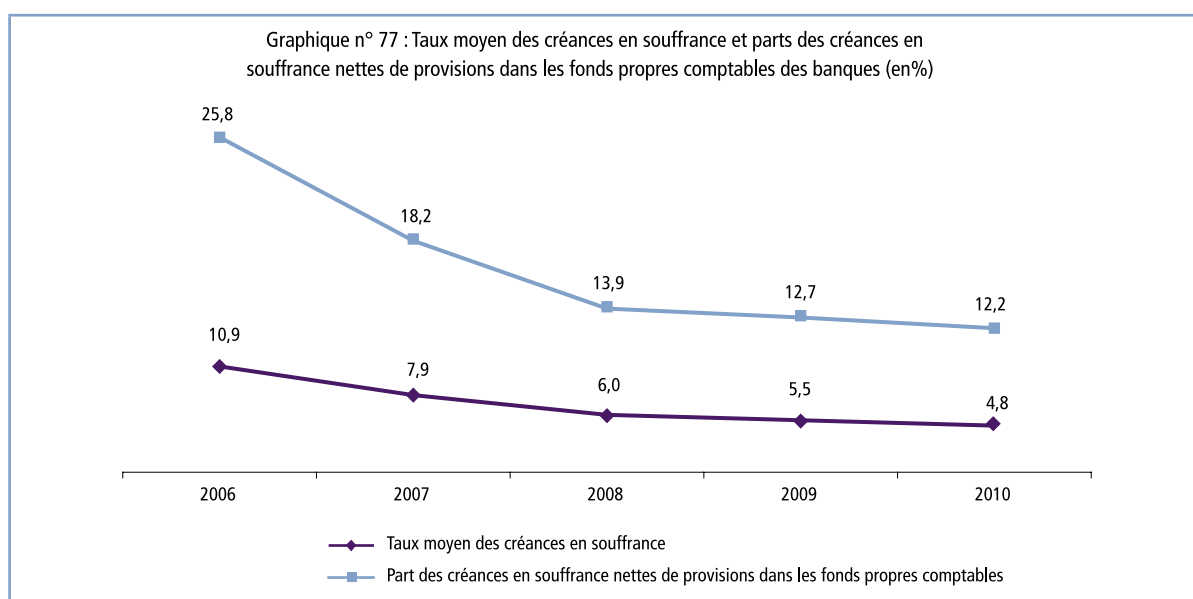
Sur la base des situations comptables des établissements de crédit (banques et sociétés de financement), arrêtées à fin décembre 2010, il ressort que l'encours total de leurs créances en souffrance a enregistré une légère baisse de 0,6% pour ressortir à 38,4 milliards de dirhams, contre une hausse de 2,2% l'année précédente. Le taux des créances en souffrance se trouve ainsi amélioré de 0,5 point à 5,5%, avec une couverture par des provisions à hauteur de 72%, contre 75%.

Cette évolution recouvre, toutefois, des situations disparates entre les banques et les sociétés de financement. Si le taux des créances en souffrance s'est, de nouveau, amélioré pour la première catégorie, il s'est, à l'inverse, dégradé pour la seconde.

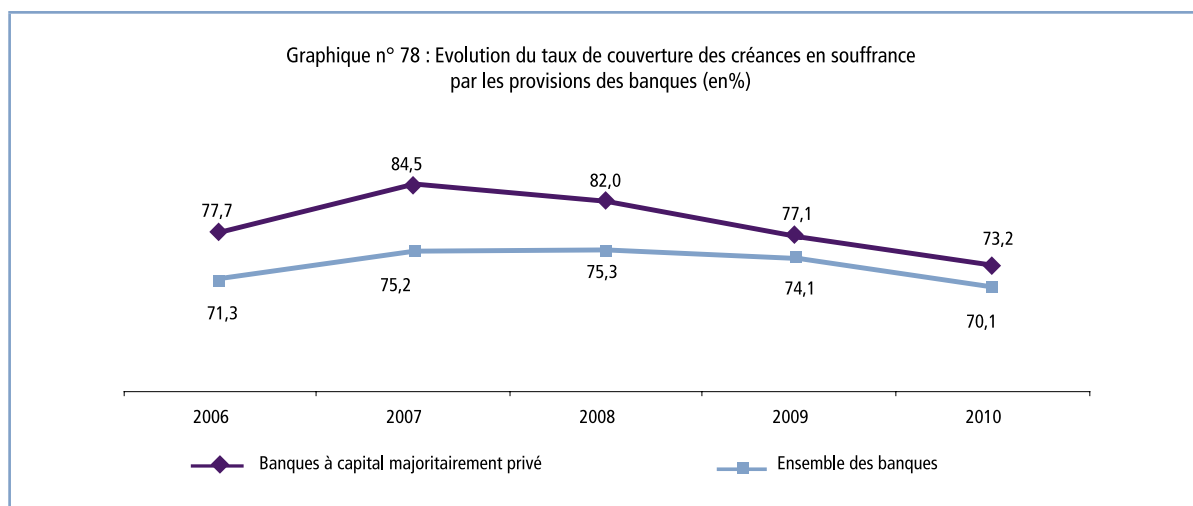
1 - CRÉANCES EN SOUFFRANCE DES BANQUES

Après une stagnation à fin 2009, le volume des créances en souffrance des banques a affiché une nouvelle baisse, sous l'effet conjugué d'opérations de radiation et de recouvrement. Il s'est chiffré à 29,7 milliards, accusant un repli de 4%, ramenant le taux des créances en souffrance en deçà de 5%. Pour les banques à capital majoritairement privé, ce taux s'est affiché à 4,1%.

L'essentiel des nouvelles créances déclassées en souffrance, en 2010, a concerné le secteur du Bâtiment et travaux publics et les ménages.



Le renforcement des fonds propres des banques, conjugué à la baisse du volume des créances en souffrance, s'est accompagné d'une amélioration du ratio rapportant ces créances nettes de provisions aux fonds propres comptables. Celui-ci a, en effet, baissé à 12,2%.



Les créances en souffrance sont couvertes par les provisions à hauteur de 70%, contre 74%.

2 - CRÉANCES EN SOUFFRANCE DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT

Les sociétés de financement, pâtissant d'une conjoncture moins favorable, ont vu la qualité de leurs risques se détériorer, pour la deuxième année consécutive. Elles ont enregistré un encours de créances en souffrance de 8,6 milliards de dirhams, en hausse de 13,2%, après celle de 15,5% l'année précédente. Rapportées à l'encours des crédits, elles ont dégagé un ratio de 10%, contre 9,5%. Ces créances ont été couvertes par des provisions à concurrence de 77%, contre 79%.

Les créances en souffrance des sociétés de leasing se sont élevées à 2,3 milliards de dirhams, marquant une progression de 9,8%, après celle de 17% l'année précédente, soit un taux de risque de 5,9%, en légère hausse par rapport à celui de 2009, qui était de 5,7%. Elles ont été couvertes par des provisions à hauteur de 74%, contre 77%.

Les sociétés de crédit à la consommation ont vu leurs créances en souffrance sensiblement augmenter. D'un montant de 6 milliards de dirhams, elles ont enregistré une hausse de 15,4%, représentant 14% de l'encours brut des crédits, contre 12,6% l'année passée. Ce taux s'est chiffré à 17,4% pour les prêts affectés et à 12% pour les prêts non affectés. Ces créances en souffrance ont été couvertes par des provisions à concurrence de 77%, contre 81%.

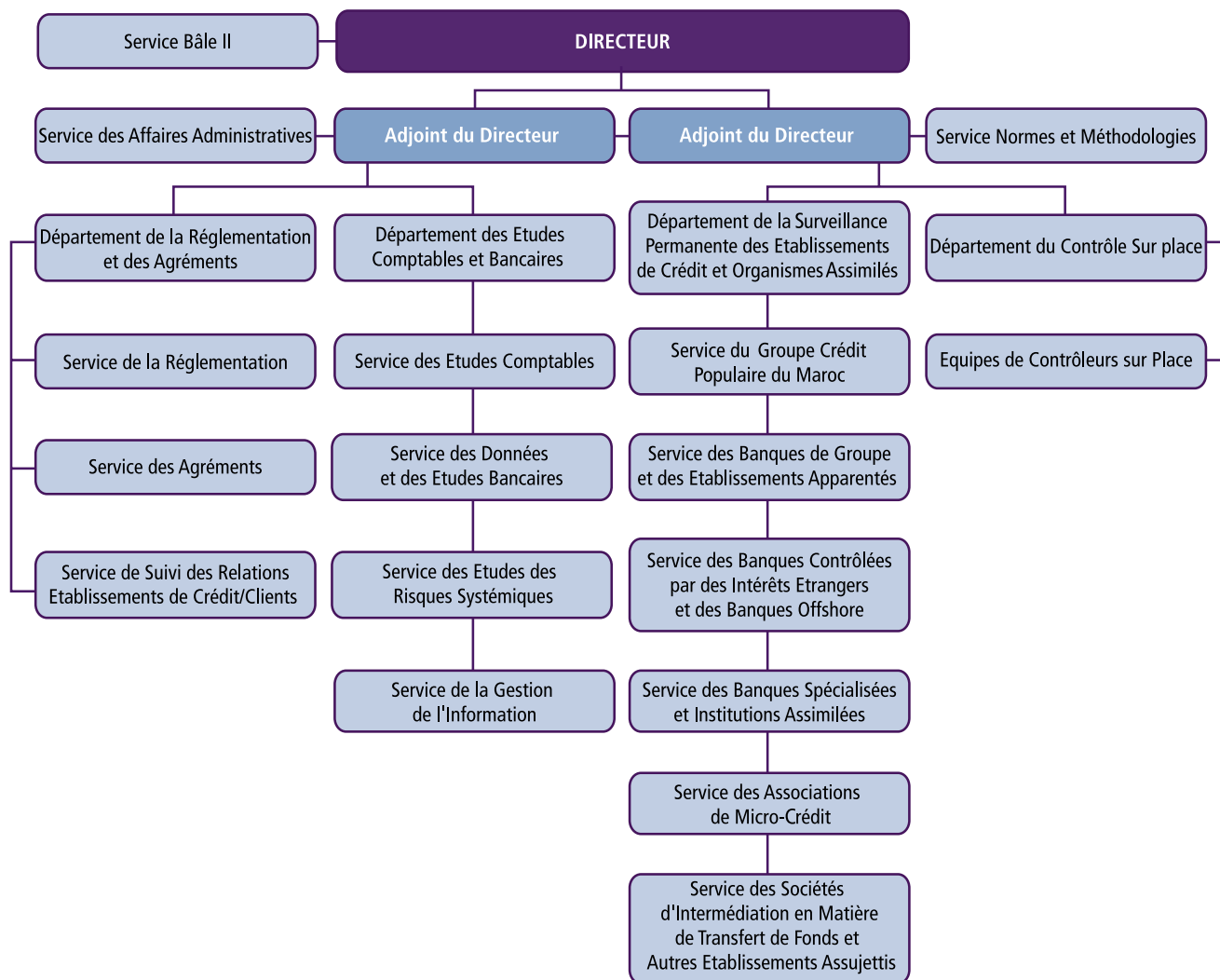
Toutefois, les créances en souffrance de ces établissements comportent des prêts très anciens, dont la radiation permettrait d'afficher des taux de risque moins élevés.

ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire



Annexe 2

Liste des établissements de crédit agréés

Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Bd Ghandi et Bd Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWAFI BANK	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR « BMCE BANK »	140, Avenue Hassan II - 20000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies - Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II - Agadir
BANQUE POPULAIRE D'EL JADIDA-SAFI	Boulevard Jamia Al Arabia - El Jadida
BANQUE POPULAIRE DE FES-TAZA	Angle Rue Allal Loudyi et Rue Abdelali Benchekroun - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	9, Boulevard Mohamed V - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE MEKNES	4, Rue d'Alexandrie - Meknès
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	113, Boulevard Al Massira - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUIDJA	Boulevard Derfoufi - Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT	3, Avenue de Tripoli - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V - Tanger
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Immeuble Mamounia. - Rabat
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	2, Avenue d'Alger - Rabat
CASABLANCA FINANCE MARKETS	5-7, Rue Ibnou Toufail - Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I – Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	1, Rue Oued Baht Agdal - Rabat
MEDIAFINANCE	3, Rue Bab Mansour- Espace Porte d'Anfa. Casablanca
SOCIETE GENERALE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca
BANCOSABADELL	Twin center, Tour ouest, 12 ^{ème} étage angle Bds Zerktouni et Al Massira-20100 Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « LA CAIXA »	11, Rue Aziz BELLAL Zerktouni, 5 ^{ème} étage n° 5 - Maarif - Casablanca

Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
VIVALIS SALAF	3, Rue d'Avignon - Casablanca
BMCI CREDIT CONSO	30, Av. des FAR - Casablanca
CETELM MAROC	30, Avenue des Forces Armées Royales - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni - Casablanca
DIAC SALAF	32, Boulevard de la Résistance - Casablanca
OMNIUM FINANCIER POUR L'ACHAT A CREDIT « FINACRED »	18, Rue de Rocroy, Belvédère - Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	Place Bandoeng BP 13700 - Casablanca
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf - Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « TASLIF »	29, Boulevard Moulay yousef - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	161, Avenue Hassan II - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adauia, Résidence Kays Agdal - Rabat
EQDOM	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
SOCIETE NORDAFRICAINNE DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACHATS A CREDIT « ACRED »	79, Avenue Moulay Hassan 1 ^{er} - Casablanca
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
ASSALAF AL AKHDAR	1, Place Bandoeng - Casablanca
SOGEFINANCEMENT	127, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	Angle rue Jenner et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	140, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	243, Boulevard Mohamed V - Casablanca

Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI - LEASING	Angle Rue Normandie et Rue Ibnou Fariss - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING « CDML »	201, Bd Zerktouni - Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT-BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFABAIL	1, Avenue Hassan II - Casablanca

Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CAISSE MAROCAINE DES MARCHES « CMM »	12, Place des Alaouites - Rabat
DAR AD-DAMANE	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Sociétés de gestion de moyens de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid - 20050 Casablanca
WAFI CASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca

Autres sociétés

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, Rue Sanaa - Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil - Rabat

Annexe 3

Liste des banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK BANQUE OFFSHORE	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER -BANQUE OFFSHORE	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP	Boulevard Youssef Ben Tachfine et Angle Boulevard Madrid - Tanger
SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE (SG.TANGER OFFSHORE)	58, Avenue Mohamed V - Tanger
BMCE BANK - BANQUE OFFSHORE	Zone Franche, Port de Tanger, BP 513 - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB BANQUE OFFSHORE)	Rue Cellini, Sidi Boukhari - Tanger

Annexe 4

Liste des Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
Association AL Amana pour la Promotion des Microentreprises (AL AMANA)	40, Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, RABAT 10 000
Association Al Karama pour le Micro-Crédit (AL KARAMA)	38, Bd Abdelmoumen, Appt 23, 4 ^{ème} étage, Hassan RABAT
Association Ismailia pour le Micro-Crédit (AIMC)	115,Boulevard Lahboul-BP 2070 MEKNES
Association Marocaine de Solidarité Sans Frontière (AMSSF)	1, Rue Abi Dar El Ghoufari-Quartier Prince Héritier-1er étage FES
Association Marocaine Oued Serou pour le Micro-Crédit (AMOS)	Rue oued Sbou, Hay Ettakadoum-El Kbab - KHENIFRA
Association Tétouanaise des Initiatives Sociaux-Professionnelles (ATIL)	Avenue Hassan II N° 70-Résidence Paloma Blanca-1er Etage N° 1 TETOUAN
Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit (FBPMC)	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio CASABLANCA
Fondation « ARDI »	137, Avenue Allal Ben Abdellah - Rabat 10 000
Fondation Micro Crédits du Nord	N° 6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appa. N° 34 TANGER
Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP)	17, Rue Cadi Senhaji,Pinède-Souissi II Rabat 10 000
TAWADA	N° 119, avenue de la Résistance, appartement 27 RABAT
Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA)	9,Rue Kser Essok, App.n°6 Quartier Hassan-3ème Etage RABAT

Annexe 5

Liste des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CASH ONE	345, Avenue 10 Mars - Mabrouka Casablanca
DAMANE CASH	212, Avenue Mohamed V - Résidence Elite 2ème Etage Bureau 211 - Guéliz - Marrakech
EUROSOL	Avenue Hassan II - Résidence Ahssan Dar Immeuble B, n° 3 et 4 - Rabat
QUICK MONEY	16/18 Lotissement Aattaoufik Espace Jet Business Class - Sidi Maarouf - Casablanca
MEA Finance Service	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui, 6 ^{ème} étage - Casablanca
TENOR DISTRIB	22, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
RAMAPAR	1, Rue des Pléiades - Quartier des Hopitaux - Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca

Annexe 6

**Bilan cumulé des banques - Activité Maroc
au 31 décembre 2010**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/09	31/12/10
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	44 021 591	35 857 381
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	107 203 077	98 842 994
. A vue	21 838 790	19 794 985
. A terme	85 364 287	79 048 009
Créances sur la clientèle	499 329 808	552 368 730
. Crédits de trésorerie et à la consommation	174 106 135	184 958 829
. Crédits à l'équipement	131 292 317	149 969 584
. Crédits immobiliers	171 742 984	188 258 349
. Autres crédits	22 188 372	29 181 968
Créances acquises par affacturage	1 065 990	1 063 361
Titres de transaction et de placement	94 213 402	88 253 681
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	54 198 788	45 381 092
. Autres titres de créance	10 515 825	12 772 338
. Titres de propriété	29 498 789	30 100 251
Autres actifs	10 840 649	11 238 406
Titres d'investissement	28 389 400	25 476 379
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	26 484 605	23 887 666
. Autres titres de créance	1 904 795	1 588 713
Titres de participation et emplois assimilés	25 553 686	26 606 760
Créances subordonnées	1 294 610	1 356 960
Immobilisations données en crédit-bail et en location	302 292	550 404
Immobilisations incorporelles	3 112 609	3 353 195
Immobilisations corporelles	12 789 932	13 750 802
Total de l'Actif	828 117 046	858 719 053

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/09	31/12/10
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7	123
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	62 742 172	59 300 607
. A vue	6 038 666	12 764 474
. A terme	56 703 506	46 536 133
Dépôts de la clientèle	601 267 819	622 142 964
. Comptes à vue créditeurs	332 366 343	347 403 972
. Comptes d'épargne	71 880 885	77 390 775
. Dépôts à terme	178 680 178	178 094 906
. Autres comptes créditeurs	18 340 413	19 253 311
Titres de créance émis	36 476 499	48 472 045
. Titres de créance négociables	32 465 789	45 168 375
. Emprunts obligataires	1 372 998	838 686
. Autres titres de créance émis	2 637 712	2 464 984
Autres passifs	32 648 960	23 282 625
Provisions pour risques et charges	2 895 811	3 070 076
Provisions réglementées	432 555	
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 925 200	4 174 459
Dettes subordonnées	19 353 745	20 073 869
Ecart de réévaluation	361 788	420
Réserves et primes liées au capital	41 306 526	48 225 200
Capital	18 140 797	19 170 958
Actionnaires. Capital non versé (-)		-77 000
Report à nouveau (+/-)	322 443	1 169 023
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	24 952	-5 290
Résultat net de l'exercice (+/-)	9 217 772	9 718 974
Total du Passif	828 117 046	858 719 053

(en milliers de DH)

HORS BILAN	31/12/09	31/12/10
ENGAGEMENTS DONNES	167 418 318	173 657 996
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 698 218	4 914 046
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	67 003 917	72 136 024
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	30 591 005	28 585 459
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	64 509 236	67 593 642
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	615 942	428 825
ENGAGEMENTS RECUS	51 829 720	54 508 217
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	2 868 481	3 211 219
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	45 601 195	47 556 200
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	2 843 266	3 488 119
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	516 778	252 679

Annexe 7

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques - Activité Maroc
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010**

(en milliers de DH)

	31/12/09	31/12/10
+ Intérêts et produits assimilés	36 712 744	38 941 844
- Intérêts et charges assimilées	14 214 392	14 111 210
MARGE D'INTERET	22 498 352	24 830 634
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	103 824	117 466
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	89 544	99 373
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	14 280	18 093
+ Commissions perçues	4 031 811	4 494 861
- Commissions servies	249 898	386 421
Marge sur commissions	3 781 913	4 108 440
± Résultat des opérations sur titres de transaction	1 097 205	1 318 574
± Résultat des opérations sur titres de placement	413 347	470 269
± Résultat des opérations de change	1 566 749	1 654 857
± Résultat des opérations sur produits dérivés	129 141	221 906
Résultat des opérations de marché	3 206 442	3 665 606
+ Divers autres produits bancaires	1 838 451	1 807 637
- Diverses autres charges bancaires	1 386 946	1 587 219
PRODUIT NET BANCAIRE	29 952 492	32 843 191
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	631 076	36 619
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	417 998	320 801
- Autres charges d'exploitation non bancaire	296 967	75 908
- Charges générales d'exploitation	14 224 262	15 221 413
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	16 480 337	17 903 290
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-2 935 206	-3 623 502
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	194 070	347 411
RESULTAT COURANT	13 739 201	14 627 199
RESULTAT NON COURANT	-184 235	-483 871
- Impôts sur les résultats	4 337 194	4 424 354
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	9 217 772	9 718 974

Annexe 8

**Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation
au 31 décembre 2010**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/09	31/12/10
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	59 410	47 793
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 708 351	534 446
. A vue	1 523 449	503 612
. A terme	184 902	30 834
Créances sur la clientèle	32 132 935	33 874 881
. Crédits de trésorerie et à la consommation	30 320 280	32 042 779
. Crédits à l'équipement	198 497	159 829
. Crédits immobiliers	36 638	37 041
. Autres crédits	1 577 520	1 635 232
Créances acquises par affacturage	97 213	71 492
Titres de transaction et de placement	21 363	7 667
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	19 877	6 176
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété	1 486	1 491
Autres actifs	1 489 164	1 053 993
Titres d'investissement	26	26
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	26	26
Titres de participation et emplois assimilés	188 975	39 590
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	4 926 123	4 363 880
Immobilisations incorporelles	328 582	397 262
Immobilisations corporelles	309 931	363 202
Total de l'Actif	41 262 073	40 754 232

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/09	31/12/10
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	336	230
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	26 340 099	23 112 820
. A vue	3 985 214	2 578 574
. A terme	22 354 885	20 534 246
Dépôts de la clientèle	369 730	832 562
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	369 730	832 562
Titres de créance émis	6 100 431	8 769 645
. Titres de créance négociables	6 049 810	8 617 684
. Emprunts obligataires	50 621	151 961
. Autres titres de créance émis		
Autres passifs	2 931 873	2 442 712
Provisions pour risques et charges	106 511	211 843
Provisions réglementées	58 342	24 980
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	105 214	100 014
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	2 291 396	2 495 115
Capital	1 748 960	1 709 960
Actionnaires. Capital non versé (-)	-6 000	-6 000
Report à nouveau (+/-)	386 367	470 180
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		-335
Résultat net de l'exercice (+/-)	828 814	590 506
Total du Passif	41 262 073	40 754 232

Annexe 9

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010**

(en milliers de DH)

	31/12/09	31/12/10
+ Intérêts et produits assimilés	3 460 992	3 759 552
- Intérêts et charges assimilées	1 321 759	1 431 507
MARGE D'INTERET	2 139 233	2 328 045
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 818 030	3 093 881
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	3 355 869	2 724 890
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	462 161	368 991
+ Commissions perçues	285 470	308 165
- Commissions servies	39 445	74 552
Marge sur commissions	246 025	233 613
± Résultat des opérations sur titres de transaction	4 128	1 075
± Résultat des opérations sur titres de placement	-141	55
± Résultat des opérations de change	-271	70
± Résultat des opérations sur produits dérivés		0
Résultat des opérations de marché	3 716	1 200
+ Divers autres produits bancaires	61 702	47 893
- Diverses autres charges bancaires	8 943	2 685
PRODUIT NET BANCAIRE	2 903 894	2 977 057
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-1 038	-22 279
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	71 538	84 649
- Autres charges d'exploitation non bancaire	23	429
- Charges générales d'exploitation	1 151 862	1 127 152
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 822 509	1 911 846
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-625 792	-871 814
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	70 298	-59 927
RESULTAT COURANT	1 267 015	980 105
RESULTAT NON COURANT	20 356	72 797
- Impôts sur les résultats	458 557	462 396
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	828 814	590 506

Annexe 10

**Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail
au 31 décembre 2010**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/09	31/12/10
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	225	547
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	174 094	116 768
. A vue	143 662	93 944
. A terme	30 432	22 824
Créances sur la clientèle	84 144	58 679
. Crédits de trésorerie et à la consommation	10 732	7 020
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	33 607	30 490
. Autres crédits	39 805	21 169
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	454	454
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	211	454
. Titres de propriété	243	
Autres actifs	1 069 976	1 011 132
Titres d'investissement	27	27
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	27	27
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	30 548	29 723
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	34 450 282	37 340 252
Immobilisations incorporelles	146 257	139 924
Immobilisations corporelles	24 455	24 847
Total de l'Actif	35 980 462	38 722 353

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/09	31/12/10
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	27 519 207	27 094 941
. A vue	2 415 509	2 626 481
. A terme	25 103 698	24 468 460
Dépôts de la clientèle	1 681 334	1 957 495
. Comptes à vue créditeurs	6 789	4 309
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	1 544 144	1 869 932
. Autres comptes créditeurs	130 401	83 254
Titres de créance émis	2 624 484	5 124 239
. Titres de créance négociables	2 624 484	5 100 312
. Emprunts obligataires		
. Autres titres de créance émis		23 927
Autres passifs	1 610 425	1 881 292
Provisions pour risques et charges	159 836	102 768
Provisions réglementées	16 205	1 831
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	54 903	55 628
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	931 670	1 036 709
Capital	777 709	777 709
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	240 109	328 325
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	364 580	361 416
Total du Passif	35 980 462	38 722 353

Annexe 11

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010**

(en milliers de DH)

	31/12/09	31/12/10
+ Intérêts et produits assimilés	3 634	7 825
- Intérêts et charges assimilées	1 398 310	1 549 213
MARGE D'INTERET	-1 394 676	-1 541 388
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	12 214 203	13 230 918
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	9 877 828	10 709 520
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 336 375	2 521 398
+ Commissions perçues	2 810	3 003
- Commissions servies	8 391	8 190
Marge sur commissions	-5 581	-5 187
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement	27	
± Résultat des opérations de change	-5	-48
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	22	-48
+ Divers autres produits bancaires	23	1 006
- Diverses autres charges bancaires	735	1 628
PRODUIT NET BANCAIRE	935 428	974 153
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	6 717	30
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	8 289	9 314
- Autres charges d'exploitation non bancaire	11 228	9 586
- Charges générales d'exploitation	267 398	271 070
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	671 808	702 841
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-88 893	-153 354
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-15 482	27 919
RESULTAT COURANT	567 433	577 406
RESULTAT NON COURANT	18 524	-5 442
- Impôts sur les résultats	221 377	210 548
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	364 580	361 416

Annexe 12

**Bilan consolidé des 8 groupes bancaires
au 31 décembre 2010**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/09	31/12/10
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	46 205 365	40 152 970
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	50 282 306	58 397 729
Instruments dérivés de couverture	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	52 858 597	55 442 457
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	80 797 602	68 907 038
Prêts et créances sur la clientèle	567 803 393	624 903 622
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Placements détenus jusqu'à leur échéance	27 986 302	27 431 531
Actifs d'impôt exigible	1 963 621	1 970 135
Actifs d'impôt différé	2 383 232	2 427 825
Comptes de régularisation et autres actifs	15 559 864	14 556 613
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Participations dans des entreprises mises en équivalence	814 382	869 036
Immeubles de placement	2 033 809	2 351 746
Immobilisations corporelles	19 475 123	21 867 764
Immobilisations incorporelles	2 709 554	3 005 223
Ecarts d'acquisition	7 546 491	7 511 028
Total de l'actif	878 419 641	929 794 717

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/09	31/12/10
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	136 956	170 463
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 181 705	3 447 023
Instruments dérivés de couverture	0	0
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	65 735 252	55 763 062
Dettes envers la clientèle	621 014 234	652 094 542
Titres de créance émis	40 448 252	53 774 988
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôt exigible	2 266 493	2 228 882
Passifs d'impôt différé	4 788 459	5 221 055
Comptes de régularisation et autres passifs	24 351 523	23 410 270
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	15 790 282	17 769 828
Provisions	3 409 155	3 563 171
Subventions et fonds assimilés	3 126 868	4 373 000
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	18 034 779	18 793 599
Capitaux propres	77 135 684	89 184 834
Capitaux propres part du groupe	68 543 944	79 792 963
Capital et réserves liées	31 003 274	38 848 598
Réserves consolidées	27 062 433	29 239 945
Gains ou pertes latents ou différés	1 145 322	1 252 436
Résultat de l'exercice	9 332 915	10 451 984
Intérêts minoritaires	8 591 740	9 391 871
Total du passif	878 419 641	929 794 717

Annexe 13

**Compte de résultat consolidé des 8 groupes bancaires
au 31 décembre 2010**

(en milliers de DH)

	31/12/09	31/12/10
+ Intérêts et produits assimilés	44 850 384	48 409 805
- Intérêts et charges assimilées	18 833 358	18 899 098
MARGE D'INTERET	26 017 026	29 510 707
+ Commissions (Produits)	6 446 277	7 753 536
- Commissions (Charges)	526 196	690 384
MARGE SUR COMMISSIONS	5 920 081	7 063 152
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 912 274	3 483 371
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	2 152 867	1 880 192
+ Produits des autres activités	5 658 085	5 951 862
- Charges des autres activités	4 444 975	5 120 787
PRODUIT NET BANCAIRE	38 215 358	42 768 497
- Charges générales d'exploitation	16 331 867	18 347 944
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1 849 581	2 073 515
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	20 033 910	22 347 038
- Coût du risque	4 293 014	4 594 747
RESULTAT D'EXPLOITATION	15 740 896	17 752 291
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	64 743	111 862
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	9 809	155 622
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-3 320	19
RESULTAT AVANT IMPOT	15 812 128	18 019 794
- Impôts sur les résultats	5 252 142	6 039 642
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
RESULTAT NET	10 559 986	11 980 152
Intérêts minoritaires	1 227 071	1 528 168
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	9 332 915	10 451 984

Annexe 14

**Bilan du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts
au 31 décembre 2010**

ACTIF	Montant en DHS	PASSIF	Montant en DHS
TITRES DE PLACEMENT	7 375 790 498,07	CONTRIBUTIONS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	8 318 823 144,26
TITRES DE PLACEMENT GARANTIS PAR L'ETAT	83 920 000,00	RESERVES	1 447 608 313,38
VALEURS RECUES EN PENSION	2 357 237 946,63	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	259 674 464,82
COMPTE COURANT A BANK AL-MAGHRIB	4 971 444,04	COMPTE DE REGULATION PASSIF	12 936 391,75
ETAT EXCEDANT IMPOTS SUR LES SOCIETES			
TVA RECUPERABLE	238 348,75		
ETAT-CREDIT DE TVA	1 475 417,52		
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	215 408 659,20		
Total Actif	10 039 042 314,21	TOTAL PASSIF	10 039 042 314,21

بنك المغرب

TABLE DES MATIERES

بنك المغرب
بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب
بنك المغرب

Mot du Gouverneur	2
Faits marquants	5
Chiffres-clés	6
PARTIE 1 : Environnement légal et réglementaire et activités de la supervision bancaire	9
I. ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE	11
1 - Adoption des approches avancées de Bâle II	11
1.1 - Fonds propres prudentiels	11
1.2 - Exigences en fonds propres selon les approches internes aux établissements de crédit pour la couverture des risques	12
1.3 - Mise en place du reporting prudentiel et financier	15
2 - Le nouveau dispositif de Bâle III	15
2.1 - Nouvelles normes de fonds propres	15
2.2 - Nouvelles normes de liquidité	17
3 - Dispositif comptable	18
4 - Cadre régissant les relations des établissements de crédit avec leur clientèle	19
5 - Projet « Casablanca Finance City »	20
II. ACTIVITES DE LA SUPERVISION BANCAIRE ET DE STABILITE FINANCIERE	22
1 - Activité de la supervision bancaire	22
1.1 - Agréments et approbations	22
1.2 - Activités de contrôle	24
1.3 - Coopération internationale	26
1.4 - Concertation avec les associations professionnelles	28
1.5 - Traitement des réclamations et doléances	28
2 - Activités de stabilité financière	29
2.1 - Commission de coordination des organes de supervision du secteur financier	29
2.2 - Système de garantie des dépôts	31
3 - Moyens et ressources de la supervision bancaire	32
PARTIE 2 : Structure, activité et résultats du système bancaire	33
I. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE	35
1 - Le paysage bancaire a vu la diversification de ses métiers	35
2 - Les banques ont continué en 2010 à développer leur offre bancaire, parallèlement à l'extension de leur réseau	37
3 - En dépit d'un environnement international difficile, les banques marocaines ont poursuivi leur expansion à l'étranger	39
4 - Le renforcement de l'effectif du secteur bancaire s'est poursuivi, mais à un rythme moindre que l'année précédente	40
5 - Le niveau de concentration a augmenté pour l'activité de crédit	40
5.1 - Concentration de l'activité des banques sur base sociale	40

5.2 - Concentration de l'activité des sociétés de financement	43
5.3 - Concentration de l'activité de crédit sur base consolidée	43
II. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES	45
1 - L'activité des banques a décéléré	45
1.1. Les emplois des banques ont connu des évolutions différenciées de leurs composantes	45
1.2 - Les banques ont continué à développer leurs ressources, tout en les diversifiant	53
1.3 - Les engagements de hors bilan donnés ont augmenté à un rythme moindre que l'année précédente	58
2 - Le résultat net global des banques s'est de nouveau amélioré	59
2.1 - Le PNB est porté par une bonne orientation de la marge d'intérêt	60
2.2 - Le résultat brut d'exploitation a enregistré une hausse moins marquée, en l'absence de produits non récurrents	62
2.3 - Le coût du risque de crédit a continué à peser sur les résultats des banques	64
2.4 - La marge globale d'intermédiation s'est légèrement redressée grâce à la baisse du coût des ressources	65
III. ACTIVITE ET RESULTATS DES SOCIETES DE FINANCEMENT	67
1 - L'activité des sociétés de financement a décéléré	67
1.1 - Le recul de l'activité du crédit a été plus marqué pour les sociétés de crédit à la consommation	67
1.2 - Les sociétés de financement ont accru leur endettement auprès du marché financier	70
2 - La rentabilité des sociétés de financement a baissé sous l'effet du ralentissement de l'activité et de la montée du coût du risque	71
IV. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES OFFSHORE	75
V. ACTIVITE ET RESULTATS DES ASSOCIATIONS DE MICRO-CREDIT	77
VI. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES SUR BASE CONSOLIDEE	77
1 - L'activité à l'international a contribué favorablement à la croissance de l'activité des groupes bancaires	78
1.1 - La croissance des emplois a été tirée par la hausse soutenue des crédits à la clientèle	78
1.2 - Les ressources des groupes bancaires se sont consolidées	79
2 - Le résultat net consolidé s'est inscrit en hausse, après avoir stagné en 2009	80
PARTIE 3 : Evolution des risques bancaires	83
I. EVOLUTION DE LA COUVERTURE DES RISQUES PAR LES FONDS PROPRES D'UN POINT DE VUE PRUDENTIEL	85
1 - Evolution des risques pondérés	85
1.1 - Risque de crédit	86
1.2 - Risque de marché	86
1.3 - Risque opérationnel	87
2 - Evolution des fonds propres prudentiels	87
3 - Evolution du ratio de solvabilité	88
II. ENDETTEMENT DES MENAGES	88
1 - La dette bancaire des ménages a poursuivi sa croissance à la faveur...	89
2 - ...d'une progression soutenue du crédit à l'habitat et en dépit...	90

2.1 - La croissance du crédit à l'habitat est demeurée soutenue	90
2.2 - La part des crédits à l'habitat assortis de taux fixes s'est renforcée	93
3 - ...d'une décélération de la croissance du crédit à la consommation	94
3.1 - La croissance du crédit à la consommation a de nouveau ralenti	95
3.2 - Principales caractéristiques du profil des bénéficiaires du crédit à la consommation	95
III. EVOLUTION DES CREANCES EN SOUFFRANCE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	99
1 - Créances en souffrance des banques	99
2 - Créances en souffrance des sociétés de financement	100
ANNEXES	101
Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	103
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit agréés	104
Annexe 3 : Liste des banques offshore	107
Annexe 4 : Liste des Associations de Micro-Crédit	108
Annexe 5 : Liste des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds	109
Annexe 6 : Bilan cumulé des banques Activité-Maroc	110
Annexe 7 : Etat des soldes de gestion cumulé des banques Activité-Maroc	113
Annexe 8 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	114
Annexe 9 : Etat des soldes de gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation	116
Annexe 10 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	117
Annexe 11 : Etat des soldes de gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	119
Annexe 12 : Bilan consolidé des 8 groupes bancaires	120
Annexe 13 : Compte de résultat consolidé des 8 groupes bancaires	122
Annexe 14 : Bilan du Fonds collectif de garantie des dépôts	124

بنك المغرب
بنك المغرب

